



USA – Afrique du nord

**Enjeux sahariens
et
«guerre énergétique»**

Dossier préparé par :

Amar NEGADI
Djema DJOGHLAL
&
AuresChaouia

USA – Afrique du nord Enjeux sahariens et «guerre énergétique»

Présentation

Par Ammar NEGADI

Sans remonter à l'époque «barbaresque» et la capture de vaisseaux US par les «pirates» algérois... Nous allons voir à travers quelques textes que les USA, dès la seconde guerre mondiale, s'intéressaient à cette région du monde...

D'abord cet article qui pourrait s'intituler : «*Guerre de libération et enjeux sahariens*» fort intéressant par ailleurs... On est en pleine «guerre d'Algérie» mais l'auteur ne l'aborde pour ainsi dire qu'incidemment ! On est loin des fracas des armes, des déportations, des exécutions sommaires, de la torture à tout va...

Non, l'auteur s'intéresse au Sahara, plutôt aux richesses qu'il recèle, les promesses mirobolantes qu'il fait miroiter... richesses minières, gazières, pétrolifères, sources de convoitises non seulement des voisins immédiats mais également des pays de l'Afrique sub-saharienne (avec lesquels la France - de Gaulle surtout - rêva de constituer un Etat «à part»).

Alors l'imagination galope, les idées fusent... Comment faire, et avec qui, pour exploiter, gérer, profiter de ces fabuleuses richesses ?

Et l'auteur de passer en revue toutes les possibilités : montages financiers, industriels, économiques, politiques, juridiques... Il faut absolument «associer», «co-gérer» en quelque sorte, créer des sociétés, lesquelles créeront d'autres sociétés, lesquelles s'associeraient à d'autres... Car l'on a compris, les richesses sont immenses, le pays aussi, et les besoins tout autant ! Alors il faut des capitaux, beaucoup de capitaux, afin de répartir le «fardeau» mais également répartir et diluer le risque pour tous les futurs profiteurs du capital français, on est même prêt à s'ouverture au capital étranger, international : le gâteau est immense et l'appétit tout autant ! Il faut également «associer» les pays voisins, pour mieux les ligoter et les faire taire.

Un autre écueil, et de taille, est abordé également par l'auteur, le bornage et la fixation définitive et officielle des frontières entre les riverains de cet immense Sahara... lequel sera source de conflits et de contestations une fois les indépendances des riverains acquises (contestations frontalières entre la Libye, le Maroc, la Tunisie, où chacun veut dépecer cette trop «grande Algérie» ; sources de ressentiments, jalousie et conflits futurs - la guerre des sables notamment entre le Maroc et l'Algérie- automne 1963).

Ainsi, l'on devine, et l'on comprend mieux, sans que l'auteur ne le dise, l'âpreté de l'enjeu saharien dans la guerre de libération, le prolongement de cette guerre autant inutile que stupide, la durée et les difficultés des négociations qui, entamées dès 1956, ne s'achèveront qu'au mois de mars 1962.

Mais que l'on ne s'y trompe pas, si le projet avait réussi, le premier bénéficiaire aurait été d'abord la France !

La France qui, grâce à ce miracle, gagnerait non seulement son indépendance énergétique mais dégagerait également de substantielles plus-values, nonobstant les quelques miettes qu'elle distribuerait aux «Etats associés» du voisinage ou quelques «réformettes» (socio-économiques), sommes toutes mineures, concédées à ces Algériens qui se rebellent !

Projet qui sera développé et poussé plus loin avec de Gaulle au pouvoir (rappelons-nous ses efforts pour rallier l'amenokal de l'Ahaggar à ses vues d'un Etat saharien souverain, détaché de l'Algérie mais associé à la France...).

Bref, un conte digne des mille et une nuits... Ah, les mirages sahariens !

Néanmoins, dans ce foisonnement d'idées, de projets, à propos du Sahara, dès 1956-57, tout n'est pas à rejeter et les USA lorgnant depuis longtemps déjà sur la région, sauront s'en rappeler, il leur fallait juste trouver le prétexte... le terrorisme (Al Qaïda) et les Armes de destruction Massive (ADM) leur en donnent l'occasion.

Et si derrière ces «terroristes», ces «Al Qaïda», ces «ADM» et autres islamo-intégristes (qui n'ont de musulmans que le nom), ne se cachaient les USA pour mieux justifier leurs interventions... comme cela a été avancé plusieurs fois ?

A.N.

Documents

1 / Sahara, clé de voûte de l'ensemble eurafricain français

J.M. de Lattre

Politique étrangère, Année 1957, Volume 22, Numéro 4, pp. 345-389

«*Il est des terres belliqueuses qui font continûment la guerre aux hommes*» disait Péguy.

Le désert saharien peut-il devenir une terre de prospérité et d'entente ? Dans l'affirmative, quelles possibilités offre-t-il aux hommes d'affaires ? Quels espoirs livre-t-il à notre jeunesse ? Peut-il jouer un rôle dans le développement de l'Eurafrique ? Quelles tâches assigne-t-il au gouvernement de la République ? Voilà des interrogations auxquelles il convient de répondre.

En juillet 1956, un statut du Sahara était soumis au Conseil des ministres du gouvernement de M. Guy Mollet. Un projet fut approuvé et déposé le 1^{er} août 1956 sur le bureau des Assemblées. Après en avoir été saisi, le Parlement lui apporta de nombreuses modifications. Un texte fut enfin voté le 29 décembre 1956. Publiée au Journal Officiel du 10 janvier 1957, cette loi constitue la charte de l'«Organisation commune des régions sahariennes» (O.C.R.S.).

Six mois plus tard, faute d'un accord sur la personnalité devant exercer les fonctions de Délégué général de l'Organisation, aucune mesure prévue par ladite loi n'avait encore fait l'objet d'un commencement d'application.

C'est le 12 juin 1957 que, voulant traduire l'importance que son gouvernement attachait à la mise en valeur et au développement des territoires sahariens, le nouveau Président du Conseil, M. Bourgès-Maunoury, décidait de créer un «Ministère du Sahara», et en confiait la charge à M. Max Lejeune.

La mise en exploitation des richesses sahariennes, si elle pose de nombreux problèmes politiques, économiques, techniques, ouvre aussi de larges horizons. A la veille de débats importants qui doivent se dérouler tant au Parlement français qu'à la tribune de l'O.N.U. à l'occasion de l'affaire algérienne, il semble intéressant d'ouvrir le dossier du désert et de rechercher les principes de sa mise en valeur. Si l'on veut faire du Sahara la clé de voûte de l'ensemble eurafricain français, certaines idées-forces doivent, semble-t-il, être respectées. Quelles sont ces idées ?

Géographie du désert. Son histoire militaire et politique.

Le Sahara est le plus grand désert du monde. Géographiquement parlant, il s'étend de l'Atlantique à la vallée du Nil. La partie française comprend plus de 4.300.000 km². Elle va, au Nord, de Goulimine (Sud-Marocain) à Gabès en Tunisie ; c'est la ligne des palmeraies de Figuig, Laghouat et Gafsa. La bordure méridionale passe par Nouakchott (Mauritanie) et Agadès (Niger) là où apparaissent les premières végétations des pâturages à bœufs. Si on prend comme unité la superficie de la France (500.000 km² environ) les territoires sahariens du Soudan, du Niger, du Tchad représentent chacun une unité-France, la Mauritanie deux unités-France et les territoires du Sud quatre unités-France ; au total neuf unités-France.

La population est faible : un million sept cent mille habitants ; elle est en partie concentrée dans les régions du Nord ; les nomades sont au nombre de six cent mille. Arabes, Berbères, noirs, métis, vivent ensemble ; il n'existe pourtant aucune unité ethnique, aucune unité linguistique entre eux.

Le sous-sol saharien est constitué par un vaste bouclier cristallin enfoui sous une couverture de sédiments. Le relief est simple, peu atteint par des divers mouvements tectoniques. Climat aride ; la proximité de l'équateur entraîne un régime de vents desséchants et des précipitations faibles et très irrégulières. Vies végétative et animale extrêmement réduites : peu de steppes, peu de plantes, peu d'animaux par suite de l'écrasante supériorité de l'évaporation sur les précipitations(1).

La conquête du désert commence en 1858 avec Faidherbe ; il pacifie les tribus au Nord du Sénégal ; l'action militaire est poursuivie vers le Soudan et le Niger avec Galliéni et Joffre. En 1898, la mission Foureau-Lamy traverse le Sahara. Le colonel Gouraud pacifie la Mauritanie en 1909. Le colonel Giraud met fin aux troubles en 1934 en s'installant à Tindouf.

Le découpage créé par la loi du 24 décembre 1902 donne aux «Territoires du Sud-algérien» l'aspect d'une immense zone triangulaire s'étendant de l'Algérie jusqu'à 100 km du Niger, cependant qu'inversement la Mauritanie arrive au Nord à une centaine de kilomètres de l'Oued Draa et que l'A.E.F. a une frontière commune avec le sud-libyen. Les raisons historiques de ce découpage en dents de scie sont *purement militaires et historiquement récentes*. De simples limites théoriques de zone d'action pour pelotons méharistes ont été transformées en frontières *ne varietur* pour les autorités politiques comme pour les géologues. Il est clair que les données réelles du désert n'ont pas été prises en considération pour la fixation de ses limites et que celles-ci ont été établies selon les poussées de la pacification.

De ces données résulte un véritable morcellement politique et administratif. Le désert chevauche entre deux ministères (Intérieur et France d'Outremer), trois gouvernements généraux (Alger, Dakar et Brazzaville) et quatre territoires d'Outremer (Mauritanie, Soudan, Niger, Tchad). Cette situation entraîne des différences dans les législations minières, fiscales et douanières de chacun des territoires et des interférences des services concurrents sur ces mêmes domaines(2).

Mais, sources de conflits plus graves, les frontières du désert ne sont pas encore exactement délimitées entre les confins sahariens, le Maroc, la Tunisie et la Libye. Avec le Maroc sur près de 1.000 km, de Targuait à Abadlah, le long de l'annexe de Tindouf et de la Saoura, il n'y a pas de frontières établies. Sur 600 km, dans la région de Colomb-Béchar et Ain Séfra, jusqu'aux limites du département d'Oran, le tracé existant est contesté par les Marocains(3). Avec la Tunisie, le tracé est contesté entre Rhadames et Romane sur plus de 300 km. Sur les confins de la Libye, la frontière, malgré certains accords, reste incertaine sur toute sa longueur notamment entre Rhat et Toumma.

Quant aux limites mêmes de l'Algérie et des espaces proprement sahariens, un problème se pose. L'Algérie n'a jamais existé politiquement au cours des siècles. Comment alors lui trouver une «limite historique» dans le passé ? Certains éléments permettent d'apporter une réponse. Les limitations naturelles de l'Algérie se trouvent là où on passe des steppes des nomades au désert pratiquement dépeuplé.

Si donc il était fait état un jour d'une «personnalité algérienne», nous prétendons que le territoire en cause ne doit pas s'étendre indéfiniment vers le Sud ; il s'arrête là où cesse l'attraction économique et humaine de la zone méditerranéenne, là où commence l'océan désertique(4).

La France a beau jeu pour faire valoir ses droits sur les territoires sahariens. Dès 1845, elle signait avec le Maroc le traité de Lalla-Marnia. Les grandes puissances ne traitèrent jamais qu'avec elle et elle seule : accord franco-anglais de juin 1898, franco-turc de 1910 et franco-italien de 1904 et 1919, en ce qui concerne ses frontières orientales ; conventions franco-anglaise d'août 1890 et franco-espagnole de 1900 pour l'Ouest et le Sud. Elle peut, en droit international, se targuer d'une souveraineté établie par l'occupation effective. Elle peut aussi faire valoir la parole même du Coran : «Celui qui a donné la vie à un champ en est le propriétaire». La notion de service rendu suffit à légitimer les droits de la France.

Tous les héros de la pacification, de l'exploration, de l'évangélisation du Sahara, tous les missionnaires, les géologues, les soldats, tous les techniciens de l'hydraulique, tous les pilotes de la terre et de l'air, tous ceux-là auxquels on doit l'organisation du territoire, tous sont Français. Ils sont les témoins irrécusables de la France et des droits de la France.

La vocation du désert au développement économique.

Est-il possible de transformer la nature profonde du désert saharien ? L'imagination s'appuie sur des précédents réalisés dans divers pays : le Colorado aux Etats-Unis, le Turkestan, l'Ouzbékistan, la Sibérie, les plaines le long de la Volga dans les territoires de l'U.R.S.S. ; les déserts palestiniens d'Israël. On est tenté de répondre par l'affirmative. Mais à vrai dire les données naturelles du Sahara sont autres. L'homme ne dispose pas encore de moyens techniques suffisants pour les modifier.

Est-il nécessaire de souligner les dangers de la science-fiction, de ceux des vues démesurées et des abstractions chimériques ? Ils sont évidents. De subites et profondes déceptions peuvent suivre des enthousiasmes non fondés. Pour l'instant et pour plusieurs générations d'hommes, de chameaux, d'hélicoptères, le Sahara demeure un désert cruel. Sans doute dans vingt ou trente ans, la domestication de l'énergie nucléaire, l'utilisation de l'énergie solaire permettront-ils d'intervenir avec plus d'efficacité dans le milieu naturel saharien. Ces possibilités d'avenir doivent rendre la France encore plus attentive à la mise en valeur des terres sahariennes.

L'évolution technique, la conjoncture économique, le contexte politique font en tout cas une obligation pour notre pays de se concentrer sur l'œuvre du plus prochain jour : l'utilisation au mieux des points de force du désert. Pétrole, gaz naturel, minerai de fer, voilà sous l'angle des matières premières, la trilogie saharienne. Voilà les points de force du désert, pourquoi politiquement, stratégiquement, économiquement il convient de le tenir dans la mouvance française et de prendre les dispositions nécessaires.

L'attention est tout d'abord fascinée par les énormes réserves de pétrole et de gaz naturel que semblent devoir contenir les gîtes sahariens. Six grandes sociétés se partagent à ce jour l'ensemble des recherches portant sur le pétrole et le gaz naturel ; leur activité s'étend sur 750.000 km² environ de permis concédés (l'ensemble des terrains sédimentaires sahariens représentant 2.400.000 km²).

Mais de nombreuses sociétés sont en voie de constitution ; il s'agit soit de «sociétés de financement» soit de «sociétés de services et d'exploitation». C'est que la première tranche des permis de recherches et d'exploitation accordés en 1952, est venue, après cinq ans, à expiration. Il s'agit des permis de deux sociétés : La S.N. Repal et la C.F.P.-A qui possèdent des permis imbriqués dans la zone septentrionale du Sahara (S.N. Repal 120.000 km² ; C.F.P.-A 115.000 km²). Sur ces périmètres se trouvent les gisements déjà célèbres de Hassi-Messaoud et d'Hassi R'Mel. Environ 120.000 km² (soit 12 millions d'hectares) ont fait l'objet de rendus en juin 1957.

En mai 1958, les permis de deux autres sociétés sahariennes, «jumelés» comme les précédents, la C.P.A. et la C.R.E.P.S. (dans lesquelles la Royal Dutch-Shell a des intérêts) viendront à expiration.

Partant de cette règle du renouvellement des permis au bout de cinq ans, la S.N. Repal et la C.F.P.-A ont fait, en juin 1957, une demande de renouvellement pour la moitié autorisée de leur superficie de prospection et d'exploitation. La décision sera notifiée à ces sociétés par décret ; elle désignera les superficies d'application des permis renouvelés et celles rendues libres.

Le renouvellement, l'attribution de nouveaux permis ou de «rendus» ont provoqué des commentaires et des hypothèses souvent fort aventurés, quelquefois fantaisistes ou même faux. A cette occasion, *le problème de la participation des sociétés étrangères aux recherches d'hydrocarbures du Sahara a fait l'objet de nouvelles discussions*. Certains milieux, volontairement ou involontairement, ont voulu faire croire que se dessinait une manœuvre tendant à la mainmise éventuelle de sociétés étrangères sur les richesses du sous-sol saharien. Au nom d'un «nationalisme vigilant et éclairé» on a voulu prôner une politique, celle «de la France seule». Il s'agit encore d'un de ces «faux problèmes» qui parsèment la route de la mise en valeur du Sahara.

En droit, la mainmise n'est pas à craindre. Les demandes d'attribution des périmètres doivent être présentées avec un dossier complet (programme de travaux, surfaces d'application, engagements financiers annuels par km²). Des enquêtes approfondies sont effectuées sur les sociétés candidates et leurs actionnaires. Comme la loi réserve l'exploitation d'un gisement d'hydrocarbures aux sociétés françaises, administrées par des Français, seules de telles sociétés peuvent obtenir des permis. Ce n'est donc qu'à travers des sociétés de droit français que les groupes étrangers peuvent prendre des participations.

En fait, les demandes étrangères d'attribution de permis pour les zones sahariennes ne paraissent pas au début de 1957 devoir être nombreuses. Les grandes compagnies pétrolières américaines n'avaient manifesté aucune intention de déposer des demandes de permis.

Au milieu de l'année, un «virage» semble avoir été effectué. Tout d'abord des compagnies «indépendantes» sont entrées en négociation avec le gouvernement français (Cities Service Co, Sinclair Oil) ; puis des grandes compagnies(5). Des groupes anglais ont également pris des contacts (British Petroleum).

Quelle position de principe doit-on adopter devant ces offres de participation des groupes étrangers ? La réponse semble claire et doit être énoncée avec objectivité.

Au point de vue technique, une participation étrangère *est la condition inéluctable de la poursuite, à la cadence nécessaire, des recherches pétrolières*. C'est que, en effet, cette recherche nécessite un grand nombre de moyens techniques que seuls les groupes étrangers, notamment américains, sont à même de fournir.

Au point de vue politique, dans *l'état actuel d'équilibre des forces internationales, la France ne peut prétendre exploiter à elle seule des gisements d'importance mondiale sans susciter des réactions dangereuses pour sa politique étrangère ou sa liberté financière*. L'affaire de Suez a montré que la politique des pétroliers américains pouvait être anti-britannique et anti-française lorsque ceux-ci étaient à même de dissocier leurs intérêts de ceux des groupes français ou britanniques. En autorisant l'entrée de capitaux étrangers, notamment américains, dans des affaires sahariennes, la France ferait preuve d'habileté ; elle se créerait des alliés plus attentifs au maintien de la stabilité nord-africaine et à la nécessité de sa politique de pacification.

Des règles ont été établies depuis longtemps pour déterminer les engagements des sociétés étrangères exploitant en France ou en Afrique.

- 1°) Tout permis concédé à des groupes étrangers entraîne en contrepartie un droit équivalent pour la France à participer à des concessions dans ces pays ;
- 2°) Aucun groupe étranger ne peut être majoritaire dans une société agissant en territoire français ;
- 3°) Les détenteurs étrangers de permis en France ou au Sahara doivent apporter un concours technique effectif ;
- 4°) Ils doivent communiquer au B.R.P. les résultats de leurs recherches et tous renseignements géologiques intéressants ;
- 5°) Les concessions ne sont accordées qu'à des groupes «dont la politique dans leur pays d'origine donne une garantie stricte de non ingérence dans les rapports de la France avec ses pays d'outremer».

Ces règles sont toujours valables.

Le Bureau de Recherches de Pétrole (B.R.P.) a précisé les modalités selon lesquelles il entendait associer les groupes étrangers aux recherches de pétrole ; ces modalités permettent de faire jouer toutes les garanties légales et d'obtenir les moyens de sauvegarde suffisants. Il s'agit de la technique du «joint-venture». Celle-ci consiste à attribuer conjointement et solidairement un permis de recherche et d'exploitation à deux sociétés de droit français, l'une d'entre elles étant «l'émanation» de groupes étrangers. Les droits et les obligations attachés à ce permis sont répartis entre les deux sociétés à concurrence d'un pourcentage déterminé. Cette formule permet de déterminer avec rigueur le montant des engagements financiers et de laisser une souplesse suffisante dans la réalisation des programmes techniques.

Deux règles peuvent être énoncées : *le Sahara ne doit pas devenir le lieu d'une prépondérance économique étrangère ; le Sahara ne peut demeurer un monopole exclusif français. Il faut donc faire appel aux groupes étrangers. Mais le pays doit s'assurer par une mobilisation massive de l'épargne nationale la possibilité d'arbitrer les développements futurs.*

Des mesures sont annoncées pour faciliter l'intervention de l'épargne française. C'est sans doute pour répondre, en partie, à cet objectif, que la loi du 26 juin 1957 (Art. 1 § 3) a autorisé la création de «certificats négociables», en représentation des droits attachés aux actions de Sociétés de recherches, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures appartenant à l'Etat.

En allant du Sud-Est au Nord-Ouest, trois régions pétrolières semblent se dessiner sur la carte saharienne :

- 1) Région d'Edjelé
- 2) Région de Hassi-Messaoud
- 3) Région d'Hassi R'Mel.

Il apparaît de plus en plus que l'on se trouve en face de vastes structures. Elles semblent s'étendre entre les deux massifs montagneux de l'Atlas et du Hoggar en s'enfonçant du Sud (où les couches pétrolières sont à quelques centaines de mètres) au Nord (où les couches sont à plus de 3.000 mètres).

En septembre 1957, l'inventaire des recherches se lisait ainsi :

- 1) Région d'Edjelé. — 200 km à l'Est de Fort-Flatters et à proximité immédiate de la frontière libyenne.
 - a) Edjelé : Gisements importants dans deux couches à 500 et 800 mètres de profondeur. 12 forages ont été exécutés à ce jour, dont trois secs ; deux forages sont en cours, le DL 108 et le DL 103. Le pétrole est d'excellente qualité, riche en produits légers et susceptible d'être utilisé directement sur place dans les moteurs Diesel. L'évacuation pourra se faire soit par la côte libyenne (600 km) soit par la côte tunisienne (700 km) soit par une bretelle rattrapant le gisement d'Hassi-Messaoud. On envisage une production de 4 millions de tonnes en 1959.
 - b) Tin-Essameid : 40 km au Sud-Ouest d'Edjelé : 1 forage en cours ; indices de gaz à 150 mètres.
 - c) Tiguentourine : 70 km au Nord-Ouest d'Edjelé ; 2 forages :

D.G. 103. De l'huile a été trouvée à un niveau sensiblement égal à la couche d'Edjelé. Puits productif.

D.G. 1. Le forage est en cours ; on a eu déjà des venues de gaz.

d) Zarzaitine : 70 km au Nord d'Edjelé ; le forage est en cours ; vers 800 mètres on a obtenu du gaz.

Les forages d'Edjelé, de Tin-Essameid, Tiguentourine et Zarzaitine ont été exécutés par la C.R.E.P.S.

Au Nord de la région d'Edjelé, les permis de Tinghert ont été attribués à la C.E.P.

2) Région de Hassi-Messaoud. — 80 km Sud-Sud-Est de Ouargla.

Actuellement le gisement le plus important du Sahara. Deux sociétés ont des permis dans cette région : la «Société Nationale de Recherches et d'Exploitation de Pétrole en Algérie» (S.N. Repal) et la «Compagnie Française des Pétroles (Algérie)» (C.F.P.-A). En raison de l'enchevêtrement de leurs permis dans cette région, les deux sociétés ont décidé de travailler en association, mettant en commun leurs dépenses et leurs résultats.

La situation des forages d'Hassi-Messaoud peut être résumée ainsi en septembre 1957 : trois forages se sont révélés productifs : à l'angle Nord du triangle OM.1 ; à l'angle Sud-Est MD.1 ; à l'angle Sud-Ouest MD.2. La longueur des côtés de ce triangle est de l'ordre de 10 kilomètres. Les réserves pétrolières se trouvent à une profondeur variant de 3.300 à 3.500 mètres. Son épaisseur est de 100 à 140 mètres. Les spécialistes déclarent, pour la première fois, qu'on se trouve en face d'un «gisement considérable».

D'autres forages sont en cours autour du triangle productif : OM.7 à 7 km à l'Est d'OM.1 ; MD.3 à 4,5 km au Nord-Ouest de MD.1 ; MD.4 à 4,5 km au Nord-Est de MD.1. Il s'agit de délimiter exactement l'étendue du gisement et de savoir s'il se prolonge sans barrière d'argile. On espère obtenir les premiers éléments d'appréciation pour OM.7 et MD.4 vers la fin de l'année.

Les possibilités d'évacuation du pétrole vers la côte (600 km) ont fait l'objet d'un examen. Dès janvier 1958, un pipeline provisoire sera installé jusqu'à Touggourt ; puis le pétrole sera transporté par wagons-citernes jusqu'à Philippeville. Le pipe-line définitif doit aboutir à Bougie en 1960. On espère une production d'au moins cinq millions de tonnes à cette date. Fin 1957, douze sondes seront en activité dans la région ; plus de mille personnes vivront autour d'Hassi-Messaoud.

3) Région d'Hassi R'Mel (100 km au sud de Laghouat près de Tilghempt).

a) Hassi R'Mel.

Différents puits ont donné du gaz humide ou de l'huile et du gaz. La S.N. Repal poursuit activement les sondages H.R.1. et H.R.2. Le gisement est très important ; il est comparable à celui de Lacq. Ses réserves doivent s'élever à plus de 130 milliards de mètres cubes de gaz. L'intérêt exceptionnel de ce gisement provient de son emplacement et de son éloignement relativement faible de la côte (450 km). Le gaz doit pouvoir être évacué aisément vers le Nord et fournir à l'Algérie l'énergie bon marché nécessaire à son industrialisation. Chaque tonne de pétrole extraite doit permettre d'obtenir 200 m³ environ d'un méthane très pur.

b) Sondage de Metlili et sondage de Tilezane.

Le C.F.P. (A) effectue plusieurs sondages dans la zone située entre Ghardaïa et Laghouat.

Pour le *gaz naturel* — qui constitue le second point de force du désert — les résultats des recherches sont les suivants :

De nombreux coups au but ont été réussis : Berga : gaz sec, débit potentiel journalier 600.000 m³. Bazzene : gaz sec, débit potentiel journalier 150.000 m³. Thara : gaz sec ; débit potentiel journalier 100.000 m³.

L'exploitation de ces trois gisements présente de grandes difficultés tant en raison de l'éloignement de la côte (1.200 km environ) que de l'importance des débouchés nécessaires à une exploitation rentable : de l'ordre de 2 milliards de m³ par an alors que les besoins de l'industrialisation algérienne ne dépasseront pas, dans quelques années, le chiffre de 300 millions de m³. La mise en valeur de ces gîtes dépend des possibilités industrielles de liquéfaction du gaz et de transport.

Le gisement de gaz humide d'Hassi R'Mel, nous l'avons vu, doit permettre la satisfaction des besoins de l'Algérie.

Il convient de souligner le rôle capital du gaz, combustible noble par excellence. C'est la forme d'énergie qui doit assurer l'industrialisation de l'Afrique du Nord(6). Et c'est peut-être par le gaz que pourra être établie entre les territoires sahariens d'une part, le Maroc et la Tunisie d'autre part, cette interdépendance économique nécessaire au développement des deux pays comme à celui de l'Algérie.

Il est impossible à l'heure actuelle de se prononcer avec précision sur les réserves sahariennes d'hydrocarbures. C'est que les couches gréseuses du désert, aussi bien dans le sens vertical qu'horizontal, présentent des variations importantes au point de vue porosité et perméabilité. Des généralisations hâtives peuvent donner lieu à des erreurs. Mêmes confirmées ultérieurement par les faits, elles n'en auront pas moins été énoncées contrairement aux règles de la technique. Dans un délai de 12 à 18 mois, nous disposerons d'éléments d'appréciation plus complets. Mais il est permis d'affirmer que le Sahara présente les caractères d'une vaste *province pétrolière, sans doute de caractère continental*. La preuve en est maintenant acquise. Pour la première fois au cours de son histoire industrielle, la France peut espérer disposer de très importantes ressources pétrolières. C'est là un fait capital.

Le troisième point de force du désert est constitué par la présence du *minerai de fer de Gara-Djebilet*.

Le gisement de Gara-Djebilet est situé à 130 km Sud-Est de Tindouf. Découvert en 1952, il a fait l'objet d'études poussées de la part du B.R.M.A. et du B.I.A. Ses réserves le rendent comparable aux plus grands gisements mondiaux : plus de deux milliards de tonnes de minerai à plus de 50 % de fer. Certaines zones ont été repérées : elles contiennent 175 à 200 millions de tonnes de minerai à 56-57 % de fer. La richesse des panneaux voisins rend très probable l'existence d'un tonnage de 400 à 500 millions de tonnes, à cette même teneur, facilement exploitable. La couche a une puissance de 8 à 15 mètres avec un recouvrement hétérogène de 0 à 14 mètres. Le minerai est siliceux (4 à 5 %) moyennement phosphoreux (0,7 %), ressemblant par sa constitution au minerai de fer lorrain tout en ayant une teneur proche de celle des minerais suédois qui constituent le «pain» de la sidérurgie européenne. Les experts sont unanimes pour constater qu'il s'agit là d'un bon minerai moyen susceptible de trouver d'importants débouchés pour la fabrication de la fonte Thomas.

Compte tenu de sa teneur un peu moindre en fer, en phosphore et en chaux, de sa moins bonne résistance physique et de sa meilleure porosité, on peut estimer qu'un minerai marchand de Gara-Djebilet à 56-57 % de fer pourra se vendre C.I.F. port européen, entre 8 et 10 % moins cher que le Kiruna D à 59%.

Le montant des investissements peut être estimé à 120 milliards environ pour une production de 10 millions de tonnes par an, à savoir :

voie ferrée	Mds	58
port	Mds	32
gisement	Mds	9
		<hr/>
		99

Intérêts intercalaires		
et fonds de roulement.....	Mds	20
		<hr/>
	Mds	119

Ces chiffres sont susceptibles d'être modifiés selon le tracé de la voie ferrée (400 km ou 680 km) et le choix du port d'évacuation.

Un Comité international d'études a été constitué en février 1957 ; il a pour objet d'examiner les aspects techniques et commerciaux posés par une mise en exploitation éventuelle du gisement. Il réunit les sidérurgistes allemands, belges, luxembourgeois, italiens et français.

Bien qu'elles ne puissent avoir sur le plan international des répercussions aussi importantes que celles de la mise en valeur du Gara-Djebilet, il convient de citer les possibilités offertes par le gisement de fer de Fort-Gouraud, par le gisement de cuivre d'Akjoujt, tous deux en Mauritanie, et par les minerais non ferreux du Massif du Hoggar.

Le gisement de minerai de fer de Fort-Gouraud présente des réserves de l'ordre de cent millions de tonnes d'un minerai hématite à très haute teneur (64 à 66 %). La «Société des Mines de fer de Mauritanie» (Miferma) a été constituée en 1952. Son capital a fait l'objet de remaniements récents. Des groupes étrangers nouveaux s'intéressent à l'affaire.

Pendant longtemps une des principales difficultés d'exploitation a été constituée par le problème de l'évacuation du minerai. Trois solutions ont été envisagées : l'une par liaison directe sur Villa-Cisneros, une autre en allant de Fort-Gouraud sur Port-Etienne en contournant le Rio de Oro. Les conversations qui se sont déroulées en août 1957 entre autorités françaises et espagnoles permettent d'envisager une participation des Espagnols à l'exploitation du gisement et un passage sur le Territoire de Rio de Oro. La production envisagée serait de six millions de tonnes par an ; elle serait exportée notamment en Angleterre, en Allemagne, en Italie. Seule la sidérurgie du Nord de la France pourrait être intéressée, pour une faible part, par la production de Fort-Gouraud. Tous les efforts doivent être tentés pour la mise en œuvre de ce gisement, mais les difficultés paraissent encore considérables. Difficultés techniques : cent millions de tonnes constituent des réserves relativement faibles. Trente à cinquante millions de tonnes de réserves supplémentaires paraissent indispensables. Difficultés financières : les investissements s'élèveraient à 47 milliards de francs environ. Un gros effort doit être demandé aux actionnaires ; des avances doivent être sollicitées du gouvernement français. Mais la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.) acceptera-t-elle d'accorder le prêt important que l'on attend de son concours et qui est indispensable à la mise sur pied de l'affaire ? La Banque va procéder à une enquête minutieuse. Ce n'est pas avant de longs mois qu'il sera possible de connaître sa réponse.

Le gisement de cuivre d'Akjoujt découvert en 1946. Étudié par la «Société des Mines de cuivre de Mauritanie» (M.I.C.U.M.A.). Production prévue : 25.000 tonnes de cuivre métal par an. Investissements de l'ordre de 30 milliards de francs. Evacuation possible par une voie ferrée en bretelle qui rejoindrait la ligne Fort-Gouraud-Port-Etienne à 100 km du port. 300.000 tonnes de magnétite et un million de tonnes de minerai de fer pourraient être extraites des gisements découverts à proximité.

Les minerais non ferreux du Massif du Hoggar. Indices de métaux rares (tungstène, étain, amiante, cuivre, uranium et thorium). L'éloignement de la côte» (Tamanrasset-Alger 2.000 km) ne permet d'envisager l'exploitation que de métaux de grande valeur. Même situation pour les Massifs du Tibesti et de l'Ennedi en A.E.F. où, après trois ans d'exploration, une mission géologique et minière a repéré d'intéressants indices.

A côté des transformations que permet d'envisager la présence de pétrole, de fer, de gaz, peut-on espérer *un véritable développement agricole* ? La réponse tient, en grande partie, à l'importance des ressources en eau. Bien qu'une modification profonde soit survenue dans les données, le développement agricole ne peut être à l'échelle du développement industriel. Si l'on est certain que la nappe des eaux de l'Albien couvre d'immenses étendues à 1.500 mètres de profondeur, on ne peut guère espérer qu'elle puisse permettre l'irrigation de plus de 20.000 ha de jardins oasiens. Mais cette eau sera l'instrument d'un progrès social décisif pour les habitants du Sahara.

Peut-on espérer transformer l'eau de mer en eau douce et alimenter ainsi en eau potable d'importantes agglomérations ? Peut-on, en d'autres termes, convertir en eau douce l'eau salée grâce à une distillation réalisée avec le concours de l'énergie solaire ? Des distillateurs solaires ont été mis au point. Mais leur rendement est faible. D'immenses surfaces installées seraient nécessaires pour obtenir de grandes quantités d'eau. La conjugaison «eau de mer - énergie solaire» n'a pas encore trouvé de solution pratique. Et cette difficulté met un frein à l'imagination de ceux qui pensent que de véritables rivières, pompées aux rivages de l'Océan, pourraient être conduites, par pipe-line, dans les sables lointains et fertiliser d'immenses étendues.

Les gisements de pétrole, de gaz naturel, de minerai de fer constituent les points de force du désert et lui donnent vocation au développement économique. Deux nœuds de trafic, Colomb-Béchar et Laghouat, en commandent les issues.

Colomb-Béchar n'est pas un «pôle de croissance». C'est un «nœud de trafic» de caractère économique, stratégique et politique pour l'ensemble franco-africain, comme le canal de Suez est un «nœud de trafic» pour le commerce occidental. Situé sur l'axe Paris-Oran-Gao, il est un des points de force de l'épine dorsale de l'ensemble franco-africain.

Colomb-Béchar doit être solidement tenu et transformé en «point d'appui», étayé par une organisation industrielle et stratégique si l'on veut vraiment maintenir ouverte une des voies d'accès du désert. Colomb-Béchar est le point d'homothétie économique entre Tindouf et Edjelé. Etoile, carrefour, centre principal de l'Ouest saharien, il est la «voie du désert».

La présence de fer, de manganèse, de plomb, de cuivre, de zinc dans la région suggère la nécessité d'une vaste planification en vue d'étudier les possibilités d'installations industrielles, de concentration et d'élaboration des métaux sur place. La présence de gaz naturel peut être un puissant facteur de développement, en facilitant, notamment, l'implantation d'installations nucléaires (eau lourde).

Exploitation de plomb et de zinc à Béni-Tadzit ; gîtes de cuivre au Djebel Sarho, au Djebel Klakh ; minerai de fer de l'Ougarta, de l'Ougnat et du Signit ; manganèse à Bou-Kaïs et à Guettara ; charbon dans le bassin d'Abadla,

comprenant le bassin de Kenadza (25 millions de tonnes de réserves) et le bassin de Ksiksou (35 millions de tonnes de réserves). Réserves probables : 60 millions de tonnes. L'exploitation est assurée par les «Houillères du Sud-Oranais» (H.S.O.) avec une production de 330.000 tonnes.

Le développement de la région de Colomb-Béchar repose sur l'exécution d'un premier programme qui comprend trois entreprises de base :

a) Installation d'une nouvelle centrale thermique 60.000 K.H.W. (4 milliards de francs). Elle utilisera les bas produits des houillères de Kenadza en vue d'une production d'énergie électrique à bon marché.

b) Construction d'un barrage sur l'Oued Guir pour répondre aux besoins industriels et permettre l'irrigation de 30.000 hectares de terre dans la plaine d'Abadla.

c) Construction d'embranchements ferrés sur Taouz et Guettara.

Le financement de ce programme implique une dépense de l'ordre de vingt milliards. Des considérations politiques et stratégiques militent en sa faveur. Des impératifs financiers le conditionnent. Un point d'équilibre doit être trouvé entre ses deux forces. Le «Fonds d'Equipement en Algérie», créé par un décret du 10 août 1957, ne manquera pas prochainement de les peser.

L'installation à Colomb-Béchar du «Centre Inter-armes d'essais d'engins spéciaux» (C.I.E.E.S) donne à la région une nouvelle source d'intérêt ; le Centre dispose d'un budget très important, à la mesure des responsabilités nouvelles de l'arme dans la stratégie moderne. Déjà s'exprime dans le secteur des engins spéciaux une très large coopération sur le plan européen.

Le second *nœud de trafic* peut se situer à Laghouat près de la porte d'accès de la région Est du désert (axe Edjelé – Tiguentourine - Hassi-Messaoud – Touggourt - région des Chotts, le Djebel-Foua (gaz), le Djebel-Onk (phosphates), Ouenza (minerai de fer), Tebessa, Bône).

La voie ferrée du Méditerranée-Niger enfin constitue *la ligne d'avenir* du désert. Dans les prochaines années, elle doit permettre d'apporter aux régions de la boucle du Niger les produits élaborés à Colomb-Béchar et faciliter la mise en valeur des possibilités agricoles et économiques de cette vaste zone. Par la continuation du Méditerranée-Niger jusqu'aux terres de l'Afrique Noire, l'Afrique Française deviendrait d'un seul tenant.

Ainsi apparaissent les traits principaux du visage saharien :

— *trois pôles de croissance* : fer, pétrole, gaz

— *deux nœuds de trafic* : Colomb-Béchar, Laghouat

— *une ligne d'avenir* : Méditerranée-Niger.

La querelle du désert.

Depuis longtemps une voix prophétique s'est élevée pour annoncer aux hommes les richesses contenues dans les silencieuses épaisseurs du désert. M. Eirik Labonne, depuis près de trente ans, s'efforce d'insuffler à tous une volonté de mise en valeur des possibilités sahariennes. C'est grâce à son action qu'ont été créés en 1929, au Maroc, le «Bureau de Recherches et de Prospections Minières» (B.R.P.M.), en 1931, la «Compagnie Chérifienne des Pétroles» et bien d'autres organismes encore.

A mesure que les travaux de recherches et de prospections décelèrent des richesses importantes dans la zone désertique, un certain nombre de spécialistes et de parlementaires réclamèrent pour le Sahara un statut particulier afin d'assurer une mise en valeur rationnelle.

A partir des années 1950-1951, les découvertes confirmèrent les espoirs. C'est le minerai de fer hématite de Fort-Gouraud, le cuivre d'Akjoujt, c'est le grand gisement de fer phosphoreux du Gara-Djebilet. Certains géologues soupçonnaient la présence de vastes bassins sédimentaires ; un relief simple, peu atteint par les mouvements tectoniques, était le gage presque certain de gîtes importants de pétrole. En 1954 était trouvé le puissant gisement de gaz du Djebel Berga, près d'In-Salah. En 1955, le jaillissement du pétrole, à Edjelé, venait convaincre l'opinion publique de la nécessité de confier à un maître d'œuvre unique la mise en valeur du désert. Le gouvernement prit alors l'initiative d'une action de grande envergure.

C'est dans ces conditions que s'enfla la «querelle du Sahara» ; elle tournait autour des modalités d'organisation politique, administrative, et économique des territoires sahariens.

Trois idées partageaient les Sahariens en trois camps : faire du Sahara soit un «territoire national», soit un ensemble de départements, «Afrique Saharienne Française», soit une «Organisation économique».

L'idée d'un Sahara «Territoire National» fut lancée en 1951 par M. Emile Belime et par le «Comité du Sahara Français». On souhaitait remembrer le désert en un territoire unique et l'incorporer politiquement et administrativement à la métropole. Agissant ainsi, disait-on, le Sahara se trouverait garanti contre les déchirures probables ainsi que contre l'action des forces centrifuges. Par là même on jetait les bases politiques nécessaires à la création d'ensembles industriels ou stratégiques. Plusieurs propositions de loi s'inspirèrent de cette idée de «Territoire National».

En 1952, ce sont M. Pierre July à l'Assemblée Nationale, MM. Cornet, Schleiter, Roclore, Pialoux et Gaignard à l'Assemblée de l'Union Française, qui proposèrent d'ériger le Sahara en une circonscription administrative autonome, distincte des territoires limitrophes. Gouvernement d'Algérie, Afrique Occidentale Française, Afrique Equatoriale Française. Cette «Afrique Saharienne Française» serait placée sous l'autorité d'un Haut-Commissaire de la République. Reprise et modifiée en 1956 par M. July, la proposition tendait à départementaliser le «Sahara Français» en trois circonscriptions (Haute-Mauritanie, Hoggar, Tibesti) pour en faire un prolongement direct de la métropole. Il est à remarquer qu'aucune de ces propositions ne fut discutée à l'Assemblée Nationale.

En 1953, M. Alduy, alors Conseiller de l'Union Française, s'inspira d'une idée tout autre. Alors que l'esprit des précédentes propositions visait à une organisation politico-administrative des territoires sahariens, celle de M. Alduy tendait à inviter «le Gouvernement à promouvoir une organisation rationnelle de l'économie industrielle des espaces sahariens». Il voulait créer pour l'ensemble du Sahara et des zones méridionales du Maroc et de la Tunisie un organisme «investi de certains pouvoirs de décision» afin d'entreprendre l'action économique qui s'impose sans attendre les réformes administratives envisagées.

Lors de la constitution du gouvernement de M. Guy Mollet, en 1956, M. Houphouet-Boigny, député de la Côte d'Ivoire, demanda à être chargé des affaires sahariennes en tant que Ministre délégué à la Présidence du Conseil. Après étude du dossier, il lui apparut rapidement la nécessité de prendre parti. De délicates négociations furent nécessaires en Conseil des Ministres ; bientôt M. Houphouet-Boigny put obtenir l'accord du gouvernement sur un projet. C'est ce projet qui, déposé le 1er août 1956, modifié par le Parlement, fut voté le 27 décembre 1956 et promulgué au Journal Officiel le 10 janvier 1957. Son adoption a fait l'objet de très importants débats. Trois lectures furent nécessaires, plus de 70 amendements et sous-amendements furent déposés ; bien souvent une discussion article par article exigea de nombreux scrutins.

Pourquoi tant de difficultés et de lenteur dans le choix et l'aboutissement d'une solution ? C'est que nombreuses furent les objections présentées aux propositions d'organisation.

L'Algérie n'a pas cru tout d'abord à l'existence de richesses dans les vastes territoires du Sud-Algérien. Plus que de développement économique, l'Algérie était soucieuse pour eux de réforme administrative : le point essentiel était d'aboutir «à la suppression totale des territoires du Sud et à l'instauration de l'administration civile dans l'ensemble de l'Algérie» et non de planifier un développement économique dont on niait les bases.

Bientôt l'opinion publique algérienne évolua tout en restant opposée à une organisation saharienne. «Nos ressources naturelles, déclarait M. Abdesselam à l'Assemblée Algérienne, doivent nous profiter, à nous qui avons découvert du pétrole, du minerai, de la houille à Kenadza et à Colomb-Béchar avec nos seuls moyens, nos seules ressources ; c'est à nous que revient la construction du transsaharien devenu le Méditerranée-Niger. On dira que les moyens et les ressources dont dispose l'Algérie ne permettent pas une exploitation d'une telle envergure, nécessitant d'importants investissements : nous répondrons que d'autres solutions peuvent être envisagées. Nous sommes reconnaissants à la France de ne nous avoir jamais marchandé son aide, même dans les périodes difficiles. Nous savons aussi que depuis quelque temps, en raison de ses nombreuses charges, son soutien est limité».

A la question de M. Boisdon : « Savez-vous ce que sera l'Algérie dans vingt-cinq ans ? » M. Abdesselam répondait : «Je vous donne l'assurance qu'elle sera française et musulmane dans vingt-cinq ans comme dans l'éternité».

La résistance de l'Algérie (comme celle de l'A.O.F. et de l'A.E.F.) à tout changement prenait appui sur des arguments juridiques, psychologiques, économiques. Les territoires du Sud, disait-on, «appartiennent» à l'Algérie, de même que les parties sahariennes de la Mauritanie, du Niger, du Tchad «appartiennent» à l'A.O.F. et à l'A.E.F. Ces territoires sont donc français de ce fait, selon l'article 60 de la Constitution et ce serait faire injure à l'Algérie, à l'A.O.F. et à l'A.E.F.

que de les leur retirer par crainte de l'avenir. L'unification du Sahara, sous statut spécial, irait à l'encontre de l'article 50 du statut de l'Algérie de 1947 qui «algérianise» les territoires du Sud. Serait-il juste, enfin, de dépouiller l'Algérie, l'A.O.F. et l'A.E.F. des ressources naturelles dont l'exploitation doit permettre de réaliser un meilleur équilibre de leurs budgets ?

A vrai dire l'une ou l'autre des réformes proposées tendait à donner aux territoires sahariens (dont le sol et les problèmes sont différents de ceux de l'Algérie) une physionomie propre. Particulièrement pour les Algériens français il ne pouvait y avoir aucun inconvénient ; il ne s'agissait pas d'une ablation au «domaine algérien» — conception d'ailleurs très discutable — mais au contraire, de renforcer la position française en Algérie par une puissante organisation française de l'ensemble du Sahara. Il y a lieu de dire ici en tout cas, que l'action d'un grand nombre de métropolitains en faveur de la mise en valeur du Sahara n'avait pour objet que de donner à l'Algérie des perspectives économiques privilégiées.

Sur le plan de la métropole, la difficulté était d'un autre ordre. Pris par le tourbillon des affaires quotidiennes, obligés de cacher sous le masque de la prudence politique une incapacité à l'action créatrice, les chefs du gouvernement français, depuis 1945, ne purent imposer à leur majorité parlementaire l'acceptation d'une réforme. Seules des mesures partielles et fragmentaires purent être prises, avec bien des difficultés, par certains d'entre eux ; elles conduisirent à la création du «Comité des Zones d'Organisation Industrielle d'Afrique» et du «Bureau Industriel Africain».

Il n'en est que plus nécessaire de rendre justice au dix-huitième Président du Conseil depuis la Libération, M. Guy Mollet, qui permit au ministre-délégué à la Présidence du Conseil, M. Houphouët-Boigny, de faire aboutir, après de longs débats, une réforme dont il y a dix ans on soulignait déjà le caractère d'urgence.

Genèse de l'organisation commune des régions sahariennes

C'est par un arrêté du 24 décembre 1950 que fut créé le «Comité des Zones d'Organisation Industrielle d'Afrique» (Comité Z.O.I.A.). Présidé par le Président du Conseil, il est vice-présidé par M. Eirik Labonne, ambassadeur de France, ancien Résident général de France, en Tunisie et au Maroc, chargé de la coordination des études politiques et économiques de l'Union Française.

Le Comité a pour objet de déterminer, en fonction de la politique gouvernementale, l'orientation des programmes de développement des «ensembles industriels africains». Ses travaux ont porté sur la mise en valeur de cinq principales zones : confins algéro-marocains, confins algéro-tunisiens, zone de Guinée, zone du Moyen-Congo, zone de Madagascar.

Il apparut bientôt qu'à cet organisme de conception politique devait être joint un autre organisme susceptible d'agir aussi bien sur le plan administratif que dans le secteur industriel et commercial. Après de longs efforts, fut introduit dans l'article 17 de la loi de finances du 5 janvier 1952 le texte portant création du «Bureau d'Organisation des Ensembles Industriels Africains» (B.I.A.). C'est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Des délais s'écoulèrent encore avant qu'un accord puisse intervenir sur la nomination des membres du Conseil d'administration.

Le président du «Bureau Industriel Africain», M. Louis Armand, sut accomplir une tâche extraordinaire : convaincre les opposants, raisonner les passionnés, susciter le concours des techniciens. Grâce à lui, le B.I.A. a constitué une étape importante dans la genèse de l'«Organisation commune des régions sahariennes».

L'effort de mise en valeur saharien a bénéficié de l'action d'autres organismes plus étroitement spécialisés. Le «Bureau de Recherches de Pétrole» (B.R.P.) coordonne les recherches d'hydrocarbures effectuées dans le Sahara. Le «Commissariat à l'Énergie Atomique» exerce son activité de recherche d'uranium dans le désert. Les bureaux miniers, organismes spécialisés dans la recherche et la prospection minières ont joué un rôle important ; depuis de longues années, ils exercent une action autonome remarquable. En Algérie, il s'agit du «Bureau de Recherches Ministères de l'Algérie» (B.R.M.A.) au Maroc, c'est le «Bureau de Recherches et de Participations Minières» (B.R.P.M.). Le «Bureau Minier de la France d'Outre-mer» est l'organisme métropolitain spécialisé dans le développement minier de l'outre-mer. Les problèmes miniers sahariens de l'A.O.F. et de l'A.E.F. relèvent de sa compétence.

Pour tenir compte des exigences de l'économie et de la défense militaire, M. Eirik Labonne a souligné, depuis de longues années, l'intérêt de créer un organisme spécialisé qui permettrait aux trois armes d'assurer leur part de responsabilité dans les créations industrielles africaines. L'armée est au premier chef intéressée par l'aspect stratégique du désert. Aussi apparut-il essentiel à M. Labonne de multiplier l'efficacité des dépenses militaires en joignant la recherche de l'armement à une volonté de promotion économique. C'est là l'originalité de sa conception ; elle s'inspire

des exemples du général Bugeaud et de Gouvion Saint-Cyr. Tel est le rôle conçu par M. Labonne pour le «*Bureau Africain de Travaux Industriels Militaires*» (B.A.T.I.M.).

Alors que sur le plan du secteur administratif se réalisait cette évolution, différents organismes étaient créés dans le secteur d'intérêt mixte et dans le secteur privé.

«Le Comité d'Expansion de la région de Colomb-Béchar» trouve sa place dans *le secteur d'intérêt mixte*. C'est un organisme de caractère local, créé en février 1956 par M. Henri Fouques-Duparc, maire d'Oran, ancien député, en accord avec le Gouvernement général de l'Algérie, le Comité Z.O.I.A., le B.I.A. Cet organisme a pour objet de contribuer à l'établissement, sur le plan local, des liaisons horizontales nécessaires (secteur public, secteur privé, secteur militaire), à la réalisation d'un programme d'action régionale s'inspirant des mesures prises par décrets des 14 décembre 1954 et 30 juin 1955 en vue de faciliter une politique d'«*aménagement du territoire par la mise en valeur des régions souffrant de sous-emplois ou d'un développement insuffisant*».

Dès 1951, *le secteur privé* prit la décision d'étudier les problèmes posés par la mise en valeur du désert, grâce aux initiatives de la «Société d'Etudes pour l'Equipement Minier et Industriel» (S.E.P.E.M.I.). En 1953, est créée l'«Association Eurafricaine Minière et Industrielle» (A.S.S.E.M.I.), association (loi de 1901) sans but lucratif. Ce groupement constitue un trait d'union entre les secteurs étrangers intéressés, informant les uns et les autres des possibilités respectives de coopération.

Puis, suivant la montée des espoirs, croît le nombre des sociétés.

En mai 1957 est créée la «Compagnie Française du Sahara» sur l'initiative de différentes maisons de banques françaises. Elle a pour objet d'étudier et de promouvoir la création et le financement de toutes entreprises appelées à exercer leurs activités dans les territoires du Sahara tels qu'ils sont définis dans les textes constitutifs de l'«Organisation Commune des Régions Sahariennes».

«Le Groupement Technique et Financier Saharien» (G.T.S.) a été créé également en mai 1957 pour coordonner les programmes d'action des entreprises spécialisées sahariennes.

«La Société d'Equipement pour l'Infrastructure saharienne» (S.E.L.I.S.) étudie particulièrement l'aménagement de l'infrastructure saharienne dans le cadre de la recherche minière et pétrolière. Ses actionnaires sont le Bureau de Recherches du Pétrole (30 %), la Caisse des Dépôts et Consignations (30 %), le Bureau Industriel Africain (40 %).

A Alger s'est constituée en avril 1957, en rapport direct avec le développement saharien, la «Compagnie Financière pour le Développement Economique de l'Algérie» (C.O.F.I.D.A.I.). Cette compagnie se propose de concourir au financement des entreprises industrielles algériennes que doivent stimuler les découvertes sahariennes.

Sur le plan international, et dépassant le plan proprement saharien, a été constitué, en décembre 1956, le «Consortium européen pour le développement des ressources naturelles de l'Afrique» (Consafrique). Il s'agit d'une Société holding luxembourgeoise ayant essentiellement pour objet la prise de participation dans des affaires africaines à l'aide de concours européens.

De nombreuses sociétés de recherches et de financement de pétrole sont, depuis juillet 1957, en cours de constitution.

Le statut de l'organisation commune des régions sahariennes

Lors de son déplacement à Alger, le 9 février 1956, le président Guy Mollet avait annoncé la volonté de la France de réaliser le «miracle saharien» au bénéfice de la métropole et de l'Algérie. Mais comment constituer un véritable territoire saharien ou le transformer en départements si la mesure devait immédiatement provoquer l'hostilité de voisins qui enserraient de toutes parts ce territoire national ou ces départements ? Un compromis parut nécessaire. Dans les cercles gouvernementaux l'idée se dégaga que la mise en valeur des régions sahariennes ne pouvait se faire qu'en symbiose avec les territoires périphériques.

Il apparaissait en effet que replier le Sahara en quelque sorte sur lui-même serait un non-sens économique, politique et humain. Associer au contraire dans une mise en valeur en commun et par des efforts partagés les régions sahariennes et les territoires limitrophes était résoudre à la fois les problèmes d'ordre politique, économique et technique.

Le gouvernement s'est arrêté à une solution qui paraît à certains manquer de logique institutionnelle ; pour d'autres, elle ne répond pas aux impératifs de sauvegarde des intérêts français. A ceux qui ont suivi les discussions, il est apparu que

compte tenu des réalités parlementaires, il était difficile de faire aboutir une autre réforme. Elle a le mérite de prendre en considération l'idée essentielle d'une compétence unique pour la mise en œuvre des possibilités sahariennes.

Disons tout de suite quelle en est l'idée maîtresse. Elle unit entre elles par un «*statut économique spécifique*» les zones sahariennes françaises sans les détacher administrativement de leurs bases constitutionnelles.

Aux termes de la loi, l'objet de l'O.C.R.S. est la mise en valeur, l'expansion économique et la promotion sociale des zones sahariennes de l'Algérie, de la Mauritanie, du Soudan, du Niger et du Tchad, comprises entre les deux isohyètes, déterminant les limites Nord et Sud des territoires recevant moins de 100 mm. d'eau par an.

La mission de l'organisme peut être ainsi résumée :

1° Promouvoir toute mesure propre à améliorer le niveau de vie des populations et à assurer leur promotion sociale dans le cadre d'une évolution qui devra tenir compte de leurs traditions.

2° Préparer et coordonner les études et les inventaires, établir et mettre en œuvre un plan d'infrastructure.

3° Susciter l'installation d'industries extractives et de transformation, créer des ensembles industriels.

L'Organisation commune des régions sahariennes doit englober les zones suivantes, réparties entre l'Algérie, le Soudan, le Niger et le Tchad : la commune mixte et l'annexe de Colomb-Béchar, la partie de l'annexe de Géryville, située au Sud des Monts des Ksours, les communes indigènes et les annexes de la Saoura, du Gourara, du Touat et de Tindouf, la partie saharienne des cercles de Goundam, de Tombouctou et de Gao ; les parties sahariennes des communes mixtes de Laghouat et de Djelfa, les communes indigènes et les annexes de Ghardaïa, El Goléa et Ouargla, les communes mixtes de Touggourt et d'El Oued, les communes mixtes et annexes du Tidikelt, des Ajjers et du Hoggar ; la partie Nord des cercles de Tahoua et d'Agadès, comprenant la totalité de la subdivision de Bilma, la région de Borkou Eneedi Tibesti. Les limites seront précisées par décret après consultation des assemblées des territoires intéressés.

La loi a prévu la structure suivante :

1° Une «*Haute Commission de l'organisation commune des régions sahariennes*». Elle délibère sur les programmes d'activité établis par le Délégué général, exerce un pouvoir de contrôle sur ces mêmes programmes, sur l'état des ressources et sur les comptes de gestion soumis par le Délégué. La Commission se réunit deux fois par an et élit une Délégation permanente de 7 membres. Elle est composée de :

— 16 représentants des populations sahariennes élus par les Assemblées locales (Algérie 8, Mauritanie 2, Niger 2, Soudan 2, Tchad 2(7) ;

— 16 représentants des Assemblées constitutionnelles de la République (8 députés, 4 sénateurs, 2 conseillers de l'Union Française, 2 membres du Conseil économique).

Elle doit être une Assemblée politique à caractère fédéral ; plus exactement une manifestation et un prototype de la *démocratie économique franco-africaine*. Pour ne pas séparer l'économique de l'humain, on a voulu que les représentants des populations sahariennes participent aux délibérations qui décident de leur sort.

2° Le «*Comité technique de direction*». Il assiste le délégué général dans l'élaboration des programmes et fixe les conditions d'exécution. Présidé par le Délégué général, il comprend, outre l'officier général chargé de la défense, 14 membres :

— 6 représentants des administrations (France d'Outre-mer, Affaires Algériennes, Affaires économiques et financières, industrie et commerce).

— 8 personnalités choisies en raison de leur compétence au sein des organismes qualifiés, publics ou privés, et notamment le Bureau d'Organisation des Ensembles Industriels Africains, Caisse Centrale de la France d'Outre-mer, Bureau des Recherches de Pétrole, Bureau Minier de la France d'Outre-mer, Bureau des Recherches Minières de l'Algérie, Commissariat à l'Energie Atomique.

3° Le Délégué général : représente le Gouvernement de la République ; il est responsable de l'élaboration et de l'exécution des programmes ainsi que de la défense et du maintien de l'ordre dans les régions sahariennes ; assisté à cet effet par un officier général ; nommé aux emplois civils relevant de sa compétence.

Les moyens d'action que l'O.C.R.S. peut mettre en jeu découlent de son statut particulier.

L'Organisation est dotée de la *personnalité morale et de l'autonomie financière* ; elle dispose d'un budget de fonctionnement rattaché à la Présidence du Conseil. Elle peut utiliser les services du B.I.A. et de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer ainsi que de tous autres organismes compétents.

Des mesures spéciales pourront être édictées. Prises dans les conditions prévues par l'article 4 de la loi, elles doivent avoir pour objet la mise en valeur économique et la création ou le fonctionnement d'ensembles industriels ; elles pourront concerner les régimes domaniaux, foncier, agricole, minier, hydraulique et douanier ou encore l'immigration, les transports et les communications, le régime des sociétés, des investissements et leur fiscalité. Il pourra être institué un régime fiscal exceptionnel de longue durée au bénéfice des entreprises dont la création, l'équipement ou l'extension présenteront une importance particulière.

Des conventions pourront être passées avec les territoires limitrophes en vue de les associer à la mise en œuvre des possibilités industrielles.

L'O.C.R.S. pourra réaliser des opérations financières (prêts ou participations) avec des organismes internationaux et étrangers(8).

Quelles conclusions porter sur la réforme ? Au point de vue de sa nature, l'Organisation n'est pas une entité politique ou un établissement public ; elle n'entre dans aucune catégorie juridique connue. La réforme réalisée par l'O.C.R.S. peut être présentée comme un *phénomène d'adaptation au milieu*. Elle introduit une *émulation directe de la puissance publique* dans les territoires sahariens afin de réaliser l'unité de réglementation et l'unité de direction nécessaires à leur mise en œuvre.

Placée sous le signe de la promotion sociale, du développement économique, du fédéralisme politique, la réforme n'est pas sans mérite. Ni non plus sans défauts. Elle est un compromis. *Œuvre originale*, due aux circonstances, elle ne devrait représenter qu'une étape.

La loi procède en fait à une simple répartition de compétence ; elle fait du Délégué une *autorité économique à caractère fédéral*. Celui-ci a des pouvoirs considérables, mais spécialisés. Il n'est pas «proconsul» ou «empereur du Sahara» ; il n'est pas non plus «le muet du sérail». Sa vocation est limitée à l'économie (sous réserve toutefois des pouvoirs qu'il détient en matière militaire pour faire régner l'ordre) mais cette économie est une économie à l'échelle planétaire.

Représentant du Gouvernement, il est l'égal des Hauts-Commissaires et Gouverneurs de l'Afrique Occidentale Française et de l'Afrique Equatoriale Française. Ainsi doit-il pouvoir échapper à l'hostilité déclarée comme à la résistance passive de certaines administrations enclines à voir en lui un «usurpateur» de pouvoirs. Le rôle national et international que doit jouer le Délégué général exige que lui soit reconnue une autorité réelle, comportant liberté et responsabilité, et qu'il ait, dans le cadre de ses fonctions, l'autorité du dernier mot.

Le Parlement sera appelé à exercer un contrôle étroit «*a priori*» et «*a posteriori*» sur les activités du Délégué général. Il faut souhaiter que, dans le respect des missions d'initiative et de contrôle attribuées au Parlement, une liberté d'action suffisante soit reconnue au Délégué général afin qu'il puisse être, dans l'esprit de la loi, «un maître d'œuvre» réel et efficace.

L'O.C.R.S. crée une véritable démocratie économique franco-africaine. C'est un acte économique mais aussi un acte d'émancipation sociale et de paix qui peut renouveler le sens de l'action civilisatrice de la France en Afrique.

M. Houphouët-Boigny, président du R.D.A., a joué un rôle de premier plan ; son action a permis de vaincre incompréhensions et appréhensions. «Sur une page vierge, disait-il à l'Assemblée Nationale, inscrivons en lettres d'or les mots : «confiance, espoir, fraternité». Puisse son message être entendu. Alors viendront s'ajouter d'autres pages qui retraceront la victoire fraternelle des hommes sur la nature.

La mise en œuvre de l'O.C.R.S.

Promulguée le 10 janvier 1957, la loi créant l'«Organisation commune des régions sahariennes» n'avait pas encore fait, en juin 1957, l'objet de mesures d'application faute d'un accord sur le nom du Délégué général.

Lors de la constitution de son gouvernement, le 12 juin 1957, M. Bourguès-Maunoury voulut montrer l'importance qu'il attachait à la mise en valeur et au développement des territoires sahariens ; il créa, en conséquence, un «Ministère du Sahara» et confia le poste à M. Max Lejeune (S.F.I.O.), ancien «Secrétaire d'Etat aux Forces Armées de Terre», chargé

des affaires algériennes dans le gouvernement de M. Guy Mollet. Investi ainsi d'une autorité plus grande que celle découlant des textes de la loi créant le poste de Délégué général, le Ministre du Sahara a nommé un Délégué général-adjoint pour l'assister.

Dans son discours d'investiture, M. Bourguès-Maunoury déclara que la France était «décidée à faire participer à son œuvre les pays limitrophes et amis qui manifesteront leur volonté d'une coopération loyale... Pour le Maroc, la Tunisie, notre ferme espoir est de les voir intimement associés à cette vaste entreprise, et les frontières politiques (qui doivent être rapidement fixées) ne s'opposeront en aucun cas à l'osmose indispensable, bienfaisante pour tous». Ainsi a été proclamée officiellement une politique basée sur l'interdépendance économique et tendant à créer un ensemble franco-nord-africain, prélude peut-être à la constitution d'une Confédération franco-maghrébine.

Il est évident que la plus sûre façon de sauvegarder l'Algérie et le Sahara est de prendre en considération les faits techniques, démographiques, économiques et de se tourner, résolument, vers de grandes entreprises novatrices.

Objectifs d'une politique saharienne

Après avoir examiné les bases du gouvernement des hommes et de l'administration des choses dans les territoires du désert, il convient de rechercher comment le Sahara pourrait être la clé de voûte de l'ensemble eurafricain français.

La politique à suivre doit s'inspirer de trois objectifs : l'amélioration de l'équilibre économique et financier de l'ensemble franco-africain, la multiplication des interdépendances politiques entre les parties constitutives de l'ensemble franco-africain, la constitution progressive d'«Eurafriques fonctionnelles» susceptibles de constituer des étapes dans le développement de l'association des territoires d'outre-mer au marché commun.

La mise en œuvre des richesses du désert peut avoir sur le plan économique et financier des résultats tout à fait spectaculaires, notamment avec la mise en valeur des gisements de pétrole.

L'association France-Afrique ne peut survivre que si la création de nouveaux et puissants «pôles de croissance» permet l'établissement de circuits de production et d'échange susceptibles de financer l'élévation du niveau de vie des populations d'outre-mer en constant accroissement. Les dépenses entraînées par le soutien du secteur agricole et rural deviendront de plus en plus lourdes. Elles ne peuvent être réduites en raison de nos responsabilités politiques et morales. Comment les financer ? Les revenus du secteur des «micro-investissements» ? Il ne peut en être question puisque les recettes équilibrent avec peine les dépenses. Les ventes d'arachides, bois, bananes, café, cacao, coton représentent 75 % du chiffre d'affaires des T.O.M. Mais tant pour des raisons de débouchés que de prix, il est difficile de prévoir pour ce secteur un développement des recettes et l'apparition d'un solde créditeur. Le financement du secteur agricole et rural ne peut donc provenir que du secteur des «macro-investissements», c'est-à-dire de la mise en œuvre des «grands ensembles industriels» du Sahara et de l'Afrique Noire.

Ce que le désert peut donner à la France, répétons-le, ce sont les moyens de son indépendance énergétique, ce sont, par voie de conséquence, les moyens d'un rééquilibre de la balance des comptes du pays.

Vingt-cinq millions de tonnes de pétrole à 20 \$ représentent cinq cent millions de dollars. Mais au delà de l'arithmétique financière, le pétrole, en tant que source énergétique, a des effets induits multiples dans la vie économique des nations. Il a fallu la crise de Suez pour que l'opinion publique se rende compte de ce que l'homme d'Etat ne pouvait ignorer : cinquante milliards de pétrole «pèsent» beaucoup plus lourd, dans la balance des comptes de la nation que cinquante milliards de vins ou d'agrumes. Si la France poursuit ses efforts, ce sont dix millions de tonnes que le Sahara pourra fournir quelques années après la mise en exploitation des premiers puits ; rapidement la production devra pouvoir être augmentée de 20 % et atteindre vingt-cinq millions de tonnes entre 1965 et 1970. Le Sahara peut donc faire à la prochaine génération le plus précieux des cadeaux, celui de l'indépendance du pays en devises. Voilà ce qui peut surgir des puits d'Edjelé, d'Hassi-Messaoud, d'Hassi-R' Mel(9).

Le minerai de fer et le gaz naturel, à plus lointaine échéance, nous apporteront leur large contribution.

Le minerai de fer de Tindouf trouvera la presque totalité de ses débouchés en dehors de la zone franc et 80 % de la production du gisement feront donc l'objet d'un paiement en devises, soit une rentrée de trente millions de dollars par an, représentant plus de la moitié du produit des exportations de l'ensemble des mines de fer françaises ou plus que le montant de la balance nette du tourisme français en 1954 et 1955.

L'exportation du gaz naturel est à échéance lointaine. Elle sera une source importante de devises si le transport du méthane après liquéfaction peut être facilement réalisé. Entre l'épuisement des mines de charbon et l'apparition de l'énergie atomique, le gaz naturel peut assurer la transition. Le Sahara est un immense réservoir d'énergie gazeuse.

La mise en œuvre «des pôles de croissance» que constituent les gîtes de pétrole et de gaz et les gisements de fer doit créer des réseaux de production et d'échange entre la métropole et les territoires nord-africains. Leur industrialisation et tout particulièrement celle de l'Algérie deviendra possible ; une politique d'élaboration et de valorisation des produits bruts sahariens pourra être entreprise dans les territoires limitrophes du désert.

Le degré de l'efficacité de l'O.C.R.S. pourra se mesurer, notamment, aux progrès obtenus dans l'industrialisation de l'Algérie, au nombre de musulmans mis au travail, à l'importance des salaires distribués dans les chantiers du Maghreb. Vingt millions de Nord-Africains attendent du désert leurs moyens d'existence. Quarante-trois millions de métropolitains en espèrent leur indépendance énergétique. Il sera pour l'ensemble franco-africain le creuset d'un nouvel équilibre financier et économique.

La tentative saharienne se condamnera à l'échec si elle ne respecte pas un impératif catégorique. *Les richesses du désert doivent assurer la multiplication des interdépendances politiques entre les espaces constitutifs de l'ensemble franco-nord-africain.*

Le désert possède des voies géographiques naturelles d'accès et de sortie ; celles-ci constituent en quelque sorte des «conduites forcées» par où il est nécessaire de passer. C'est pourquoi la pacification est une tâche préalable. L'exploitation du désert ne se fera ni par avions-cargos ni par avions-réservoirs. Mais par cheminement à travers l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Libye. Ce passage obligatoire ne pourra être réalisé que dans un esprit d'association avec ces territoires. Il faut que les richesses du désert deviennent un «*fonds commun pour une exploitation en commun, en vue du bien commun*». Alors elles contribueront à l'apaisement. Des formules d'association doivent être élaborées ; seules elles pourront établir entre les pays un sentiment de solidarité et conduire à une harmonisation des politiques de croissance.

Dans une perspective politique proche, le Sahara doit être la pièce d'assemblage de l'ensemble franco-nord-africain, le noyau fédérateur. Pour tous les peuples jeunes qui regardent vers l'avenir, il constitue une promesse de développement. Pour la métropole, il doit être considéré comme la clé de voûte des interdépendances politiques entre nous et les peuples d'Afrique.

Prenons un exemple : les différends politiques à propos des frontières sahariennes. Comment obtenir un apaisement ? Il ne s'agit pas de céder sur les droits imprescriptibles de la France, mais au contraire de les faire reconnaître sans discussion. Mais ceci fait, sachons transformer les sources de division en facteurs d'union et associer, sous le leadership de la France, l'ensemble des pays maghrébins à la mise en valeur des terres françaises du désert.

Alors avec les gouvernements de Rabat et de Tunis, il sera possible de trouver des formules d'entente qui leur donneront satisfaction sans nuire à nos intérêts.

Il y a une «Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier» (C.E.C.A.) ; il y a une «Communauté Européenne de l'Energie Atomique». Pourquoi n'y aurait-il pas demain, avec le concours de l'O.C.R.S. une «Communauté Eurafrique du Pétrole», une «Communauté Eurafrique du Gaz», une «Communauté Eurafrique du minerai de fer» ? C'est seulement au sein de ces diverses communautés que pourra s'exprimer la seule revendication commune à tous les peuples intéressés : l'augmentation du niveau de vie. C'est par ces communautés que pourra se réaliser une véritable interdépendance politique, et se créer la Confédération franco-nord-africaine sans laquelle il est difficile de prévoir une issue aux difficultés actuelles.

Seules des associations économiques franches, généreuses avec le Maroc, la Tunisie, des accords avec les Assemblées des Territoires de Mauritanie, du Soudan, du Niger, du Tchad pourront permettre de résoudre les problèmes de toutes sortes que posent la recherche, la production, l'exportation du pétrole et du fer.

Quelle méthode adopter pour obtenir la garantie que dans dix ans les pipe-lines sahariens ne seront pas coupés par les populations algériennes comme l'ont été les pipe-lines des compagnies anglaises par les populations d'Irak ou de Syrie ? Il n'est pas possible d'envisager une exploitation sûre et rentable des gisements de pétrole sans associer les peuples qui tiennent les voies de sortie, sans tenir compte de leurs sentiments de frustration et de leurs moyens de marchandage.

En associant intérêts métropolitains et africains, on donnera aux faits le revêtement du droit. L'Algérie est d'ores et déjà actionnaire importante de la Société Nationale de Recherches et d'Exploitation des Pétroles d'Algérie (S. N. Repal). La Tunisie et le Maroc doivent de même devenir un jour actionnaires de sociétés françaises de recherches et d'exploitation au Sahara. Leurs intérêts pourraient être bloqués au sein d'un puissant «Consortium franco-nord-africain des hydrocarbures sahariens».

A l'Algérie, à la Tunisie, au Maroc, serait attribué un pourcentage déterminé des bénéfices du Consortium ; ce pourcentage aurait un caractère forfaitaire et tiendrait lieu d'impôts et de taxes de toutes sortes, de redevances et de royalties de toutes catégories.

Pourquoi ne pas accompagner cette création de l'institution d'un «Grand Livre de Comptes» entre la France, l'Algérie et nos anciens protectorats ? Le recours du Maroc et de la Tunisie à l'aide financière métropolitaine s'explique aisément dans le contexte historique, comme l'effort financier de la France à l'égard des populations algériennes est naturel. Ce sont là relations qui s'instaurent entre membres d'une «société d'aide mutuelle» lorsque les circonstances les contraignent à faire appel aux ressources de la caisse sociale.

Mais l'ouverture d'un «Grand Livre» permettrait à tous les Français, à tous les Algériens, à tous Européens et Américains, à tous organismes internationaux qui se prétendent compétents, de suivre l'équilibre des opérations financières entre l'Algérie et la métropole, de connaître ce que la France verse à l'Algérie, ce que l'Algérie perçoit en fonction de la mise en valeur des terres sahariennes. Le «Compte» serait crédité de la part de bénéfices revenant à l'Algérie en fonction de ses participations dans les affaires de pétrole, de fer, de gaz. Il serait débité des subventions de la métropole.

Ainsi apparaîtrait cette vérité essentielle : les nécessités financières de son développement lient l'Algérie à la France, comme le pétrole lie la France à l'Algérie. Le «Compte» établirait qu'il importe d'établir entre l'Algérie et la France des liens politiques et économiques tels qu'ils permettent aux deux communautés de vivre dans le sentiment de la nécessité de leur interdépendance.

On sait que le rapport Maspétiol a permis de dégager un certain nombre de conclusions sur l'évolution économique de l'Algérie. On ne saurait trop le méditer. Parmi celles-ci figure l'observation que la *mise en valeur* des ressources de pétrole et de gaz constitue *l'un des objectifs à atteindre, mais qu'elle ne pourrait à elle seule suffire à résoudre le problème économique et social algérien.*

Une production annuelle de vingt millions de tonnes de pétrole brut, dont quatre seraient raffinées sur place ne permettra, en effet, que la distribution d'une faible masse de salaires par rapport au chiffre de la population. Le gaz naturel, s'il facilite l'industrialisation lourde, moyenne et légère en donnant une énergie meilleur marché et des produits de base, n'empêchera pas l'Algérie de demeurer parmi les pays peu favorisés par les conditions naturelles. *Les résultats envisagés ne pourront, en aucun cas, être obtenus dans le cadre d'une Algérie isolée.* Le volume des investissements nécessaires dépasse les facilités d'épargne disponibles.

Pas plus l'Algérie ne peut-elle espérer trouver des «concours extérieurs» suffisants, même en «ouvrant son économie à des nations plus dignes que la France». Il est sans doute souhaitable que les liens politiques entre l'Algérie et la métropole soient modifiés ; la réforme sera légitime dans la mesure où elle n'ira pas à l'encontre des données économiques fondamentales. Psychologiquement, l'«institutionnalisation» des rapports financiers entre métropole et pays du Maghreb montrerait que si l'on entend se libérer des servitudes d'un budget d'assistance, il convient d'accepter les liens de l'interdépendance. Financièrement, la contribution de la France représenterait pour elle un «avoir» et non une mise à fonds perdus. Politiquement, il serait démontré que l'«indépendance nationale» ou la «reconnaissance de la personnalité» ne peuvent exister que si elles entraînent la reconnaissance des obligations de la solidarité économique internationale. La mise en œuvre du pétrole, du gaz, du fer «en commun» prendrait alors tout son sens.

«La Communauté du pétrole», la «Communauté du fer», la «Communauté du gaz» seraient le support de la triple interdépendance entre les diverses parties de l'Afrique du Nord, entre l'Afrique du Nord et l'Afrique Noire, entre l'Afrique et la France.

Ainsi ces grands ensembles industriels constitueraient-ils des «associations de profit mutuel», satisfaisant tout autant les aspirations les plus élevées des populations en cause, que les intérêts matériels les plus réels, tissant des réseaux d'échanges, instaurant d'étroites coopérations politiques.

Ce mode d'«union par produits» entre l'Afrique du Nord et la métropole est-il souhaitable ? Est-il réalisable ?

Il ne serait pas souhaitable s'il allait à l'encontre d'intérêts essentiels de l'une ou l'autre des parties intéressées. Or, que voyons-nous ? La France s'assure la sécurité physique de ses approvisionnements en pétrole, payables en francs français. Les pays du Maghreb participent à la mise en valeur et perçoivent des redevances. L'interdépendance économique crée la solidarité politique. Si cette union est souhaitable, est-elle réalisable ? La réponse est facile : de telles «Eurafriques fonctionnelles» s'inscrivent dans la ligne même du «Marché commun». Elles ne sont pas plus irréalisables que le marché commun ; elles n'en sont qu'une partie : qui peut le plus, peut le moins. Ces «Eurafriques fonctionnelles» sont pour l'Algérie, les anciens protectorats, la métropole, l'Europe, le moyen de faire disparaître les

tensions entre espaces économiques et espaces politiques et de substituer les harmonies de l'interdépendance économique aux mirages du nationalisme politique.

Deux questions demeurent aujourd'hui sans réponse. Qui peut démontrer que l'industrialisation algérienne est possible sans le concours financier de la métropole ? Qui peut garantir à la métropole la libre disposition du pétrole saharien sans l'accord des peuples nord-africains ?

A ces questions, seule la création d'«Eurafriques fonctionnelles» du pétrole, du gaz, du fer apporte une réponse. La France et l'Afrique du Nord se trouvent dans une situation de complémentarité économique et financière. Une politique saharienne réaliste doit en tirer les conclusions. Le Sahara doit être pour les peuples associés franco-africains «l'anneau magique» de la fraternité.

Pour faire l'Europe de demain, trois éléments lui manquent : l'espace, l'énergie, les matières premières. L'Afrique peut les lui offrir ; l'Europe, en échange, doit livrer hommes, techniques, capitaux. Cet échange des dons, où doit-il se réaliser ? Dans le cadre des «Communautés eurafricaines fonctionnelles» que le pétrole, le gaz, le fer doivent permettre de construire.

Ainsi le troisième objectif de l'O.C.R.S. apparaît-il être de faciliter l'ouverture d'un marché commun entre les deux continents par la constitution d'«Eurafriques fonctionnelles». Des perspectives institutionnelles et économiques immenses s'offrent ainsi à son action sur le plan national et international. Il doit convaincre l'opinion publique, l'homme d'affaires, le parlementaire que, seule, la coopération internationale est susceptible de régler les problèmes de débouchés et de financement posés par l'exploitation des ressources sahariennes.

Ces problèmes de débouchés et de financement ont aujourd'hui des données différentes de celles d'il y a cinquante ans. Le monde était alors «acheteur», on pouvait produire sans crainte de mévente. Aujourd'hui le marché est «vendeur». Avant d'envisager une exploitation quelle qu'elle soit, il faut être assuré que sera possible l'écoulement des matières premières ou des produits élaborés. Les facteurs sont, en quelque sorte, renversés : le problème des débouchés prend le pas sur les problèmes de financement ; les capitaux viendront tout naturellement s'investir dans une affaire dont la production est assurée de débouchés réguliers et payants.

Or, le marché français ne peut pas être un «consommateur» à l'échelle de la *production de masse* de ces grandes entreprises (minerai de fer, bauxite, manganèse, ressources hydro-électriques). La dictature des débouchés est un fait. Elle entraîne l'obligation de rechercher à l'étranger des possibilités d'écoulement. Comment les trouver, comment les maintenir ouvertes ? Pourquoi ne pas utiliser la forme de «coopérative internationale» ? Bien sûr le pétrole est susceptible de trouver des débouchés et des financiers par l'effet de fascination qui lui est propre. Mais n'y aurait-il pas — sur le plan politique — intérêt à donner à son exploitation un caractère international ? Quant à la mise en valeur du fer et du gaz, sans contestation, elle exige des concours internationaux.

L'exploitation des «pôles de croissance» en forme de *coopérative d'acheteurs ou d'utilisateurs* peut représenter pour certaines richesses sahariennes une solution susceptible de satisfaire aussi bien l'intérêt national que les nécessités internationales. Le système de la coopérative lie le problème des débouchés à celui du financement de l'entreprise. En s'engageant à financer directement ou indirectement une certaine proportion du capital nécessaire, l'industriel s'assure un approvisionnement régulier en matières premières à des prix constants. Mais, d'autre part, en donnant une garantie d'écoulement à la production, il assure à l'exploitation la stabilité de sa rentabilité, et le solde des capitaux peut alors être demandé sans difficulté au marché financier.

Prenons un exemple concret pour illustrer cette thèse. Voyons dans quelles conditions l'animateur du percement du canal de Suez s'efforcera aujourd'hui de réunir les capitaux nécessaires à son entreprise. Demanderait-il les capitaux nécessaires à la seule épargne privée nationale ? Aurait-il recours au statut pur et simple de la société anonyme ?

Le Lesseps d'aujourd'hui agirait différemment du Lesseps du XIX^e siècle. Il réunirait tout d'abord les dirigeants des grandes compagnies de navigation autour d'une table et leur proposerait de constituer un «Comité International d'Etudes pour le percement de l'isthme de Suez». A ce Comité, il donnerait pour tâche de calculer le nombre de traversées du canal, le montant des frais d'entretien, les droits de péage à percevoir pour assurer l'équilibre financier de l'exploitation, et d'apprécier les avantages que chaque compagnie nationale de navigation serait susceptible d'en tirer. Dans une seconde étape, le promoteur demanderait la transformation du «Comité International d'Etudes» en une «Coopérative Maritime de Suez» et proposerait à chaque compagnie de prendre une part dans le capital de la société proportionnelle à l'importance globale de sa flotte ou à celle du tonnage devant transiter par ledit canal. Son objectif serait d'obtenir un financement égal au tiers ou au quart du montant des dépenses. Assuré de «débouchés» constants et rentables, d'un commencement de financement, il envisagera alors de se tourner vers les marchés privés internationaux

pour trouver le solde des capitaux. Si nécessaire, il se proposera de demander aux différents Etats de donner leur garantie à la bonne fin des emprunts souscrits.

La mise en valeur de grands ensembles comme celui de Tindouf doit s'inspirer des considérations qui guideraient aujourd'hui le créateur du canal de Suez. C'est «Suez à l'envers» qu'il convient de faire. La «Compagnie Universelle du Canal maritime de Suez» a commencé par être une Société de « capitalistes » ; puis lui a été reconnu le caractère d'une «coopérative d'utilisateurs», cette expression devant être entendue dans son sens le plus large : coopérative chargée d'un service public international, et dont l'exploitation doit tenir compte des intérêts des actionnaires, de ceux des armateurs, de ceux de la communauté internationale.

De même doit-il en être de la «Coopérative du minerai de fer de Gara-Djebilet».

Qu'il s'agisse, du reste, de minerai de fer, de manganèse ou de ressources hydro-électriques, la mise en œuvre de ces possibilités doit se plier aux conditions nouvelles qu'imposent aussi bien l'évolution des techniques, les changements dans l'ordre économique que les obligations de la solidarité internationale. Et sur le plan institutionnel se marquerait ainsi l'amorce d'un passage du statut de la Société Anonyme à celui de la Coopérative, non exclusif de l'esprit de *libre entreprise* ou de la notion de *bénéfices*, mais indiquant une évolution des structures économiques en certains secteurs, tendant à la recherche d'un abaissement des prix de revient au bénéfice global de la collectivité.

La formule de «société agréée internationale» que nous avons suggérée il y a plusieurs années offre un cadre institutionnel adapté à la constitution de ces Eurafriques fonctionnelles sahariennes(10).

En un bref raccourci, la formule s'analyse en *l'attribution à une Société de droit français d'un régime d'établissement et de fonctionnement spécifique garanti par une convention internationale*. La valeur pratique de cette formule est démontrée par un exemple récent d'application. Sous l'impulsion de l'Union internationale des Chemins de Fer» (U.I.C.) dont M. Louis Armand est président, a été créée en octobre 1955 la «Société Européenne pour le Financement de Matériel Ferroviaire» (EUROFIMA). La continuité et la stabilité de fonctionnement de la société se trouvent assurées par le jeu de trois textes : statuts, protocole, convention internationale.

Une telle formule semble nécessaire si l'on veut inciter les concours étrangers (hommes, capitaux, techniques) à opérer au Sahara en association avec les possibilités françaises. Aussi conviendrait-il pour l'O.C.R.S. de prendre clairement position à l'égard des concours étrangers. Il est clair, par exemple, que le gisement de Tindouf ne peut faire l'objet d'une exploitation que dans un contexte international. Pourquoi, dès lors, ne pas prendre immédiatement parti ? Pourquoi ne pas proclamer la volonté d'une exploitation à caractère international ? Pourquoi ne pas préciser les lignes du cadre institutionnel envisagé ?

Une «Commission internationale d'études» devrait donc être constituée par l'O.C.R.S. Présidée par une personnalité indépendante, elle aurait pour mission de réunir, tous les éléments d'information nécessaires à la mise en œuvre du gisement et de proposer aux autorités compétentes un schéma précis d'exploitation. Cette Commission pourrait faire appel à des experts de son choix. La plus grande publicité serait donnée à ses travaux et à ses conclusions. En des délais beaucoup plus brefs qu'on ne peut l'imaginer, les travaux de la Commission permettraient de dégager les données nécessaires à une décision de mise en œuvre. Il va sans dire que les conclusions de la Commission ne pourront entraîner un commencement de réalisation que dans la mesure où la disparition de la tension politique dans le Maghreb laissera place à un esprit de coopération économique. Mais cette méthode pragmatique permettra à chacun de parler en connaissance de cause et pour tous de situer les vrais problèmes.

A vrai dire, la technique de la «Société agréée» permettrait aussi de signer une série d'accords multilatéraux pour une coopération européenne ou atlantique en Afrique Noire. Produit par produit, il pourrait être possible de créer des circuits de production et d'échange, de stabiliser les cours, d'ouvrir de nouveaux débouchés. La juxtaposition de ces «Eurafriques fonctionnelles» — comme un puzzle réussi — conduirait sans effort au dessein du marché commun. Celui-ci ne serait plus alors un risque pris au départ dans des conditions de désordre relatif ; il serait une récompense à l'arrivée. Ainsi pourrait-on marcher progressivement vers l'Eurafrique, dans le respect des intérêts de la Communauté française des peuples associés.

C'est que la signature du traité instituant la «Communauté Economique Européenne» ne règle pas les difficultés économiques de la France et de ses territoires d'outre-mer. Au mois de mars 1957, un groupe d'industriels allemands a parcouru l'Afrique Noire et étudié les possibilités de réalisation d'un grand nombre d'ensembles industriels : le fer de Fort-Gouraud, le cuivre d'Akjoujt, les installations hydro-électriques du Konkouré et du Kouilou (région de Pointe Noire, du Niari), le manganèse de Franceville et l'hématite de Mekombo. La mission allemande a été extrêmement intéressée par nos réalisations politiques et économiques et n'a pas caché sa surprise et son étonnement devant cette

réussite. Les sacrifices consentis par les Français à ce jour leur ont paru sans commune mesure avec la contribution financière que le traité de marché commun doit mettre à la charge de l'Allemagne.

Mais cet enthousiasme, quant à l'idée et aux résultats, a connu une pierre d'achoppement : les prix français. Ils sont à leurs yeux un très sérieux handicap pour le développement de l'économie des territoires d'outre-mer. Par exemple, le prix de la banane française vendue C.I.F. Le Havre est plus élevé que le prix de vente au détail en Allemagne d'une banane d'autre origine. Peut-on croire, dans ces conditions, que nos produits d'outre-mer bénéficieront aisément des débouchés élargis que semble leur offrir le marché commun ? Une véritable réforme des conditions de production ne s'impose-t-elle pas à nos structures économiques si nous voulons éviter l'asphyxie ? L'Union Française a peu à peu pris l'aspect d'une forteresse à l'architecture lourde et coûteuse ; il convient de mettre ses occupants à même d'affronter les grands vents de la concurrence européenne. Mais on risque de graves dangers aussi bien à vouloir maintenir les méthodes anciennes qu'à accepter sans précaution et délais suffisants, de profonds changements de structures et de courants.

Aussi importe-t-il de choisir avec soin points d'application et méthodes opératoires afin d'obtenir les meilleurs résultats. Sinon l'association des territoires d'outre-mer à l'Europe glissera sur la «peau de banane» que constituent les hauts prix de notre économie. Sinon la France restera solitaire sur ses chantiers africains.

La création prochaine de la «Banque Européenne d'Investissement» va donner une valeur accrue à la technique de la société agréée. Par sa structure, celle-ci est certes susceptible de faire le plus large appel aux capitaux privés comme aux capitaux publics, à court terme et à long terme, qu'il s'agisse d'opérations sur les marchés financiers internationaux, de prêts d'Etats, de prêts de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.), des prêts de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (C.E.C.A.).

C'est que la Banque Européenne pourrait être appelée à mettre en œuvre une formule dont la richesse, à notre sentiment, n'a pas été examinée avec suffisamment d'attention : la clause de garantie. L'usage de cette clause représente un moyen simple et efficace pour permettre une large mobilisation de l'épargne privée en francs, en devises, en or. En créant un «fonds de garantie» pour l'épargne investie dans les grands ensembles, à travers les sociétés agréées, la Banque faciliterait la mobilisation des capitaux nécessaires en créant les «conditions d'existence d'un climat favorable pour les investissements». *Le bailleur de fonds bénéficierait alors d'une double garantie : garantie juridique qui découlerait de l'existence d'une convention internationale assurant à la Société la stabilité de ses conditions de fonctionnement, garantie financière découlant de l'intervention de la Banque Européenne d'Investissement.* L'idée devrait être considérée avec attention ; elle paraît susceptible d'intéressantes applications.

La mise en œuvre des grands ensembles dans le cadre de la «Société agréée internationale» semble constituer l'un des moyens rare, concret et efficace, de nouer, sous l'égide française, cette solidarité eurafricaine nécessaire à la paix des continents.

CONCLUSION

Dans son ouvrage sur les «Chances économiques de la Communauté franco-africaine», M. Pierre Moussa a examiné l'intérêt que présentaient pour la France les rapports qu'elle entretient avec les pays d'outre-mer. Quelles charges, quels avantages ces relations comportent-elles pour la métropole ?

M. Moussa s'est livré à une étude clinique de la psychologie du Français. Il nous le présente comme livré à deux complexes : le complexe de culpabilité — avons-nous fait ce que nous devions ou ce que nous pouvions faire dans les pays d'outre-mer ? ; le complexe «hollandais» : ne devrions-nous pas imiter la Hollande qui, pour avoir perdu ses colonies, est entrée dans une ère incontestable de prospérité ? Tous comptes faits, n'aurions-nous pas intérêt, comme le prétendent certains, à pratiquer le «métropolisme», c'est-à-dire à renoncer à ce que fut l'Union Française et à nous replier sur notre hexagone ?

Un troisième complexe semble guetter le Français : le complexe saharien ou le «Mythe du Paradis terrestre» : toutes nos difficultés vont pouvoir être réglées demain par la mise en valeur du désert ; bientôt nous pourrons naviguer sur une mer de pétrole, disposer de montagnes de charbon, plonger dans un océan de devises.

La vérité est que le désert contient d'immenses richesses mais que leur mise en œuvre nécessitera des efforts coûteux et acharnés. Pour longtemps encore le Sahara restera une terre dure et cruelle. Franklin Roosevelt, comme nous l'a raconté son fils, jugeait sévèrement l'œuvre française au Sahara : «Ce désert devrait être en fleurs sur des centaines de kilomètres ; si les Français avaient voulu l'irriguer, l'Impérial Valley de Californie ne serait en comparaison qu'un carré de choux». Ce jugement fait sourire parce qu'il fait vraiment trop bon marché de biens des éléments. De même certaines

affirmations récentes font-elles preuve de trop d'espoirs. La mise en valeur du Sahara exigera beaucoup d'efforts, de sacrifices, de persévérance et un sentiment très élevé de l'intérêt général.

«Il ne faut pas croire, disait M. Louis Armand, que ces immenses étendues puissent devenir, comme on le dit souvent, une sorte d'Eldorado où la vie sera facile et le travail aisé. Nous ne vaincrons pas de sitôt le désert et nul doute que l'Afrique ne reste pour longtemps encore une terre où rien ne saurait être construit qu'à travers une grande dépense d'énergie. Elle n'en constitue pas moins l'une des meilleures chances de la France, puisqu'elle offre à nos jeunes ingénieurs et administrateurs une tâche digne d'eux qui, menée à bien, consacrera aux yeux du monde, sous une forme nouvelle, la vitalité de notre vocation africaine».

La domestication de l'atome, la puissance de l'énergie solaire seront certainement, dans vingt ou trente ans, des facteurs de transformation du désert. N'attendons pas ces transformations pour considérer les tâches qui nous sollicitent et nous confrontent aujourd'hui, tâches concrètes, exaltantes. Le pétrole, le gaz, le fer sont là ; il s'agit de les arracher dès aujourd'hui à leurs silencieuses profondeurs. Là est la réalité entraînant du désert, source de foi et d'action. Mais nous ne deviendrons efficaces qu'à la condition d'agir *immédiatement* et *progressivement* dans l'ordre politique, économique, technique et financier. Adopter le «Mythe du Paradis terrestre», c'est renoncer à l'effort immédiat pour se perdre dans le rêve du Futur. Pour mériter le Paradis terrestre, il faut se garder du péché contre l'esprit. Demeurer à égale distance de l'affabulation et du scepticisme, voilà la règle d'or. Affabulation qui incite à croire que tout est possible. Scepticisme qui conduit à une vue fragmentaire, restrictive et malthusienne. C'est pourquoi ceux qui assument la responsabilité de la mise en valeur doivent avoir les qualités de l'homme de guerre, de l'homme d'Etat, de l'homme d'affaires. De l'homme de guerre, car ils ont le pouvoir et le devoir de rétablir l'ordre dans le désert. De l'homme d'Etat, car leur œuvre doit tendre à la construction de la communauté franco-nord-africaine, en faisant du Sahara français une pièce d'assemblage politique et économique de l'ensemble franco-africain. De l'homme d'affaires, enfin, car les problèmes de mise en valeur du désert ne peuvent être résolus qu'avec la règle à calcul de l'industriel. Alors les solutions que requiert l'état de dénuement moral et physique des populations du désert pourront être dégagées.

Mais devant ces hommes aux visages anxieux il appartiendra à nos démiurges modernes d'élever la voix pour souligner la gravité de l'un des plus grands malentendus de l'après-guerre. L'O.N.U. en est la responsable. Par son action, l'opinion publique a été persuadée qu'il existe dans le monde actuel une sorte de droit absolu de tous au développement économique et social et des recettes magiques pour l'assurer. Cette doctrine a ouvert l'ère des illusions et des déceptions dangereuses. Elle a provoqué des flambées d'espoirs qui ne peuvent s'éteindre que dans l'amertume et la révolte. L'économie commande : il n'y a pas de recettes infaillibles pour assurer l'avenir des pays sous-développés, si ce n'est le travail et l'effort. La mise en valeur du désert et le développement des territoires limitrophes supposent non seulement les dons de la nature, le concours technique des pays développés, mais aussi la volonté de respecter les contrats.

Le devoir de la France — nous n'hésitons pas à le répéter — est de prendre les mesures pour créer une communauté franco-nord-africaine qui, dans l'égalité des droits et des devoirs des individus et des peuples, assurera la mise en valeur des richesses naturelles du désert au bénéfice du développement économique et social de la communauté toute entière.

Pour un ensemble franco-nord-africain

Entre la métropole, les pays du Maghreb et les territoires sahariens existe une évidente complémentarité. Un même destin les unit ; inscrit dans les sables, il est plus fort qu'il ne pourrait l'être gravé dans la pierre des Constitutions. *Cette commune destinée implique la reconnaissance et le respect d'un principe général de solidarité et l'acceptation d'une intime coopération dans le domaine de la mise en valeur.*

C'est à cette double condition que pourra être atteint ce qui est essentiel pour tous : la promotion de l'homme, le développement de l'emploi, l'élévation du niveau de vie.

Les voies et moyens de cette politique sont : *une production énergétique puissante, dans la plus grande mesure l'élaboration et la valorisation sur place des substances brutes, toutes les formes possibles de l'industrialisation, de l'organisation agricole, du développement rural.*

L'industrialisation, au premier chef, requiert l'attention des Africains. Leur jeune nationalisme entend s'exprimer au rythme des machines libératrices. La métropole doit être rendue attentive à cette profonde poussée psychologique. «Les ressources de nos territoires, disent les Africains, appartient d'abord aux populations et doivent être affectées, avant tout, à l'élévation de leur niveau de vie. L'exploitation de l'Afrique ne peut se faire en vue de l'exportation seule. Les industries doivent être développées sur place et utiliser en priorité la main-d'œuvre locale, en comprenant, si possible, l'inclusion de cette main-d'œuvre dans tous les postes de maîtrise et de direction».

Secteur public et secteur privé français doivent respecter cet impératif de l'industrialisation locale. Tous deux doivent s'efforcer d'y répondre s'ils veulent réussir tant sur le plan matériel que sur le plan politique. Mais comment convaincre leurs partenaires que telle est leur intention ?

Société agréée internationale de développement pour la zone des confins algéro-marocains.

Une suggestion peut être faite. *Ne conviendrait-il pas de marquer l'esprit de solidarité et la volonté de coopération qui doivent animer les partenaires par la création aussi prochaine que possible d'une «Société agréée internationale de développement de la zone des confins algéro-marocains».*

Cette Société aurait pour objet l'établissement d'une «vaste zone économique d'intérêt commun» indépendamment des frontières politiques ou des limites administratives, donnant la primauté à l'organisation rationnelle, dans le respect des conditions imposées par la nature. Son Conseil d'administration pourrait comprendre 18 membres, 9 Marocains et 9 Français de métropole et d'Algérie (en cas d'appel à des concours étrangers, les deux groupes fondateurs céderaient à ceux-ci un nombre identique de sièges d'administrateurs). La direction serait collégiale, assurée par un Directoire comprenant un métropolitain, un Algérien, un Marocain. Une haute personnalité indépendante, choisie par les membres du Directoire, assurerait la présidence de la Société. Le capital social serait relativement faible ; il serait souscrit par des groupes privés métropolitains, algériens, marocains ; ceux-ci verseraient, en compte-courant, à la Société, les sommes nécessaires à la réalisation des programmes d'études et de recherches.

La Société se saisirait immédiatement de quatre ou cinq dossiers : fer de Tindouf, pétrole, gaz, région de Colomb-Béchar par exemple. Elle créerait en son sein des «Comités d'études spécialisés» qui réuniraient membres du Conseil d'administration, représentants des autorités, utilisateurs directs des produits, techniciens qualifiés. Ainsi pour chaque cas d'espèce pourraient être confrontés les points de vue, examinés les impératifs techniques, dégagés les voies et moyens de la solidarité. Un pas considérable vers d'immenses réalisations sera rendu possible dès qu'il aura été démontré au sein de ces Comités, «cas par cas», dans une perspective d'hommes d'affaires, que toute mise en œuvre des richesses sahariennes à l'échelle continentale est subordonnée au respect de la loi du désert, à savoir :

- que ses ressources constituent un fonds commun pour une exploitation en commun, en vue du bien commun ;
- que ses voies naturelles d'accès et de sortie représentent des «conduites forcées» par où il est nécessaire de passer ;
- que la constitution d'«associations de profit mutuel» peut seule permettre de maîtriser la nature et de réunir les hommes.

Ces associations seront le témoignage «de la Nouvelle Alliance» conclue entre les peuples.

Ainsi voit-on qu'au fur et à mesure de l'avancement de ses études, cet organisme sera appelé à promouvoir la création de la «Communauté eurafricaine du minerai de fer à Gara-Djebilet» ou de la «Communauté eurafricaine du pétrole» ou de la «Communauté eurafricaine du gaz» ou encore de la «zone de développement de Colomb-Béchar».

Pour initier efficacement et réaliser avec les meilleures chances possibles de succès un programme de moyens et grands travaux, il importe — et M. Eirik Labonne le disait déjà en octobre 1949 à l'occasion des discussions sur les grands travaux à réaliser au Moyen-Orient au cours d'entretiens qu'il avait avec M. Clapp — *que l'organisme promoteur soit dégagé, dès l'origine, de toute hypothèque d'ordre politique et qu'il apparaisse, au point de vue psychologique, comme ayant pour véritable mission la mise en valeur des ressources inemployées dans un esprit d'impartialité.*

L'O.C.R.S. ne peut tenir lieu de cette «Société de développement», mais elle la rend possible en lui fournissant un cadre déterminé et en écartant d'elle toutes les difficultés politiques. L'O.C.R.S. sera difficilement un «lieu de rencontre international» ; la société agréée internationale peut, au contraire, assumer ce rôle et faire naître l'indispensable dialogue entre les pays limitrophes, la métropole, les pays européens et ce, non à l'échelon diplomatique mais à l'échelon des hommes d'affaires. Cette société agréée de développement apparaît être un mécanisme international nécessaire parce que les travaux concernent directement et indirectement les intérêts de plusieurs Etats ou Territoires. Elle apparaît être également un mécanisme d'études indispensables pour permettre aux différents Etats et Territoires intéressés d'acquiescer la conviction que les réalisations, par l'importance des investissements et des moyens techniques à mettre en jeu, réclament l'initiative et le concours d'un grand nombre de nations, disposant de puissantes ressources et d'importants outillages.

La société agréée est enfin un mécanisme institutionnel original parce qu'elle est susceptible de promouvoir dans chaque territoire intéressé des sociétés d'études et d'exécution, respectueuse des législations, coutumes et conditions politiques locales, et de constituer entre elles l'indispensable lien pour que soient observées les exigences techniques de

l'efficacité et du rendement économique ; ainsi permettrait-elle de «transcender» les problèmes politiques, source de division au moyen d'une coopération économique, source d'union.

D'une façon concrète, la société ferait apparaître combien sont dépassées les prétentions nationalistes à la mise sur pied de «pôles de développement» de caractère international et combien sont nécessaires les forces internationales externes pour réunir les conditions de naissance d'un «grand ensemble» : initiatives, capitaux, débouchés. Le dossier de Gara-Djebilet illustre de la façon la plus claire la force des thèses de M. François Perroux sur les «pôles de développement»(11) et montre l'intérêt des effets de jonction et de complémentarité qui découlent de leur mise en œuvre.

*
* *

Le Sahara a soulevé dans l'opinion publique un intérêt essentiel ; c'est que des énergies et des ferveurs sont disponibles, prêtes à s'employer au service de la grandeur française.

Le désert doit être la source d'un renouveau français, d'un développement africain, d'un ordre eurafricain. Il appartient à la Nation de répondre à cet appel du destin et de démontrer qu'elle entend être à l'échelle du monde de demain.

Ainsi sera encore vrai le mot de Michelet parlant de la France : «Son esprit peut dormir en elle, mais il est toujours entier, toujours près d'un puissant réveil».

Jean-Michel de Lattre.

Notes :

(1) Voir le très remarquable ouvrage de base de M. Capot-Rey, *le Sahara français*. Voir également l'excellent rapport de synthèse présenté, au nom de la Commission des Territoires d'Outremer, le 10 décembre 1956, par M. Hénault, député, lors de la discussion du texte de l'Organisation commune des régions sahariennes.

(2) Les territoires dépendant de l'A.O.F. et de l'A.E.F. jouissent en vertu des dernières réformes de la loi-cadre pour les T.O.M. d'une autonomie interne qui donne aux Assemblées et aux gouvernements locaux des pouvoirs assez étendus en matière douanière.

(3) Du Nord au Sud, c'est-à-dire de la Méditerranée à l'Atlantique, la situation est la suivante :

— de la Méditerranée au col de Teniet es Sassi, c'est-à-dire sur environ 120 kms, la frontière est fixée avec précision par le traité de Lalla-Marnia (1845).

— de Teniet et de Sassi à Figuig, la frontière est fixée sans précision par des textes diplomatiques de 1901, 1902 et 1912. Le traité de 1845 reconnaissait toutefois comme algériennes un certain nombre d'agglomérations, notamment Ain Séfra et Colomb-Béchar.

De Figuig à l'Atlantique la situation est encore moins précise. Le traité de 1845 estimait cette région sans souveraineté. L'article 6 précise : «Quant au pays qui est au sud des Ksour des deux gouvernements, comme il n'y a pas d'eau, qu'il est inhabitable et que c'est le désert proprement dit, la délimitation en serait superflue». Par un traité secret de 1904, l'Espagne s'est vu reconnaître une zone d'influence entre l'Oued Draa et le parallèle 27-40 : c'est la zone rattachée au Rio del Oro et appelée «Maroc méridional espagnol». La limite géographique du Sahara a été souvent considérée comme la frontière naturelle du Maroc. Toutefois, celui-ci possède, depuis la «pacification», des postes nettement sahariens, notamment Foum el Hassan. En revanche, le gouvernement français peut se prévaloir d'un traité franco-marocain de 1902 : «Le Gouvernement français établira son autorité et la paix dans les régions du Sahara.» Enfin, au cours de la période de conquête, la France n'a jamais employé de troupes marocaines au sud de l'Oued Draa.

(4) Le professeur Capot-Rey fixe une limite extrême Nord passant par les Monts du Ksour, les premiers contreforts de l'Atlas saharien, le Djebel-Amour, le sud des Monts de Ouled Naïls, le nord du Massif du Hodna qui coupe ou traverse parfois l'Aurès et aboutit au Chott Djerid. Les territoires du sud Algérien n'ont jamais correspondu à une réalité économique ou ethnique. Ils n'auraient pas dû en vérité, survivre à la pacification définitive survenue en mars 1934, lors de l'arrivée de la colonne Giraud à Tindouf. Pendant vingt ans, l'Algérie a pu croire qu'elle s'étendait authentiquement

et valablement au Hoggar, alors qu'au sud de l'Atlas saharien on quitte l'Algérie méditerranéenne pour entrer dans un autre monde.

Les territoires du Sud algérien ont été créés par les lois des 24 décembre 1902 et 30 décembre 1903 avec un «budget autonome et distinct de celui de l'Algérie», la «personnalité civile», une subvention «sur le budget de la métropole». Puis survint la réforme du 20 septembre 1947 ; elle donna un nouveau statut à l'Algérie. Ce statut décida la suppression du régime spécial des territoires du Sud. Dans son article 50, le statut de 1947 précise : «Le régime spécial des territoires du Sud est supprimé. Les territoires sont considérés comme départements. Une loi prise après avis de l'Assemblée algérienne fixera les conditions dans lesquelles ces territoires seront constitués en tout ou en partie en départements distincts ou intégrés dans les départements éventuels ou à créer. Le décret du 30 décembre 1903 est abrogé. Le budget des territoires du Sud sera intégré dans le budget de l'Algérie à compter du 1er janvier.» Mais la réorganisation prévue n'eut pas lieu. L'administration des territoires du Sud resta confiée aux militaires.

Dans l'esprit du législateur de 1902, il est à noter que Tes territoires du Sud algérien étaient aussi spéciaux dans l'Algérie que l'Algérie l'est aujourd'hui dans la France de 1957.

(5) Les «cinq grands» contrôlent seuls les gisements du Moyen-Orient; ils se sont toujours efforcés d'interdire aux «indépendants» l'entrée sur ce territoire. Le Sahara a donc paru pouvoir être le «golfe Persique» des pétroliers indépendants. Ce mouvement déclenché, certaines grandes compagnies se sont mises à considérer de plus près les possibilités sahariennes.

(6) Si les études en cours sur la réduction des minerais de fer par le gaz naturel devaient aboutir il en résulterait pour la sidérurgie un important progrès et pour les possibilités africaines un facteur de grande valorisation.

(7) La Mauritanie (600.000 habitants) a refusé de participer à l'O.C.R.S. pour maintenir son unité ; elle a, néanmoins, tenu à avoir des représentants au sein de l'Organisation. Lors de son adhésion ultérieure, la représentation de la Mauritanie sera portée au chiffre de 7 et celle des Assemblées constitutionnelles à 21 membres, à savoir : 10 députés, 5 sénateurs, 3 conseillers de l'Union française, 3 membres du Conseil Economique.

(8) La loi précise que le «caractère national de la gestion des ensembles industriels devra, en tout état de cause, être sauvegardé. Afin d'assurer ce caractère le capital des Sociétés créées pour la mise en valeur de ces zones pourra comporter des actions privilégiées».

(9) M. Jean Reyre, directeur général de la Banque de Paris et des Pays-Bas soulignait dans une assemblée générale que le déficit du commerce extérieur français pour 1956 avait été de 350 milliards, imputables pour 150 milliards au pétrole et 90 milliards au charbon. En 1965 le pétrole interviendrait pour 265 milliards si notre production devait rester stationnaire.

(10) Sur le sujet de la «Société agréée internationale», voir l'ouvrage de l'auteur : «La mise en valeur de l'ensemble eurafricain français et la participation des capitaux étrangers». Préface de M. Louis Armand, président de la S.N.C.F. Librairie Pichon Durand Auzias. Voir aussi article de l'auteur : «Les grands ensembles eurafricains», *Le Monde*, 2 décembre 1956.

(11) Voir *Politique Etrangère*, 1957, n°3. François Perroux : «Les pôles de développement et la politique de l'Est».

2 / GUN Nerin : «LES SECRETS DES ARCHIVES AMERICAINES : NI DE GAULLE NI THOREZ», Paris, Albin Michel, 1983, ISBN 2-226-01425-X

4è de couverture :

LES SECRETS DES ARCHIVES AMERICAINES

1945-1946, le monde émergeait de la guerre ; l'Europe commençait à relever ses ruines, la France elle-même sortait exsangue de l'occupation et des destructions, elle était libérée mais elle allait être confrontée a une longue période d'instabilité politique, au conflit d'Indochine et aux soulèvements nationalistes en Afrique du Nord. C'est cette période,

celle des «années difficiles», mais essentiellement entre 1945 et 1954, que Nerin GUN explore à travers ce deuxième tome des Archives américaines. De nombreux documents inexploités - notamment les rapports des ambassadeurs en poste à Paris au Département d'Etat - lui permettent de reconstituer les coulisses de la politique intérieure française et des grandes confrontations internationales.

Le lancement du plan Marshall et la «guerre froide», les rapports entre le général de Gaulle et les Etats-Unis, la démission du général et l'exclusion des ministres communistes du gouvernement le cheminement difficile de la «Troisième Force» entre deux oppositions puissantes, la guerre d'Indochine, etc., sont ainsi revécus, touche par touche, à travers de nombreuses conversations et confidences, loin des interprétations classiques et officielles. Ce document, dont certaines références à l'actualité paraissent évidentes, ne manquera pas de susciter, par les sources inédites de son information, tout à la fois intérêt et curiosité.

Nerin Gun débute dans la presse à 16 ans en interviewant Mussolini pour une revue belge. Étudiant à Paris puis à Berlin, en août 1940 il est arrêté par la Gestapo. Libéré, il devient dans la capitale allemande chef du bureau de l'agence de presse Anatolie et correspondant de la Gazette de Lausanne. A ce titre il parcourt tout le théâtre des opérations, jusqu'à Moscou. Sa liberté de jugement et son courage - il révèle l'existence du ghetto de Varsovie - lui valent d'être déporté à Mauthausen et à Dachau. Collaborateur de nombreux journaux français et étrangers, Nerin Gun a publié plusieurs ouvrages, traduits dans des dizaines de langues.- Les Rosés rouges de Dallas (l'assassinat de J.F. Kennedy), Le Jour des Américains (la libération de Dachau), L'Amour maudit d'Eva Braun, Alexandre Kerenski, et à nos éditions Les Secrets des archives américaines tome 1 : Pétain/Laval/De Gaulle.

EXTRAIT :

Cinquième partie ALGER pp. 239 -257

COMME PONCE PILATE...

Le sénateur Cari Hayden de l'Arizona, le membre le plus influent de la Commission des Affaires étrangères du Sénat américain, avait dit lors d'une réunion secrète au mois de juin 1945 : «Nos troupes sont allées en Afrique du Nord pour libérer les indigènes du joug Français !»

Ce n'était peut-être que l'une des fougades d'un politicien conservateur désireux de plaire à sa clientèle isolationniste. Les gens de l'Arizona se plaisent à croire qu'ils ont été libérés, il n'y a pas longtemps, du joug espagnol. Mais ce pouvait aussi être l'expression d'une mentalité qui explique la confusion et la bizarrerie de la politique américaine à l'égard du nord de l'Afrique. Roosevelt riait aux éclats quand il racontait à son entourage qu'au cours d'une conversation qu'il avait eue en aparté avec le Sultan du Maroc Mohammed V, le général Noguès avait failli tomber de sa chaise tant il s'était efforcé de suivre leur conversation. Ce n'était pas si drôle que cela : Roosevelt se trouvait dans un territoire de son alliée, la France, le général Noguès était la plus haute autorité française présente et le Sultan n'était que son protégé.

Ce qui nous conduit à évoquer l'énorme bévue des Américains dans la question libyenne. Les États-Unis, tellement préoccupés de la «libération de l'indigène», ont contribué à créer le «guépier Kadhafi», dont ils semblent être les premières, sinon les seules victimes. Un guépier dont pourrait sortir un jour un nouveau conflit mondial.

La Libye, c'est presque invraisemblable si l'on tient compte des distances, a joué un rôle déterminant dans l'histoire des États-Unis. Car c'est avec la prise de Tripoli, en 1803, en représailles des demandes de rançon des pirates barbaresques qui menaçaient la liberté de la Méditerranée et des côtes atlantiques du Maroc, que la jeune république fédérale signala sa volonté de faire irruption scène internationale. L'exploit des fusiliers marins suscita une vague d'enthousiasme patriotique qui subsiste encore aujourd'hui chaque fois que l'on joue l'hymne des Marines qui célèbre cet exploit guerrier. Les Marines, c'étaient les fusiliers marins qui, de simples marins à bord d'une frégate dans la rade de Tripoli, devinrent corps spécial, puis une armée. Leur commandant siège aujourd'hui au conseil des chefs d'état-major, aux côtés des chefs suprême l'armée, de la flotte et de l'aviation. Pendant très longtemps jusqu'en 1917 pour être précis, les Marines constituaient l'ara: avait le monopole de toutes les interventions hors des frontières américaines. Ils constituaient un corps d'élite qui se distingua surtout durant la guerre du Pacifique, en Corée et en Indochine.

Avec de tels précédents, il aurait été compréhensible que les Etats-Unis, bien que leurs forces n'eussent pas occupé pendant la Sec Guerre mondiale la Tripolitaine et la Cyrénaïque, se fussent in ses de très près à la Libye. Fallait-il rendre cette colonie aux Italiens qui n'avaient pas fait grand-chose pour son développement donner aux Britanniques, ce

qui aurait offusqué les Égyptiens, l'offrir à la France qui n'en voulait pas, ou alors donner satisfaction à l'Union soviétique qui, dès Potsdam, s'attendait à recevoir Libye en tutelle ?

Les barbaresques, ces «pestes de la chrétienté», venus d'Alger, de Tunis, de Tripoli et autres pirates venus du Maroc, avaient la mauvaise habitude de rançonner au passage, le long des côtes africaines, tous les voiliers battant pavillon de la jeune république américaine, comme tous les autres d'ailleurs... Les Américains supportent mal de telles vicissitudes, ils ripostent. La frégate George Washington force, en 1801, le port de Tripoli, bombarde une grande partie de la ville. Le bey de Tripoli déclare la guerre aux Etats-Unis. Le conflit ne semble pas d'abord s'étendre et une expédition américaine se contente de croiser au large. Mais en 1803, les Etats-Unis décident de prouver au monde mais surtout, sans doute, impressionner Napoléon Ier, qu'ils sont une puissance navale négligeable. Une flotte de plusieurs unités, dont les frégates Constitution et Philadelphie, lève l'ancre d'un port de Virginie et organise une impressionnante démonstration navale devant Tanger. Le Sultan du Maroc apeuré fait alors amende honorable. Puis c'est le tour de Tripoli. Le port et toute la côte sont bloqués. A la suite d'une tempête ou à cause d'une fausse manœuvre, le Philadelphie s'échoue sur un rocher. Le navire et l'équipage tout entier sont faits prisonniers par les Arabes. On tente vainement de libérer les marins qui seront transférés à terre.

Le lieutenant Stephan Decatur — il sera immortalisé par la légende — s'empare alors d'une corvette de l'ennemi, le Mastico, qu'il rebaptise l'Intrépide et avec laquelle il s'introduit dans le port et il fait sauter le Philadelphie, que l'ennemi ne pourra plus désormais utiliser. Un an plus tard, il remplira de poudre ce même Intrépide dans l'intention de le faire exploser au milieu des navires barbaresques. Mais l'explosion a lieu prématurément, les dégâts seront négligeables et tout l'équipage américain à bord, treize marins, périra.

Néanmoins les barbaresques harcelés par les forces américaines et craignant une invasion par voie de terre, concluent en grande hâte un armistice. La paix du 5 juin 1805 met fin aux pratiques des pirates, mais les Américains doivent accepter de verser une rançon de 60000 dollars en échange de la libération des officiers et des marins du Philadelphie, capturés par l'adversaire.

L'incursion qui effrayait les Tripolitains était due à une petite armée sous le commandement de William Eaton, ancien consul américain à Tripoli, qui avait mis sur pied à Alexandrie une meute de six cents mercenaires dans l'intention de déloger de son trône le bey de Tunis et le remplacer par son fils Ahmet. L'expédition avait déjà capturé Derna et s'acheminait vers Tripoli, mais elle fut immobilisée par la nouvelle de la signature de l'armistice. Parmi les mercenaires se trouvaient huit volontaires, des Marines, d'où la fameuse strophe dans l'hymne des Marines : «jusqu'aux rivages de Tripoli...».

Mais à Alger on continuait à rançonner les navires. Les États-Unis durent attendre la fin des guerres napoléoniennes pour régler ce compte. Stephan Decatur, devenu commandant d'une puissante armada, arriva devant Alger, captura le navire amiral des Algériens, le Mashuda, et dicta ses conditions de paix : fin du brigandage, tous les prisonniers chrétiens seraient libérés, paiement d'une forte indemnité. Et une flotte américaine, précurseur de la Sixième, croiserait pendant très longtemps dans les eaux de la Méditerranée...

Les intentions des Russes étaient claires : si on leur accordait la Libye, il fallait également leur donner les moyens de s'y rendre. Donc le passage assuré des Dardanelles, ou tout au moins un port en Macédoine, Kavalla ou Dedeagach, qui leur aurait permis le transit depuis la Bulgarie, leur satellite. Ni la Russie ni la Grande-Bretagne et encore moins l'Italie ne se doutaient que la Libye était autre chose qu'un simple pion sur l'échiquier méditerranéen, une immense réserve de pétrole de qualité.

Mussolini, tellement accaparé par ses caracoles du côté de l'empire britannique, avait négligé la Libye qui était devenue un refuge pour ses ouvriers agricoles sans terres et un lieu de quasi-exil pour ses amis politiques dont il se méfiait. C'est ainsi que le prestigieux Italo Balbo, le «quadrumviro» de la Marche sur Rome, celui qui avait conduit les escadrilles aériennes de Ciampino à Chicago en un seul tir d'aile, avait été limogé et relégué comme gouverneur à Tripoli ; on lui avait compté les crédits et les spécialistes, ce qui explique que les recherches du sous-sol libyen n'aient donné aucun résultat. Notons en passant que la mort de Balbo n'a jamais été expliquée. Il fut abattu par la D.C.A. italienne alors qu'il rentrait d'un vol de reconnaissance au-dessus des lignes britanniques(1).

Puisqu'il n'était pas question de donner la Libye aux Russes, les États-Unis se montrèrent enclins à la rendre aux Italiens, mais là ni les Anglais ni les Russes n'étaient d'accord, chacun nourrissant ses propres ambitions. La France — je cite un document du Conseil national de sécurité du 4 août 1949 —, ayant aussi ses propres visées ou voulant se servir de la question libyenne comme monnaie d'échange lors de marchandages au Conseil des ministres des Affaires étrangères qui devait se réunir incessamment, ne s'opposait pas à une restitution à l'Italie, mais elle voulait annexer le district du Fezzan au sud de la colonie.

Le mot «restitution» emprunté au texte américain est d'ailleurs mal choisi; la Libye fut arrachée en 1912 par l'Italie à la Turquie, son suzerain légitime, l'Italie, qui profita des difficultés du moment de l'empire ottoman. La position française n'était pas la preuve d'une abnégation envers l'ex-adversaire du coup de poignard dans le dos (il est vrai qu'on était en 1949 et que beaucoup d'eau était passée sous les ponts du Tibre et de la Seine), mais la réalisation qu'une indépendance prématurée aurait attisé les aspirations irrédentistes de l'Algérie.

On parlait évidemment seulement de «trusteeship», les termes protectorat ou mandat étant démodés depuis que Roosevelt avait découvert cette idée de confier les territoires sous-développés à une nation tutélaire, en «trust», — ce terme financier et légal qu'utilisent les tribunaux américains pour indiquer des dépôts bloqués qui appartiennent à des orphelins ou à des personnes frappées d'incapacité —, nation qui s'engagerait à les préparer à l'indépendance, ce qu'avaient négligé les puissances mandataires désignées par la Société des Nations en fonction du traité de Versailles.

Un «trusteeship» américain en Libye était chose possible. Les Arabes l'auraient accepté, les Russes s'y seraient résignés à contrecœur certes, mais comme à une solution inévitable, et les États-Unis auraient pu commencer à concrétiser cette idée d'un pont vers l'Afrique qui trottait dans la tête de Franklin Roosevelt depuis que le premier de ses Marines avait mis le pied sur les plages du Maroc en novembre 1942.

Que se passa-t-il ?

Les délégués américains firent la fine bouche ; probablement continuaient-ils à préférer le Maroc et craignaient-ils qu'un «trusteeship» en Libye — «ces quatre pierres dans un désert» — compromette les chances des États-Unis dans l'empire chérifien. Ils parlèrent d'un vague «trusteeship» collectif : la Libye serait confiée à tous les vainqueurs de l'Italie (mais alors comment écarter l'Union soviétique ?), proposition qui fut repoussée. Ils acceptèrent alors à contrecœur l'idée d'un retour de Tripoli à l'Italie pour une période maximale de dix ans. J'ai dit à «contrecœur», car le document du Conseil national de sécurité indique que le général Marshall, encore secrétaire d'État, avait secrètement promis aux Britanniques de leur accorder un «trusteeship» pour la province de Cyrénaïque si les Italiens recevaient la Tripolitaine.

Le jeu anglais était fort subtil. D'une part les Britanniques prétendaient qu'ils avaient promis à la tribu des Senussi, l'ethnie prépondérante en Cyrénaïque, qu'ils s'opposeraient au retour de la domination italienne et qu'ils devaient tenir cette promesse ; mais ils arguaient également qu'ils avaient besoin d'une base anglaise en Méditerranée, Gibraltar, Malte et Chypre ne suffisant pas, et que si l'Italie s'installait à nouveau en Libye, on courrait le danger de voir une Italie communiste s'entendre avec les Soviétiques. Voulait-on que Staline s'installe à Benghazi ?

A la suite de ces intrigues et pour mettre tout le monde d'accord («si ce n'est pas moi, alors ce ne sera pas toi»), on se décida pour l'indépendance de la Libye.

Je préfère bouleverser l'ordre chronologique qui a guidé la classification de la correspondance diplomatique intéressant l'Afrique du Nord, correspondance relativement peu étoffée car le Département d'État ne disposait que de consuls dans la zone, pour citer sans attendre un document clé, puisé dans le dossier, il y a peu de temps encore ultra-secret, du Conseil national de sécurité.

Il s'agit du document N. 12 NSC rédigé à l'intention du Président et des secrétaires d'État, à la Défense, de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation et du commandement des Marines. Ce document offre une vision complète de la politique américaine en Afrique du Nord et aidera à mieux comprendre les événements :

«Problème : Empêcher que l'Afrique du Nord française tombe dans mains hostiles à notre pays.

«Analyse du problème :

«En raison de sa position stratégique, d'abord, l'Afrique du française est importante pour la sécurité des États-Unis. Des trois territoires (l'Algérie, la Tunisie et le Maroc) formant l'unité politique et géographique de l'Afrique du Nord française, le Maroc est le plus important car il peut être considéré comme un pilier majeur d'un pont entre l'Atlantique et la Méditerranée.

«Cette importance a été mise en évidence par les événements militaires de la Seconde Guerre mondiale, la base africaine ayant permis l'élimination de l'adversaire allemand en Afrique, et ayant servi de point de départ à l'intervention en Italie et en France méridionale.

«Les progrès actuels de l'arme aérienne multiplient cette importance. Des bases aériennes et navales au Maroc peuvent contrôler les approches atlantiques à la Méditerranée et les routes maritimes vers l'A occidentale. Un pouvoir hostile qui s'emparerait de ces bases mettrait ; cause la sécurité de nos communications atlantiques. Sous notre contrôle ces bases permettraient de lancer des attaques aériennes, d'organiser des expéditions navales, d'entreprendre des actions

amphibies contre Europe occupée par des forces ennemies. Le climat en Afrique du Nord permettrait l'utilisation de ces bases pendant toute l'année. La sécurité canal de Suez s'en trouverait renforcée.

«Les relations entre la France et le Maroc français sont entrées depuis la guerre dans une nouvelle phase dont l'aspect le plus significatif la croissance du sentiment nationaliste nord-africain. Ce nationalisme a débordé de la classe intellectuelle vers la paysannerie et l'aristocratie. La population n'a plus confiance dans la France.

«Les États-Unis ont assumé une part de responsabilité dans cet état de choses. C'est notre propagande qui a encouragé cette montée du nationalisme et qui est donc la cause du malaise actuel. Notre insistance sur les droits inscrits dans la Charte de l'Atlantique, nos promesses aux indigènes lors du débarquement, certaines intrigues de nos diplomates ont accentué cette responsabilité. Il y a des preuves irréfutables que le président Roosevelt encouragea personnellement le sultan du Maroc, lors de la conférence de Casablanca en 1943, à se débarrasser de la tutelle française à préparer son pays à une indépendance partielle sous un contrôle collectif des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France.

«Le Sultan, appuyé par la Ligue arabe, est en train de capitaliser la montée d'un nationalisme qu'il amalgame aux traditions guerrières de son peuple, faisant oublier les difficultés économiques que traverse son pays ; il est devenu le symbole vivant de l'irréductibilité.

«Les Français se contentent de vouloir imposer au sultan les quelques réformes partielles qu'ils proposent pour le protectorat. Jusqu'ici le sultan se refusait à sanctionner de telles propositions qu'il estimait insuffisantes. Il réclame pratiquement l'indépendance. La France refuse de réserver la moindre considération à une telle demande. Elle complète l'intégration du Maroc dans l'Union française.

«Les communistes exploitent la situation en A.F.N. en tentant de former un front uni avec les partis nationalistes, mais jusqu'ici les chefs nationalistes ont résisté à de telles machinations. On peut supposer que l'intention des communistes est de contrôler la région pour le compte de Moscou. Cela, directement ou indirectement. Jusqu'ici, les communistes se sont contentés de réclamer une autonomie dans le cadre de l'Union française, avec l'abolition immédiate des traités du protectorat et autres stipulations, et d'exiger l'établissement du suffrage universel. Les communistes espèrent ainsi abuser les chefs nationalistes. Leur tactique sera toutefois déterminée par la situation intérieure en France et en fin de compte dépendra des ordres de Moscou. Autre éventualité que nous ne devons pas négliger : une coalition, boiteuse ou non, des communistes avec les nationalistes.

«Les dirigeants indigènes responsables veulent éviter toute violence, ne serait-ce que jusqu'au moment où l'un des États arabes indépendants parviendra à faire accepter la discussion de leur problème par les Nations unies, poursuit le rapport du Conseil national de sécurité. Mais le pourront-ils ? Un débordement est toujours possible et si des désordres provoquent des mesures excessives de répression, il en résultera une rébellion largement répandue que ni les chefs nationalistes ni les autorités françaises ne seront capables de contenir.

«Nous ne souhaitons pas l'indépendance précipitée du Maroc, si elle était due à la rébellion, avec ou sans l'assistance communiste. Les Marocains ne sont pas prêts pour l'indépendance, car ils n'ont pas encore les connaissances techniques et encore moins l'élément «humain» pour diriger leur pays. Et, ce qui est plus grave, ils sont incapables d'assurer seuls leur propre sécurité. Une brusque rupture des liens qui les unissent à la France aurait comme conséquence l'établissement d'un État trop faible, avec en conséquence le risque d'une domination communiste.

«La situation du Maroc espagnol est quasiment identique. Il ne faut pas oublier la fameuse révolte d'Abd El-Krim qui est vénéré comme le père de la patrie par ses compatriotes. La politique du gouvernement de Madrid est hésitante. Nous n'avons jamais reconnu le protectorat de l'Espagne sur le Maroc, mais il est de notre intérêt de renforcer notre position dans la région... L'importance des bases que nous pourrions installer au Maroc espagnol saute aux yeux. Nous devrions alors modifier notre attitude à l'égard du régime du général Franco. Tanger est aussi une zone d'importance primordiale. C'est là que fut installé notre quartier général lors du débarquement de 1942. Tanger est un grand centre de télécommunications et nous y avons installé un puissant émetteur de La Voix de l'Amérique. L'internationalisation du territoire de Tanger — nous participons à sa supervision — sert nos intérêts.

«Conclusions :

«Les États-Unis sont devenus une très grande puissance. La Grande-Bretagne(2) dépend maintenant stratégiquement de nous. Nous devons donc ; dominer l'Atlantique et nous assurer la disponibilité de ses rivages. Les progrès de la technologie, les demandes grandissantes de notre aviation de guerre, nos intérêts commerciaux nécessitent une nouvelle conception des données géographiques. Les rivages de l'Afrique du Nord prolongent les rivages de l'Europe atlantique et de l'Afrique méditerranéenne. Nous ne pouvons donc tolérer que ces régions tombent sous le contrôle d'une

puissance hostile. Ou même sous son influence indirecte. Nous sommes donc directement concernés par la stabilité politique de ces régions.

«En tout premier lieu, nous devons défendre nos intérêts au Maroc. Il faudra suivre une politique très dynamique mais se maintenir en contact suivi avec les Français. La France doit continuer à jouer un rôle dirigeant et à supporter le poids du maintien de la paix et de la sécurité marocaine. Mais nous devons convaincre Français et Marocains que notre intérêt pour région est parfaitement légitime. Il s'agit de notre propre sécurité et de la paix mondiale.

«Nous ne devons pas négliger la moindre opportunité de faire comprendre à la France que, tout en ne mettant pas en question ses positions (Afrique du Nord et en évitant de provoquer l'éclatement de son empire, il nous appartient de défendre notre point de vue, nous devons expliquer clairement aux Français que nous n'avons pas l'intention de rompre les liens qui rattachent le Maroc à la France et que le progrès du Maroc dépend de la tutelle française. Tout désordre, tout événement de caractère doute impliqueraient inévitablement le danger d'exploitation par les communistes et nous affecteraient doublement à cause de leurs répercussions sur la situation intérieure en France. Nous devons insister sur le fait que : préoccupation essentielle est la résistance à l'avance communiste.

«Cependant, tout en ménageant la France et ses susceptibilités, il ne faut jamais perdre de vue notre but essentiel, c'est-à-dire l'évolution progressive des peuples jusqu'ici soumis à un pouvoir colonial vers un gouverner autonome, cela en favorisant et parfois en guidant leur accession à meilleure formation politique et civique. Il faut donc convaincre la France, qu'elle doit aplanir le conflit actuel entre une politique colonialiste surannée et les aspirations des milieux nationalistes. Avec tact mais avec fermeté, il nous faut insister sur l'actuelle responsabilité de la France et sa obligation de crever les abcès de violence. Elle doit solliciter la coopération des dirigeants musulmans, elle doit s'attirer la confiance des politiciens modérés et elle doit, surtout, annoncer un calendrier des émancipations politiques qu'elle entend accorder. Si les Français accueillent cette thèse, alors nous leur promettons d'exercer notre influence auprès des marocains afin qu'ils acceptent une évolution par étapes vers l'indépendance qu'ils réclament.

«Nous croyons que les fonctionnaires de la Résidence générale française à Rabat sont fort bien disposés à notre égard alors que ce n'est pas toujours cas pour ceux de Paris. Leur pouvoir est malheureusement relatif, les décisions sont toutes prises en métropole ; néanmoins nous ne pouvons pas négliger un tel facteur et il nous faut raffermir et étendre nos rapports avec les autorités françaises locales.»

Et le rapport s'achève ainsi :

«En attendant ces développements, il faut continuer à protéger nos 'droits extra-territoriaux', prévoir un traité qui garantirait le maintien des droits dans l'éventualité d'un changement du statut du Maroc, garantir l'administration sage de ces droits extra-territoriaux dont nous jouissons à Port-Liautey, puis transférer notre représentation diplomatique de Tanger à Rabat afin de favoriser un commencement de relations diplomatiques [normales soit avec le Sultan, soit avec l'administration française, et enfin [poursuivre des négociations avec l'Espagne, au sujet de son propre protectorat au Maroc.»

Des exemples de correspondance entre le Département d'État et ses agents en Afrique du Nord accentuent cet état d'esprit. On annonce de Casablanca que de nombreux Français fortunés ont l'intention de se réfugier au Maroc et de coopérer avec le Sultan, {monnayant leur influence dans la métropole pour favoriser l'indépendance du royaume. A Tunis, on prévoit des désordres (nous sommes au printemps de 1946) car la famine sévit, on murmure et récrimine, les Arabes stockent les grenades et les armes légères... D'Alger, cet exposé sur les nouvelles activités du comte de Paris : «Il va rentrer dans la capitale française pour se consacrer entièrement à la politique, mais son séjour y sera bref car les troupes soviétiques, selon lui, vont pénétrer d'un moment à l'autre en France et en Espagne. Il affirme qu'il deviendra le de Gaulle des années 1947-48. Le mouvement royaliste a toujours été très actif en France, 'Aidez-moi, déclare le prétendant au trône au consul américain, et [je vous promets une alliance à la vie et à la mort de la France !'»

Mais que pense de Gaulle lui-même ? Un diplomate américain à Tanger lui reproche de ne rien comprendre à ce qui se passe là-bas. Il est nationaliste, explique Chauvel à Caffery, lors d'un déjeuner à l'ambassade de Paris, il ne veut rien entendre au sujet des réformes.» Caffery fait sa petite enquête et il écrit : «Oui, si de Gaulle revient au pouvoir, il suivra une politique encore moins progressiste.» Il n'y a que Soustelle dans son entourage qui envisage une industrialisation de l'A.F.N. Mais Soustelle reste très réservé sur les questions d'autonomie ou d'indépendance. Selon lui, on pourra seulement en parler lorsque le progrès économique sera assuré. L'ambassadeur se demande aussi s'il est vrai que le sultan Mohamed Ben Youssef a reçu un milliard de francs des services secrets américains, lesquels auraient versé la même somme à El Glaoui, pacha de Marrakech. «J'aurais dû en être averti, se lamente Caffery, à moins que ce ne soient les Français qui aient accordé de tels pots-de-vin...»

L'«Office of Stratégie Services» de Bill Donovan avait cessé de verser des subventions aux gens de Ferhat Abbas et de l'Union démocratique du manifeste algérien (U.D.M.A.) réfugiés au Caire, Truman avait vertement sermonné Donovan, une créature de Roosevelt, et lui avait imparti de ne plus intriguer avec les Algériens, devenus des protégés de la Ligue arabe. Il ne fallait pas offusquer les Britanniques qui voyaient d'un très mauvais œil les manœuvres des Américains au Caire et ne pas inquiéter le déjà très puissant «lobby» juif aux États-Unis. La tâche de surveiller les agitateurs arabes avait été dévolue aux officiers consulaires sur place. C'est ainsi que Pickney Tuck écrivait le 4 avril 1946 que les exilés algériens étaient très agités, qu'ils distribuaient des tracts accusant les dirigeants de la Ligue arabe d'être des «lâches», les Américains d'être des «égoïstes» et la France d'être «inhumaine»...

En juillet, le diplomate américain s'entretient longtemps avec Ferhat Abbas qui lui dit qu'en continuant à ignorer les patriotes algériens on faisait le jeu du communisme international :

«Leur politique est transparente comme du cristal, expose Ferhat Abbas, afin d'affaiblir l'attachement traditionnel des Algériens à la France, les communistes, sous prétexte de vouloir l'autonomie, se posent en amis du peuple algérien. Ils sont ses pires ennemis. Ils s'apitoient sur les «populations opprimées», mais leurs larmes de crocodile sont versées pour le compte des Soviétiques en Méditerranée...

«Car les Soviétiques préfèrent que ce soit la France qui continue à dominer l'Algérie. Ils espèrent ainsi s'en emparer une fois qu'ils contrôleront, grâce au parti communiste français, le gouvernement de Paris. Ils n'arriveraient pas à un tel but avec une Algérie indépendante sous l'égide socialiste.»

De Paris, l'ambassadeur Caffery qui a eu connaissance des réflexions d'Abbas, note que le récent référendum a retardé l'heure des communistes et qu'il faut en profiter pour contrecarrer leur politique en Algérie.

«Il est ardu, note l'ambassadeur, de faire la distinction, dans un pays arriéré, entre nationalistes, autonomistes, communistes et extrémistes.»

Ferhat Abbas remarque encore : «Il existe des oppositions entre le Coran et la pensée de Karl Marx, mais pas assez fortes pour empêcher de dangereuses infiltrations communistes. En Algérie, la doctrine marxiste est fluide, confuse et mal définie... en Algérie, le communisme s'est camouflé...

«A juste titre, commente le ministre américain résident au Caire, Ferhat Abbas est un modèle de cette tromperie. Je sais qu'Abbas s'est prononcé à plusieurs reprises en faveur d'une collaboration avec les communistes... Messali Hadj aussi...» (Le diplomate envoie, avec son rapport, une fiche sur Messali Hadj qui divulgue que le «leader» algérien fut secouru, en 1934, par «le Secours rouge international» alors qu'il avait été arrêté par les autorités françaises, et une autre fiche sur Ferhat Abbas qui indique qu'Abbas s'était rendu clandestinement à Moscou, sans dire pourquoi et comment.)

Yves Chataigneau, gouverneur général de l'Algérie, fait les constatations suivantes au consul américain à Alger, H. Fruiley : «André Marty a été envoyé en mission par le Comité central du parti. Son séjour algérien a totalement modifié la situation politique locale. Il a persuadé les chefs nationalistes de coordonner leur action avec celle du parti communiste français. Les revendications algériennes seront prochainement débattues au Parlement français où les communistes sont nombreux et peuvent faire entendre leur voix. En échange, les communistes retireront leurs candidats en Algérie, laissant le champ libre aux nationalistes. Marty a obtenu les mêmes résultats à Tunis.»

«Que devons-nous faire, nous autres Américains ?» demande le consul à Chataigneau.

«Envoyez votre flotte visiter les ports de Philippeville et Bône», répond le gouverneur général.

Cette suggestion est prise au sérieux à Washington ; Dean Acheson met Caffery au courant : «Nous envisageons une visite du porte-avions Franklin Delano Roosevelt dans les ports d'Alger et de Bône. Qu'en pensez-vous ?»

«Ce serait faire des vagues», objecte non sans humour l'ambassadeur.

La visite eut lieu néanmoins, le 13 septembre : «Elle montre notre intérêt pour l'Afrique du Nord, commente le secrétaire d'Etat par intérim Clayton à l'intention des agents consulaires en Algérie, Tunisie et Maroc. Nous avions prévu une grandiose démonstration aérienne en rade d'Alger depuis le Franklin Delano Roosevelt mais les autorités françaises nous ont découragés, elles se sont montrées inquiètes d'éventuels désordres provoqués par les communistes.»

Clayton propose alors à Ailing, l'homme du State Department à Tanger, d'organiser la même démonstration dans le port international.

Et voilà que le général Charles de Gaulle sort de sa torpeur : il fait savoir, par l'un de ses intimes, qu'il apprécie le geste des Américains.

Les réactions aux manœuvres communistes sont assez vives dans les cercles politiques français. Le fait qu'à Alger, les gens de Ferhat Abbas aient pris position pour le parti communiste, a causé beaucoup de tort aux communistes français. Même réaction négative, signale Caffery, en ce qui concerne la complicité des communistes avec Hô Chi Minh.

Un autre «leader» du front de l'irrédentisme arabe, Habib Bourguiba, vient chanter sa romance auprès de Harry H. Schwater, directeur de la division Afrique du Nord au Département d'État. Bourguiba à qui on ne demande plus ce qu'il faisait durant l'époque fasciste à Rome, si ce n'était de gaspiller les lires qu'il recevait de Benito Mussolini au café Aragno sur le Corso, où il passait la plus grande partie de son temps, se lamente pendant une heure et demie sur les manquements du gouvernement de Paris : «Il ne respect plus ni la lettre ni l'esprit du traité de protectorat. Tous les accords sont violés. L'indépendance est la seule solution possible, affirme Bourguiba, car au lieu d'encourager notre développement économique et politique, la France cherche de plus en plus à assimiler la Tunisie à la métropole. Nous sommes depuis 1881 pratiquement en état de siège. Il n'y a ni droit, ni justice, ni liberté en Tunisie !»

Puis Bourguiba qui n'espérait pas alors devenir président de la République — dans son cas il serait plus juste de dire dictateur absolu de ce pays —, proposait que l'indépendance de la Tunisie fût assurée par le retour de Moncef Pacha Bey, son souverain légitime, alors en résidence surveillée en France : «Quand le protectorat aura été aboli, une Tunisie souveraine négociera un nouveau traité et garantira alors les intérêts économiques de la France. Je parle aussi pour le Maroc, insista Bourguiba ; l'Algérie, c'est un autre problème !

«Je vais exploiter toutes les solutions pacifiques possibles, poursuivait Bourguiba. Si de telles méthodes échouent et si nous n'obtenons pas une aide extérieure, — mais nous ne voulons pas d'aide communiste ou soviétique, précise-t-il, nous serons contraints d'en venir à la révolte armée. Le monde devra réaliser que existons et le Conseil de sécurité des Nations unies sera contraint d'intervenir.

«Je ne souhaite pas mettre les États-Unis dans l'embarras. Mais je parle dans votre intérêt. Voulez-vous que l'Afrique du Nord devienne une autre Indochine ? L'Afrique du Nord, vous le savez mieux que moi, est stratégiquement plus importante que l'Indochine.

«Je vais me rendre à Londres et puis je retournerai au Caire, cela vers la fin de janvier 1947. Mais mon voyage à Londres est une pure formalité. Les Anglais préfèrent que ce soient les Américains qui s'occupent de nos affaires. Je voyage avec un passeport français, aucune difficulté pour l'obtenir. Je remercie les États-Unis pour leur sympathie et le secrétaire d'État pour m'avoir laissé venir à Washington.»

Puis Bourguiba, regardant son interlocuteur dans les yeux, le Questionna :
«Pouvez-vous me donner l'espoir qu'un jour la Tunisie sera libre ?»

Le dossier ne nous révèle pas ce que fut la réponse de l'Américain...

Son supérieur Dean Acheson envoie à ce sujet un mémorandum au secrétaire d'État :
«J'espère que vous trouverez le temps de lire cette conversation avec Bourguiba. Je n'aime pas cette situation : la politique française est à l'opposé des conceptions modernes sur le gouvernement des pays en voie de développement. Hélas, la situation intérieure de la France nous oblige à garder le silence...»

La cadence, parfois à un rythme effréné, des messages diplomatiques venant des deux Maroc et de Tanger durant la période de Vichy et de la Libération, cadence qui pouvait être interprétée par l'existence de visées américaines sur ce double protectorat, s'était visiblement ralentie à partir de 1946. Quelques dépêches seulement méritent d'être citées ; pour le reste il s'agit de répétitions ou de communications routinières. Ainsi Ailing, l'agent américain à Tanger, évoque une discussion avec Léon Marchal, à Rabat. On débattait de l'éventualité d'un soulèvement au Maroc. Pour le prévenir, le résident général français Erick Labonne proposait une libéralisation de la ligne politique et le rapatriement des dirigeants nationaliste exilés. Selon Marchal, la Résidence était infiltrée par des fonctionnaires communistes.

Ailing insiste, dans un autre rapport, sur les activités des communistes locaux ; il ne décèle pas un lien visible entre eux et ceux de Paris. Il souligne leurs différends idéologiques avec les nationalistes, alors qu'à Tanger le danger d'une avance communiste est à écarter.

Ailing ne mâche pas ses mots : «Toutes mes enquêtes m'ont persuadé qu'il est inconcevable que le gouvernement français continue à décider du sort de 30 millions d'Arabes. Toute l'Afrique du Nord s'insurgera contre lui. Il n'y a qu'un seul remède: placer le Maroc sous la tutelle des Nations unies...»

Mais ce qui préoccupe surtout Washington, c'est le spectre d'une alliance, même temporaire, entre nationalistes et communistes. Le Département d'État instruit Pasquet, consul américain à Rabat, d'en avoir le cœur net et de faire le tour de toute l'Afrique du Nord, de Casablanca à Tunis. Pour le Département d'État, Moscou suit deux tactiques : celle d'une entente clandestine avec les communistes arabes et celle du soutien, plus apparent, au parti communiste français décidé à s'emparer du pouvoir en France et qui, pour ne pas compromettre son projet, renonce à toute action trop voyante en Afrique du Nord. Seulement, si leur plan échoue en France, les communistes français se tourneront vers l'Algérie et le Maroc.

Le consul signale de son côté un curieux complot ; curieux l'époque (nous sommes en juillet 1946), mais qui aura une certaine valeur prophétique : «Une poignée d'officiers français préparent un putsch depuis une base de l'Afrique du Nord dans l'éventualité où les communistes prendraient le pouvoir à Paris. De leur base, ils envahiraient la capitale...»

A la fin du mois d'août, Pasquet note une intensification de «propagande rouge» au Maroc : «Ils essaient d'augmenter leur effectifs en déclarant la guerre aux «trusts». Mais cette offensive dirigée contre les monopoles étrangers et français, laisse froids les indigènes, cela malgré l'appui de la C.G.T. Les nationalistes sont maintenant sur le qui-vive, les négociations entre eux et le parti communiste marocain sont rompues. Il y a plus de 2 000 communistes militants, très excités, à Casablanca, épaulés par les communistes français et espagnols. 200 seulement à Rabat, il s'agit surtout de fonctionnaires français venus de la métropole. Mais il y a un fort mouvement de résistance des colonialistes. Les officiers de l'armée française s'attendent à une occupation de la France par l'Union soviétique et à une guerre avec l'Allemagne. Si la France est perdue ils continueront la lutte en Afrique du Nord, comme au temps de Gaulle, disent-ils.»

Ce même Maurice Pasquet fait état, en mars 1947, de la création d'un comité de libération de l'Afrique du Nord, formé par le Néo-Destour tunisien, par le Parti populaire algérien et par l'Istiqlal au Maroc. Et il étale quelques petits renseignements de police : «Le chef du Parti démocratique de l'Indépendance, une formation marocaine, a des contacts secrets avec le résident général... Benjelloun est considéré comme un traître par le Sultan, il est marié à une juive autrichienne...»

D'étranges visiteurs se pointent aux États-Unis. Un intellect arabe qui donne une conférence à l'université Harvard déclare aux élèves et aux professeurs venus l'entendre que «la France colonialiste n'a pas le droit d'avoir des colonies», et réclame «la libération du peuple arabe de l'Afrique du Nord» ; un autre visiteur, Mahdi Bennouna, vient préparer la visite d'Abd El-Krim. Il a obtenu un visa pour le condottiere rebelle. Mais le voyage est annulé ; Département d'État a dû changer d'avis à la suite de remontrances françaises.

Le général Marshall — que faut-il de plus pour souligner l'intérêt américain ! — décide de convoquer à Tanger une session extraordinaire de tous les experts militaires et diplomatiques américains des affaires nord-africaines. Il la présidera lui-même. La conférence sera tenue secrète afin de ne pas inquiéter les Français. Le consul à Tanger fait alors remarquer que la présence de navires de guerre américains dans la rade de Tanger — Marshall avait l'intention d'arriver à bord d'un croiseur —, alarmerait la France. Alors, pour mieux camoufler la réunion, Marshall décida de la tenir à Paris. On n'y verrait que du feu puisqu'il devait se rendre dans la capitale française pour participer à la conférence des ministres des Affaires étrangères...

L'agenda de la conférence est tracé d'avance : l'attitude de la France, la ligne politique des États-Unis, le rôle de la Ligue arabe, les rapports des Américains avec les nationalistes, le péril communiste. Dans un câble codé, Marshall recommande la plus grande discrétion à tous les participants.

De retour à Washington, Marshall informe le président Truman, au cours d'une séance du Conseil national de sécurité, que Georges Bidault lui a confié qu'il existe un projet du gouvernement français pour accorder l'autonomie aux trois pays de l'Afrique du Nord. Mais malheureusement ce plan reste secret, le cabinet craignant la réaction de l'opinion française. De l'avis de Marshall, la France ira, au cours des années qui viennent, au-devant de très sérieuses difficultés à ce sujet : «Nous pourrions atténuer ces crises en usant de notre influence auprès des diverses factions nationalistes, mais de telles suggestions offusquent les Français. Ils ne veulent de nos conseils. Alors nous allons faire comme Ponce Pilate...»

La C.I.A., nouvellement formée, se lance dans la brèche. L'Algérie l'inquiète sérieusement car, pour la C.I.A., les communistes sont en train de soustraire toute l'Afrique du Nord au monde libre. Le seul allié à qui l'on peut se fier est le Sultan du Maroc : «Un de nos agents, l'acteur spécialisé dans les rôles de cow-boy sympathique [déjà !], Rex Ingram, vient d'interpréter un film sur le Maroc, il est de religion musulmane. Le Sultan a de l'amitié pour lui et ignore qu'il travaille pour nos services. Le souverain semble sincèrement admirer les États-Unis et souhaite qu'ils assument le rôle de «mentor du Maroc».

«En Tunisie, prétend la C.I.A., c'est la disette car les colonialistes français vendent le blé tunisien à la métropole. Le bey de Tunis est le domestique de Paris. La majorité des 60 000 juifs tunisiens est communiste. Les juifs d'Afrique du Nord sont nos ennemis...» (sic).

Revenant au Maroc, la C.I.A. enregistre une plainte du Sultan au sujet du général Juin qui aurait inspiré et même financé des pamphlets calomniant le souverain. La C.I.A. croit à cette accusation, car elle spéculé que Juin veut détrôner le sultan pour mettre à sa place El Glaoui, le pacha de Marrakech. «C'est l'œil de Paris, il ne vous aime pas !» dit de lui Abd El-Krim, en conversant avec un agent de la C.I.A. Abd El-Krim n'aime pas non plus le Glaoui, mais déteste encore plus les communistes. Lui, Abd El-Krim, est prêt à collaborer avec les Américains. Si ceux-ci lui donnent des armes, il dirigera une révolte populaire.

On entend un même son de cloche du côté britannique. L'ambassadeur américain à Londres, revenant d'un entretien au Foreign Office, commente :

«Les Anglais ne font plus confiance aux Français en ce qui concerne l'Afrique du Nord. Selon Londres, le gouvernement français sème «dans le vent». Mais personne n'ose conseiller les gens de Paris. Pour ne pas les froisser, les diplomates britanniques évitent de rencontrer les Arabes. Paris est devenu plus intransigeant que jamais. La capitale est gouvernée par des hommes politiques nourris de préjugés colonialistes, ultra-conservateurs, militaristes...»

«Quant aux Soviétiques, ils préfèrent contrôler l'Afrique du Nord par le biais d'une Europe bolchevisée.»

«Est-il vrai, se demande plus tard George Marshall, que trois organisations communistes séparées existent au Maroc, une première pour les indigènes, une seconde pour les citoyens français et la troisième pour les exilés espagnols et les Espagnols de la zone du protectorat espagnol ? Quels sont les liens de ces organisations avec Moscou ?» On rectifie de Tanger : «Il y a un seul parti communiste nord-africain soumis au parti communiste français avec des filiales à Alger, Tunis, Casablanca. Dans le cadre de ce parti, deux organisations au Maroc, une franco-arabe, une espagnole.»

Caffery, de Paris, simplifie les choses : «Peu importe le cadre, le danger communiste en Afrique du Nord est d'une brûlante actualité !» Il est d'avis que Moscou veut démembrer, écraser, effacer les empires coloniaux des puissances occidentales, favoriser la création d'États indépendants prosocialistes qui subiront graduellement son influence. Le Kremlin ne veut plus d'un contrôle indirect par l'intermédiaire de ses satellites européens ou par les partis communistes des pays occidentaux, devenus difficiles à contrôler. Caffery était un diplomate clairvoyant...

Cependant, si l'on en croit Foy D. Kohler, le chargé d'affaires américain à Moscou — son télégramme date du 12 avril 1949 —, les Soviétiques n'accordent pas de priorité aux événements d'Afrique du Nord : «Ils se contentent de faire démolir l'échafaudage français par leurs acolytes. Moscou encourage toujours toute entreprise de déstabilisation.»

Le consul Harold D. Friley a rejoint son poste à Alger en passant par Le Caire. Une fois dans la capitale égyptienne, il a rendu visite à Abd El-Krim : «Secouez-vous, vous autres Américains, s'est exclamé l'émir en tapant du poing sur la table ; allez-vous finalement considérer que le Maroc et l'Algérie ne doivent plus être considérés des terres françaises !» A la mi-août de l'an 1949, le Département d'État reçoit un autre rapport très secret qui lui vient d'une personnalité arabe exilée au Caire. S'agit-il d'Abd El-Krim, de Ferhat Abbas, d'un émissaire sur place du Sultan du Maroc, on ne saurait le dire. Pour cet informateur, le mouvement communiste en Afrique du Nord n'en est qu'à ses débuts. Les communistes veulent créer des désordres, ils cherchent la bagarre, ils ne veulent pas encore prendre le pouvoir. Ils veulent détruire le colonialisme, c'est-à-dire soustraire l'Afrique du Nord aux puissances occidentales.

Staline aurait décrété : «Il faut aider tous ceux qui sont contre l'impérialisme occidental.» Il a son représentant, entouré de nombreux agents, au Caire et à Alger. Il existe des liens actifs et passifs entre les partis communistes d'Alger, de Tunis et de Casablanca et le Kremlin. Les syndicats sont infiltrés par des «robots» communistes. Moscou donne surtout de l'importance aux «personnalités, car «si les Arabes respectent les individus, ils se désintéressent des idées».

A Alger, toujours selon l'informateur anonyme, les communistes n'ont pas réussi jusqu'ici à faire cause commune avec les nationalistes. Mais on aurait tort de ne pas prendre au sérieux les agissements des rouges qui disposent dans cette ville de journaux qui paraissent légalement. Le parti communiste possède six centrales régionales : Alger, Blida, Bône, Constantine, Oran et Tlemcen. Il supervise un mouvement de jeunesse. Le syndicat des dockers et ceux de la Marine marchande sont aux ordres de la C.G.T. de Paris.

Tous les fonds du parti communiste algérien proviennent de Tanger et non pas de Paris. Tanger trahit donc une provenance russe. Il ne faut pas oublier que l'U.R.S.S. est représentée à Tanger par un consul général qui fait partie du comité de contrôle du territoire libre de Tanger, cela d'après les accords de 1945. En Tunisie, le syndicat «Union des travailleurs tunisiens» est une fourmilière communiste.

Manipulons une nouvelle fois les boutons de cette machine à évoluer dans le temps des archives du Conseil national de sécurité, puisque ignorant la limite des trente ans imposée aux documents diplomatiques, elles nous permettent d'entrer en intrus dans le cabinet de travail du président des États-Unis et de fouiner dans les papiers les plus secrets. Nous sommes, quinze ans plus tard, dans le bureau, hérité d'Abraham Lincoln, du président John F. Kennedy.

Le 20 février 1963, donc, le Président dicte sur papier à lettres de la Maison Blanche une directive qu'il signe de sa main en qualité de chef du Conseil national de sécurité — le Conseil conseille, Président décide —, lettre qu'il envoie aux ministres concernés. C'est ce qu'on appelle un ordre exécutif.

Kennedy vient d'accomplir la troisième année de son mandat. Il prépare sa réélection. Ses relations avec le général de Gaulle président de la République française, ne sont cordiales qu'en apparence. Il y a quelques semaines, lors d'une conférence de presse, de Gaulle a critiqué âprement l'accord anglo-américain conclu à Nassau qui prévoit un monopole de l'arme nucléaire car la France entend posséder sa propre force de dissuasion.

Voici l'ordre de Kennedy :

«J'approuve le plan d'action proposé par le secrétaire d'État le 2 février. Nous allons prendre en considération une nouvelle ligne politique en ce qui concerne l'Algérie. Les intérêts des États-Unis constituent le facteur primordial de cette nouvelle ligne envers un pays qui est la clef de l'Afrique du Nord. Certes, nous avons toléré que la France négocie des accords de cessez-le-feu, mais notre souci essentiel est l'accroissement de notre propre influence. Nous allons suivre un chemin différent. Le départ de la France de l'Algérie comme celui de l'Indochine sont des faits positifs. Il nous faut préparer un nouveau budget pour 1964 ; intensifiant notre aide à l'Algérie, je prévois 15 millions de dollars, et nous devons développer la présence de nos volontaires du «Peace Corps (3)». Puisque le président Ben Bella demande l'envoi d'importants contingents d'experts américains, même des conseillers militaires, j'entends satisfaire ce désir.»

Il y a certainement eu d'autres directives de ce genre, mais seule semble avoir échappé aux censeurs qui, sans doute, n'ont pas voulu accabler la mémoire du Président assassiné. Pourtant il nous faut rappeler qu'à l'époque où il était sénateur, John Fitzgerald Kennedy n'avait pas ménagé sa sympathie aux insurgés algériens et avait entretenu, via Le Caire, des relations suivies avec Ferhat Abbas ; il avait reçu à plusieurs reprises dans son bureau du Sénat, à Washington, le représentant officiel du F.L.N. auprès des Nations unies, il me l'avait lui-même confirmé, et voulait établir, alors que guerre durait encore, des liens directs avec un futur gouvernement d'une Algérie totalement indépendante, supplantant ainsi la présence française désormais sur le déclin.

Beaucoup de ceux qui le connaissaient étaient persuadés que Kennedy projetait de faire de l'Algérie une nouvelle terre d'élection d'un «commonwealth américain». Peut-être à cause de lui, les Algériens refusèrent obstinément toutes les solutions de compromis que leur proposait Paris.

C'est Kennedy qui transforma le noyau de volontaires envoyés par le président Eisenhower en une véritable petite armée, décidant ainsi l'entrée de facto dans ce qui deviendrait la guerre du Viêt-nam. Il s'agissait d'arrêter la poussée soviétique et chinoise, mais Kennedy voulait aussi prendre la relève de la France.

Et cette directive, prise peu de temps après les accords d'Évian, ne fait-elle pas penser qu'il voulait là aussi occuper une place devenue vide parce que le nouveau gouvernement de l'Algérie, menacé de l'extérieur et ne voulant pas, à cause de la férocité du conflit, conserver ses liens avec la France, aurait cherché la tutelle d'un nouveau venu en Méditerranée ? Un axe Washington-Alger aurait remplacé l'axe Alger-Paris...

Le moment me paraît venu de vider de son contenu ce mythe Kennedy que j'ai contribué un peu à gonfler, ce mythe qui continue encore aujourd'hui à hypnotiser l'intelligentsia progressiste. Ce chevalier sans reproche, millionnaire en dollars quand même, et qui, quand même, envoyait ses enfants dans des écoles privées dont les Noirs étaient inexorablement exclus, terreur des militaristes et des réactionnaires, champion de la promotion sociale, des «nouvelles frontières», défenseur des opprimés, a donc eu de graves responsabilités ... Ces intellectuels ne devraient pas oublier que Kennedy voulait envahir Cuba et qu'il courut le risque d'un conflit atomique quand l'Union soviétique tenta de faire à La Havane ce qu'il projetait à Saïgon (et je ne parle même pas de cette idée de la C.I.A., à l'époque où Kennedy était le Président, de faire assassiner Fidel Castro...). Ce ne fut pas le magnifique chevalier sans peur et sans reproche, l'aristocrate de Boston qui évita l'holocauste, mais la sagesse du grossier et maladroit paysan, celui qui mettait sa chaussure sur la table : Nikita Khrouchtchev...

Notes :

1. Selon un témoin que j'ai rencontré, un artilleur qui faisait partie de la batterie italienne, il s'agissait bien d'un acte prémédité.

2, Groupement de jeunes coopérants envoyés dans les pays sous-développés

3, Les Rosés rouges de Dallas, Julliard,

3 / WALL Irwin M. : «L'influence américaine sur la politique française 1945-1954», traduit de l'américain par Philippe-Etienne Raviart, Paris, Balland, 1989, 514 p. Notes, biblio, index, I.S.B.N. 2.7158.0741.4 F2 6572.89.5

4è de couverture

L'INFLUENCE AMÉRICAINE sur la politique française

De 1945 à 1954, entre le Plan Marshall, l'assistance militaire, l'appui financier direct, puis l'aide à la guerre d'Indochine, ce fut en moyenne un milliard de dollars qui chaque année tomba dans l'escarcelle de la France. Dans le contexte d'extrême pénurie de l'après-guerre, une telle manne donnait effectivement un pouvoir considérable à celui qui la dispensait. Les Américains en firent un usage certain, mais l'accès à présent possible aux archives permet d'en déterminer les limites.

C'est ainsi que lors de la naissance de l'Alliance Atlantique, les Etats-Unis, ayant besoin d'une France forte, politiquement et économiquement, tentèrent de la faire participer à leur lutte contre le communisme mais pas nécessairement contre le parti communiste français. Irwin Wall met donc l'accent sur leurs interventions répétées dans la vie syndicale française, tout en démontrant aussi qu'ils n'eurent aucune responsabilité dans l'éviction des communistes du Gouvernement de l'époque. En revanche le lecteur apprendra avec une certaine stupeur le véritable chantage qu'exercèrent les Français pour se défaire sur les Américains de cette «mauvaise» guerre d'Indochine, à laquelle, il est vrai, ces derniers les avaient poussés.

Un ouvrage essentiel pour mieux saisir la complexité des relations franco-américaines de l'époque ainsi que l'étrange rapport de force qui unissait alors les deux pays, le puissant jouant de sa puissance et le faible de sa faiblesse.

Irwin Wall, professeur d'Histoire à l'université de Riverside, a publié un ouvrage intitulé «French Communism in the Era of Stalin» ainsi que plusieurs articles sur le Front Populaire.

Chapitre 8.

Indochine - Afrique du Nord

Des principes à la réalité (pp. 382 -394)

3. Le Maghreb

Il n'est pas sans intérêt de comparer la politique menée par les États-Unis en Afrique du Nord avec celle que l'on vient de voir à l'œuvre en Indochine. Dans l'ensemble, leur action obéit ici et là aux mêmes préoccupations, mais deux raisons expliquent que leur influence se soit fait moins vivement sentir au Maghreb et que leur coopération avec la France y ait été beaucoup plus limitée: d'abord, à la différence de l'Indochine, la région n'était pas directement menacée par le communisme, ensuite elle connaissait une paix relative - périodiquement troublée néanmoins par des émeutes et des actions terroristes d'importance limitée - jusqu'à l'insurrection de la Toussaint 1954, laquelle se produisit d'ailleurs dans le pays où on l'attendait le moins.

Juste après la guerre, les dirigeants américains considéraient que l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, plutôt arriérés politiquement, n'étaient pas prêts pour l'autonomie et que la France restait le meilleur garant de la sécurité du Maghreb. (Si, en 1943, à l'occasion de la conférence de Casablanca, le président Roosevelt avait, semble-t-il, promis l'indépendance au sultan du Maroc, la promesse - inconsiderée - avait été rapidement oubliée.) Mais, en 1947, un document du département d'État reconnaissait que des menaces pesaient sur la région du fait de «l'incapacité de la France à concevoir et à appliquer une politique destinée à résoudre les principaux problèmes» qui s'y posaient. Il fallait s'attendre à de «sérieuses difficultés» dans un proche avenir, si Paris n'adoptait pas un programme menant

progressivement à l'autonomie des territoires. Par conséquent, la politique américaine devait être «d'essayer de ne rien faire qui heurte de front les Français, d'éviter en même temps de paraître hostile aux nationalistes arabes» et de chercher à réconcilier les intérêts des uns et des autres en dégagant des perspectives de progrès(1).

En juin 1947, par crainte d'une situation «de type Indochinois» qui risquait d'aboutir à une explosion de violence et de mettre dans l'embarras les États-Unis et les Nations unies, le secrétaire d'État américain décida qu'il fallait inviter Bidault et Ramadier à préparer l'autonomie de la Tunisie et du Maroc et à leur donner «quelque chose comme un statut de dominion». En échange, Washington se déclarait disposé à user de son influence pour obtenir la coopération des nationalistes arabes à un tel projet. L'ambassadeur américain à Paris souleva donc le problème avec Bidault, lequel ne vit aucune objection à ce que proposait Washington, sauf en ce qui concernait la nécessité d'un «calendrier» pour la réalisation des réformes. Le 19 septembre, Caffery écrit que les Français accordent toute leur attention à ces réformes, «que la politique française est, semble-t-il, en train d'évoluer réellement et, de notre point de vue, dans la bonne direction». Mais Paris était toujours beaucoup plus facilement disposé à faire des promesses qu'à les tenir, Washington allait avoir maintes occasions de le vérifier. Ne parlons même pas des calendriers qui semblaient inspirer aux dirigeants français une répugnance invincible... Résultat : Washington dut renoncer à son idée de prendre contact avec les nationalistes arabes, malgré les risques que présentait une attitude trop prudente. Le consul américain à Tunis écrit ainsi que, si les États-Unis continuent de soutenir la politique menée par la France, ils se verront accusés par les Tunisiens - et à juste titre - d'abandonner les principes au nom desquels ils se sont battus pendant la dernière guerre (2).

L'absence de réformes ne risquait pas seulement de compromettre l'image «morale» des États-Unis, elle pouvait aussi mettre en cause leurs intérêts stratégiques. En mars 1948, dans un document qui définissait la politique américaine en Afrique du Nord, le «Policy Planning Staff» du département d'État affirmait que c'était «sous la tutelle française que le peuple marocain [pouvait] le mieux progresser», mais que, s'il y avait des désordres dans la région, les communistes seraient «tentés de les exploiter». Les États-Unis continueraient à essayer de convaincre les Français qu'il fallait satisfaire les aspirations nationalistes à l'autonomie, mais souligneraient aussi en toute occasion qu'ils ne cherchaient pas à «faire éclater leur empire ou à compromettre leurs positions en Afrique du Nord»(3).

Dans les années suivantes, le gouvernement américain ne devait pas cesser de prodiguer à Paris des assurances de ce genre, en même temps qu'il rappelait son impatience devant l'absence de toute réforme, rappels provoqués soit par l'agitation nationaliste au Maghreb, soit par l'évolution de la situation en Indochine ou, plus généralement, dans le monde. Quand, au début de 1950, les États-Unis eurent reconnu le régime de Bao Dai, la comparaison s'imposa, inévitablement, entre l'Indochine et l'Afrique du Nord où ils jugeaient l'action de la France insuffisante et la démocratie inexistante. D'après les diplomates américains en poste dans la région, il était de plus en plus évident que la France n'avait nulle intention d'accorder l'autonomie aussi bien à la Tunisie qu'au Maroc - pour ne rien dire de l'Algérie - et qu'elle cherchait au contraire à y perpétuer sa domination. La politique américaine qui engageait Paris à procéder à des réformes n'avait produit aucun «résultat tangible - et l'on voyait se développer les activités des nationalistes et des communistes. De plus, selon toute vraisemblance, la question de la Tunisie et celle du Maroc allaient être soulevées aux Nations unies et les États-Unis auraient beaucoup de mal à concilier ce qu'ils devaient à la France (leur principal allié en Europe) avec leur désir de ne pas s'aliéner le bloc anticolonialiste que les pays du monde arabe et d'Asie étaient en train de constituer à l'ONU.(4)

La crise éclata en Tunisie au mois de novembre 1950, lorsque Paris renonça à meure en œuvre une réforme pourtant modeste et que Washington avait vivement encouragée. Jean Mons, le résident général avec lequel les Américains avaient collaboré, fut rappelé à Paris et remplacé par Louis Périllier qui paraissait décidé à rompre les ponts avec les nationalistes. Mais comme le consul américain à Tunis, John Jernegan, continuait de plaider en faveur des réformes, ce fut avec les Américains que la rupture se produisit. Les autorités françaises, auprès desquelles les diplomates américains se plaignaient de n'avoir plus accès, accusèrent Jernegan d'avoir eu une entrevue clandestine, de nuit, avec Salah ben Yous-sef, le leader nationaliste tunisien, et de l'avoir encouragé à développer l'agitation antifrançaise - ce qui était pure invention. L'attitude des Français provoqua la colère du secrétaire d'État, Dean Acheson, qui demanda à Jernegan de ne pas renoncer aux contacts qu'il avait avec les leaders nationalistes bien disposés à l'égard des États-Unis, «simplement pour apaiser les soupçons des Français» Acheson refusa par ailleurs de réduire les activités de l'Agence d'information des États-Unis en Tunisie à laquelle les Français reprochaient de s'être transformée en un «forum pour la propagande nationaliste»(5).

Autre incident, au Maroc, avec le général Juin qui menaçait de déposer le sultan, devenu le symbole des aspirations nationalistes de son peuple. Washington le mit en garde contre un tel geste et refusa en même temps, malgré les instances françaises, de condamner le mouvement nationaliste marocain, l'Istiqlal. Résumant d'un mot l'échec de la politique française au Maroc, le sous-secrétaire d'État pour l'Afrique, George McGhee, déclarait à l'ambassade de France à Washington que la France n'avait pas réussi à gagner confiance du peuple marocain. Elle risquait maintenant de voir les Nations unies s'occuper de la question marocaine, et, pire, elle s'exposait à faire du Maroc un nouveau Viêt-nam(6).

En 1951, la réussite de De Lattre en Indochine fit oublier un peu les problèmes qui continuaient de se poser en Afrique du Nord, d'autant plus qu'une évolution semblait s'y dessiner dans le bon sens. En septembre, Robert Schuman déclara à Dean Acheson que la France avait l'intention de faire du Maroc un Etat démocratique. D'après lui, si, jusque-là, les réformes nécessaires n'avaient pas été entreprises, la faute en revenait au sultan lui-même et à sa politique féodale et autocratique. Acheson reconnut que les objectifs français et américains en Afrique du Nord étaient identiques et, devant la volonté affichée par le gouvernement, il promit que les États-Unis s'efforceraient de dissuader le groupe des pays asiatiques et arabes d'inscrire la question marocaine à l'ordre du jour de l'assemblée générale des Nations unies. En Tunisie aussi la France assouplissait sa position : elle autorisa la formation d'un cabinet présidé par Mohammed Chenik et comprenant des membres du néo-Destour. Mais on était encore bien loin de l'autonomie. Le gouvernement Chenik ne disposait que de pouvoirs limités dont il pouvait d'autant moins se satisfaire que le résident général ne faisait rien pour lui faciliter la tâche. Au cours d'une visite effectuée à Washington, en septembre 1951, le chef du néo-Destour, Habib Bourguiba, accusa carrément le résident général de saboter les réformes. Washington réagit comme il le faisait presque toujours dans ces cas-là, c'est-à-dire en prêchant la modération au leader nationaliste. Mais la visite de Bourguiba n'était pas passée inaperçue. L'ambassade de France à Washington émit une protestation vigoureuse contre le fait même que Bourguiba avait été reçu au département d'État. Qu'il n'ait pas eu de contact avec le secrétaire d'État mais seulement avec ses subordonnés ne changeait rien à l'affaire. Peu importait aussi ce qui lui avait été dit. A lui seul, l'entretien qu'il avait eu avec des responsables américains ne pouvait manquer d'être interprété par les nationalistes comme une preuve que Washington approuvait leurs objectifs. L'ambassadeur s'attira une réponse assez sèche du département d'État rappelant que Bourguiba - qui voyageait avec un passeport français - était le leader d'un parti que la France n'avait pas interdit, que ce parti était représenté au sein du gouvernement tunisien installé par Paris et que, de toutes manières, ce n'était pas à la France de décider, à la place des Américains, qui ils pouvaient ou non recevoir officiellement dans leur propre pays. Cela dit, le secrétaire d'État se sentit obligé de promettre, malgré tout, que Bourguiba ne serait plus reçu à Washington ... (7)

Pendant ce temps-là, un rapport du consul américain à Tunis informait son gouvernement que, contrairement aux espoirs de Washington, les nationalistes tunisiens refusaient l'idée que l'on prêtait à Paris de faire de la Tunisie un «État associé» dans le cadre de l'Union française. D'après Jernegan, les Français avaient toujours fait les moindres concessions de si mauvaise grâce qu'on ne pouvait pas s'attendre à ce qu'ils trouvent un terrain d'entente avec les nationalistes. Cependant le diplomate américain reconnaissait les dangers que comportait l'accession de la Tunisie à l'indépendance : c'était «une zone stratégique extrêmement sensible qui risquait d'échapper à l'orbite de la défense occidentale et de devenir une tête de pont pour le bloc soviétique». Pour sortir du dilemme, il n'y avait qu'une solution : une politique de réformes audacieuse. Mais, jusqu'à présent, les représentations de Washington n'avaient eu aucun effet sur le gouvernement français. Pour lui forcer la main, Jernegan se demandait si les États-Unis ne pourraient pas se servir de l'ONU, en laissant l'assemblée générale de l'organisation inscrire la question tunisienne à son ordre du jour - avec la perspective d'une condamnation de la France. Peut-être seraient-ils ainsi en mesure d'obtenir de Paris les réformes souhaitées. Mais le rapport des forces n'était pas entièrement défavorable aux Français qui pouvaient jouer de leur côté sur l'utilisation par les Américains des bases dont ils disposaient en Afrique du Nord. Un des conseillers de l'ambassade de France à Washington, Jean Daridan, avertit George McGhee qu'à Paris certains se demandaient s'il était raisonnable d'accorder aux États-Unis le droit de disposer de vastes bases militaires au Maroc, sans obtenir d'eux en échange la promesse formelle qu'ils n'interviendraient pas dans les affaires d'Afrique du Nord. On en était là dans le bras de fer entre Paris et Washington lorsque le cabinet tunisien s'adressa à la fois au gouvernement français pour réclamer une plus grande autonomie et au consul américain à Tunis pour qu'il appuie cette requête et que Washington fasse pression sur Paris - démarche dont le département d'État se serait bien passé. Mais Washington prenait aussi des risques à ne rien faire. Le 17 décembre 1951, David Bruce annonçait que le gouvernement Schuman avait rejeté les demandes des nationalistes et que la nomination de Pierre Voizard au poste de résident général laissait prévoir un durcissement regrettable de la politique française (8). Washington était donc à peu près impuissant et il apparut même que la situation se dégradait progressivement, au fur et à mesure que les États-Unis, s'engageant davantage au plan militaire, avaient davantage besoin de la coopération de la France.

Dans les trois années suivantes, les trois pays de l'Afrique du Nord française allaient affecter à tour de rôle les relations franco-américaines, la Tunisie en 1952, le Maroc en 1953, et l'Algérie en 1954. Incapable d'exercer une influence positive sur le dénouement de ces trois crises, le gouvernement américain ne devait sortir indemne d'aucune d'elles. Au début de 1952, Jernegan, jugeant - indéfendable - la politique suivie par les Français en Tunisie écrivait : «Le temps est peut-être venu pour nous d'entrer un peu dans le jeu des musulmans au lieu de partager l'hostilité et les difficultés créées par l'obstination et l'incapacité des Français». Mais quand les nationalistes firent appel au consulat américain pour «intervenir amicalement» dans la crise, la politique américaine de «juste milieu» ne laissa pas à Jernegan d'autre choix que celui de ne pas choisir, de ne pas se compromettre. Au début du mois de mars, tandis que David Bruce pressait le gouvernement d'engager des réformes, Dean Acheson, s'adressant personnellement à Robert Schuman, lui demanda d'entamer des négociations directes avec les nationalistes, afin de satisfaire leurs «aspirations légitimes». Faute de quoi, rappelait-il, la question tunisienne serait vraisemblablement portée devant les Nations unies. Mais les événements allaient plus vite que ne le pensait le secrétaire d'État: les nationalistes tunisiens s'étaient déjà adressés

directement à l'ONU. La réaction française fut brutale. Paris obligea le bey de Tunis, sous peine de se voir lui-même déposé, à renvoyer le cabinet de Mohammed Chenik et à constituer un gouvernement plus complaisant, composé en fait de «valets» de l'impérialisme français et dirigé par Salaheddine Baccouche. Le choc fut rude pour Acheson. Le 27 mars, il demanda à son ambassadeur à Paris de «rencontrer Schuman au plus tôt et de lui faire part des très graves préoccupations que cause à Washington le rapport que nous avons reçu et dont nous espérons qu'il est inexact». Les arrestations arbitraires de nationalistes tunisiens par les autorités françaises provoquaient l'indignation du monde arabe, ajoutait le secrétaire d'Etat. Seule une attitude libérale de la part de la France était susceptible, selon lui, d'empêcher une intervention du Conseil de sécurité de l'ONU(9).

Dean Acheson se trouva alors exposé à des pressions contradictoires également fortes. D'un côté l'ambassadeur de France demandait que Washington vote contre l'inscription de la Tunisie à l'ordre du jour de l'ONU, car la France avait bien élaboré une série de réformes, comme les Etats-Unis le lui avaient demandé; et c'est justement pour pouvoir les appliquer que le gouvernement français avait dû écarter du cabinet tunisien les membres du néo-Destour qui s'opposaient à ces réformes. La délégation américaine à l'ON soumise à de fortes pressions de la part des pays arabes, insistait contrairement pour que Washington vote avec eux, position soutenue également par la veuve du président Roosevelt dans une lettre qu'elle adressa personnellement au secrétaire d'Etat. Résultat : Dean Acheson opta finalement pour l'abstention - «une des décisions les plus difficiles que j'aie eues à prendre au département d'Etat», devait-il dire lui-même. Il demanda au président Truman d'expliquer à Mme Roosevelt qu'une intervention du Conseil sécurité risquait d'aggraver encore la situation et que les États-Unis n'étaient pas inactifs. «Nous exerçons, disait-il, les pressions plus vives sur le gouvernement français pour l'amener à réaliser vraies réformes qui ouvrent la voie à l'autonomie de la Tunisie. Et, en même temps, le secrétaire d'Etat adressait en effet à l'ambassadeur de France une sérieuse mise en garde : si Paris n'engageait pas les réformes indispensables, la prochaine fois que la question tunisienne serait proposée à l'ordre du jour de l'ONU, les Etats-Unis ne s'en tiendraient plus à un vote d'abstention.

La menace ne fut entendue qu'à demi : vers la fin avril, Acheson se plaignait de l'attitude du gouvernement français qui demain aux États-Unis de soutenir un projet de réforme dont ils ignoraient le contenu. Le département d'Etat était allé aussi loin qu'il le pouvait, prenant le risque de s'aliéner le groupe des pays colonialistes à la suite de la «grave erreur» qu'avait été l'assignation à résidence des membres du cabinet Chenik. Du coup, mettant menace à exécution, Dean Acheson voulait que la question de l'abstention américaine lors du prochain vote de l'ONU reconsidérée. Mais l'ambassadeur américain à Paris estimait que ce serait une erreur. Selon son analyse, en effet, les communistes manipulaient la campagne antifrançaise qui se développait à l'ONU et les États-Unis, en se désolidarisant de la France, menaceraient à la fois l'OTAN et la CED en cours de négociation. Quant au gouvernement français, il était inflexible. Robert Schuman, refusait d'envisager la libération de Mohammed Chenik, déclara même à l'ambassadeur américain qu'on aurait dû fusiller Bourguiba en 1945, pour connivence avec l'Axe pendant la guerre. Même fermeté vis-à-vis de l'ONU. Jean Daridan assura au département d'Etat que son pays se retirerait de l'organisation internationale plutôt que d'admettre une ingérence de sa part dans ce que la France considérait comme une affaire intérieure. L'indépendance de la Tunisie, telle que Bourguiba la réclamait, était hors de question. La France n'irait jamais aussi loin, en Afrique Nord, qu'elle l'avait fait en Indochine - affirmation rien moins que rassurante pour Washington, qui trouvait déjà fort insuffisantes les concessions faites là-bas au nationalisme vietnamien. Autre intervention à signaler, celle d'Henri Bonnet expliquant à Dean Acheson que la France avait le devoir de protéger les intérêts des deux millions de Français résidant en Afrique du Nord et accusant par ailleurs le Kremlin de se servir de la question tunisienne pour essayer de faire échouer les accords contractuels sur l'Allemagne et la CED. Dans la seconde quinzaine de mai, l'affaire est évoquée une fois encore entre l'ambassade américaine et de hauts responsables français. Les Américains pourraient jouer un rôle efficace, expliquent les Français, en «assurant leur allié de l'OTAN de l'appui [de Washington]». Un soutien sans équivoque de leur part «amènerait les Tunisiens à cesser de brailler et à devenir raisonnables». Commentaire de John Utter, de l'ambassade américaine : ces déclarations «confirment ce dont les diplomates américains en poste en Afrique du Nord sont convaincus depuis longtemps et qu'ils ont souvent répété, savoir que la France n'a nulle intention de jamais quitter ces rivages et qu'elle ne le fera que contrainte et forcée»(10).

A l'occasion de la signature des accords portant création de la CED, le 28 mai 1952, tandis que les communistes manifestaient dans la rue, Robert Schuman répéta à Dean Acheson qu'en Afrique du Nord la France défendait les intérêts de l'Occident tout entier car, disait-il, «ce qui se cache sous le nationalisme c'est le risque d'une intervention communiste». Les extrémistes tunisiens comptaient sur un changement d'attitude des États-Unis à l'ONU. Privés de cet espoir, ils deviendraient beaucoup plus raisonnables. Et, incidemment, Schuman fit observer à son interlocuteur que la France n'avait rien demandé aux États-Unis en échange des bases marocaines. Mais, pour que Washington puisse accroître les forces qui étaient stationnées au Maroc ou s'installer dans d'autres bases, en Tunisie ou en Algérie, il faudrait qu'ait été trouvée une «formule satisfaisante établissant le principe de non-ingérence américaine dans les questions politiques d'Afrique du Nord». Ce genre de mise en garde était toujours suffisant pour obtenir de Washington une attitude plus compréhensive. Dean Acheson répondit effectivement à Schuman qu'il considérait «que le maintien et le renforcement des positions françaises en Afrique du Nord [étaient] fondamentaux et essentiels», et que, si la France se retirait du Maghreb, le désordre s'y installerait, puis les querelles et, pour finir, le communisme. Mais Washington

avait besoin d'un programme de réformes menant à l'autonomie, pour pouvoir apaiser l'opinion publique américaine. Schuman promit au secrétaire d'État que son gouvernement élaborerait un programme précis de réformes, qu'il les soumettrait au département d'État et que celui-ci pourrait «faire des suggestions» à leur propos(11).

Belles promesses, mais qui ne furent que partiellement tenues. Certes, un mois plus tard, le gouvernement communiquait son projet de réformes à l'ambassade américaine. Paris prévoyait d'attribuer à des Tunisiens des postes ministériels supplémentaires et de créer une assemblée consultative de deux chambres, représentant l'une les Tunisiens et l'autre les colons français. James Dunn voyait dans ce plan une base permettant de faire «de l'autonomie interne une réalité vivante». Mais le département d'État qui, contrairement à la promesse de Schuman, n'avait pas eu la possibilité d'émettre son avis sur le projet, en dénonça aussitôt les insuffisances et annonça qu'il ne s'opposerait pas à l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'ONU en octobre. Il invitait même Paris à en faire autant. Naturellement le gouvernement français refusa et contre-attaqua en s'en prenant aux activités de la confédération syndicale américaine, l'AFL, qui aurait encouragé l'agitation nationaliste chez les ouvriers tunisiens en leur offrant son appui. A quoi le sous-secrétaire d'État, David Bruce, répondit que l'AFL était un mouvement syndical indépendant, dont les activités ne relevaient pas du département d'État - ce qui était, au mieux, une demi-vérité. Et, en septembre, Washington confirma que les États-Unis voteraient pour l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de l'ONU : voir le problème évoqué devant l'instance internationale inciterait peut-être les Français à négocier avec les nationalistes. Si les Américains croyaient vraiment à cet argument, ils se trompaient : le 7 octobre, une dépêche de James Dunn confirmait que le gouvernement français déniait à l'ONU tout droit de regard en la matière, qu'il s'opposerait à l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour de l'assemblée générale et que la France ne participerait pas aux débats. Dunn ajoutait que, dans sa quasi-totalité, la presse approuvait la position de fermeté adoptée par Antoine Pinay et que la ligne dure du président du Conseil se trouvait renforcée au détriment de celle du ministre des Affaires étrangères, Schuman, accusé d'être trop accommodant avec Washington. Tout était en place pour que la question tunisienne alourdisse encore sensiblement l'atmosphère déjà tendue entre Paris et Washington du fait de la réduction du montant de l'aide promise par les États-Unis (cf. Ch. Tandis que l'ambassade conseillait à Washington de faire preuve de modération, tant les Français étaient braqués sur la question de l'ONU, la délégation américaine aux Nations unies prétendait qu'il ne s'agissait que d'un bluff de Pinay : «Les intérêts primordiaux de la France l'obligent à nous suivre sur les grandes questions, qu'elle apprécie ou non la position que nous prendrons sur l'Afrique du Nord.» Finalement, les États-Unis votèrent pour l'inscription de la question tunisienne à l'ordre du jour et, comme prévu, ce fut l'explosion. Fin octobre, Ridgeway Knight écrit que les États-Unis sont devenus, en France, «l'ennemi public n°1» sur la question de l'Afrique du Nord et que de tous les problèmes qui se posent avec Paris, la Tunisie est désormais «le plus sensible». Constatant que seules des concessions américaines pourraient apaiser la crise qui vient de s'ouvrir, Knight propose que, dans une déclaration publique, les États-Unis affirment clairement qu'ils soutiennent les positions françaises en Afrique du Nord. A défaut d'une telle déclaration, assure-t-il, «il est difficile de dire jusqu'à quel point et à quelle vitesse nos relations avec la France sont capables de se détériorer».

Dean Acheson tenait un raisonnement semblable. «Dans cette affaire, expliqua-t-il à la délégation américaine à l'ONU, nous marchons sur des œufs, il faut le faire aussi précautionneusement que possible (...) Avec l'Afrique du Nord, [les Français] se considèrent comme une grande puissance. Sans elle, ils ne le sont plus.» Marchant sur des œufs avec toute la prudence voulue, le secrétaire d'État écrivit à Robert Schuman pour lui expliquer que les États-Unis cherchaient à «préserver les intérêts vitaux de la France en Afrique du Nord et [en même temps] à satisfaire les aspirations légitimes des Tunisiens et des Marocains qui voulaient accéder à l'autonomie». Après quoi, l'Assemblée générale de l'ONU adopta une motion modérée, présentée par le Brésil, qui invitait la France et les nationalistes tunisiens à régler leurs désaccords par la négociation. Quelques mois plus tard, au printemps 1953, le consul américain à Tunis, soulagé, pouvait écrire que la situation s'était calmée. Sous la direction de Poster Dulles, la nouvelle administration américaine se montra plus accommodante avec Paris et Henry Cabot Lodge, le chef de la délégation américaine à l'ONU fut chargé de dire aux pays d'Afrique et d'Asie que, dans l'état actuel des choses, les États-Unis ne pouvaient pas se permettre de se désolidariser ouvertement et officiellement de leurs amis français et britanniques(12).

En 1952, la Tunisie avait été la principale source de tension avec la France, mais non la seule. La question du Maroc avait été elle aussi soulevée à l'ONU et traitée par les Américains comme la question tunisienne : Washington avait soutenu une autre motion «inoffensive», invitant Français et Marocains à la négociation. Mais, au Maroc, la situation était plus compliquée, étant donné d'une part l'importance des bases aériennes américaines et d'autre part le prestige du sultan Mohammed V, devenu le symbole du mouvement nationaliste et posant, de ce fait, bien des problèmes aux Français. Selon la CIA, les États-Unis étaient confrontés là «à un grave dilemme», dans la mesure où la France était décidée à maintenir son autorité sur le Maroc, au besoin par la force, et où, en face, le mouvement nationaliste ne cessait de se développer. Autrement dit, la situation était, dans le fond, analogue à la situation tunisienne; les États-Unis adoptèrent logiquement la même attitude dans les deux cas : ils conseillèrent la modération aux nationalistes, tout en invitant les Français à faire des concessions qui ouvrent la voie à l'autonomie locale. Washington était convaincu qu'à terme «de quelque manière qu'ils s'y prennent, les Français ne pourraient pas maintenir la stabilité» du pays. Quand, en décembre 1952, le général Guillaume, résident général de France au Maroc eut décidé d'interdire l'Istiqlal, le

département d'État donna pour consigne à ses diplomates en poste au Maroc de ne pas recevoir les représentants du mouvement nationaliste. Mais, en même temps, Washington faisait dire à Paris que, pour faire baisser la tension, le gouvernement devrait désavouer à l'avance toute manœuvre qui conduirait à la déposition du sultan. Quelques mois s'écoulèrent sans que la situation évolue, mais, en août 1953, Mohammed V demanda au consulat d'intervenir auprès de Paris pour empêcher sa déposition qu'il sentait imminente. Masquant parfaitement son jeu, la diplomatie française réussit encore à faire croire à l'ambassadeur américain à Paris, Douglas Dillon, que la France faisait tout ce qui était en son pouvoir pour empêcher un coup de force dirigé contre Mohammed V par le pacha de Marrakech, le Glaoui, agissant pour le compte des Berbères profrançais. Ce fut au point que Washington félicita même Bidault (revenu à la tête du ministère des Affaires étrangères) pour les efforts qu'il déployait. Mais, le 17 août, le consul américain à Rabat, John Dorman, dénonçait le mensonge en révélant à Washington que la déposition du sultan avait bien été mise au point par le gouvernement français en violation des traités. Non seulement les Français avaient délibérément trompé les Américains mais, par leur manoeuvre déloyale, ils mettaient directement en péril les intérêts américains(13).

Washington n'était pas d'accord, sans doute. Mais que faire ? La sécurité des bases américaines primait toute autre considération. Douglas Dillon déclara que la déposition du sultan représentait «un moindre mal», que c'était la solution qui permettrait «de provoquer le moins de violences». (Moindre mal ? On aimerait savoir à quel plus grand mal songeait l'ambassadeur...) Le gouvernement français était parfaitement au courant de la position de Washington, mais il avait agi selon ce qui lui paraissait le plus conforme à ses intérêts; et, ajoutait Dillon, «aujourd'hui une intervention de notre part n'aurait qu'une influence minime ou nulle sur la décision des [Français]; elle leur permettrait tout au plus, de nous tenir pour partiellement responsables de ce qui se passerait ensuite». Le département d'Etat reconnut que toute déclaration assez modérée pour ne pas heurter les Français serait du même coup trop peu énergique pour obtenir d'eux quoi que ce fût. Il valait donc mieux ne rien dire et ne rien faire. Par crainte des réactions de Laniel, qui promettait à ce moment-là de coopérer avec Washington en Indochine et de faire ratifier la CED, poster Dulles donna comme consigne à Cabot Lodge de voter contre l'inscription de la question marocaine à l'ordre du jour de la prochaine session des Nations unies. Mais, le mois suivant, il revint sur sa décision, et, en 1953 comme en 1954, (es questions marocaine et tunisienne furent débattues à l'ONU. Cependant cette fois encore Washington usa de son influence pour faire adopter des motions «inoffensives»(14).

En 1954, les négociations menées énergiquement par Mendès France et qui devaient aboutir à l'autonomie de la Tunisie furent accueillies avec satisfaction par Washington, cependant que la politique de temporisation adoptée au Maroc continuait de susciter l'impatience du département d'État. Quant à l'Algérie, son statut de territoire français à part entière obligeait les Américains à se montrer plus discrets sur les problèmes qui s'y posaient. On dispose cependant de documents - inégalement perspicaces - qui analysent la situation en Algérie et son évolution prévisible. En septembre 1952, un rapport de la CIA prévoyait un développement de l'agitation nationaliste et notait que l'importance de la population d'origine européenne ferait du problème algérien un problème infiniment plus difficile à résoudre que celui de la Tunisie ou du Maroc. D'après ce document, la situation ne cesserait de se détériorer et finirait par déboucher sur une rébellion ; un jour viendrait sans doute où la France serait obligée de se retirer d'Algérie, mais ce jour était encore lointain. Un autre document, datant de septembre 1954, témoigne de moins de lucidité. A en croire cette étude, en effet, le mouvement nationaliste algérien était encore assez peu développé, il n'avait que des objectifs limités et ne provoquerait sans doute pas de désordres avant plusieurs années. On était à deux mois de la Toussaint 1954... Même après le déclenchement de ce qui allait devenir la guerre d'Algérie, certains diplomates américains présents sur place mirent du temps avant de se rendre compte de l'importance et de la signification de la rébellion. C'est le cas de Lewis Clark, consul à Alger, qui signale bien «une trentaine d'attaques terroristes» en novembre, mais à qui cela ne paraît pas présager des développements politiques importants dans un proche avenir. A son avis, les autorités françaises réussiront à ramener rapidement le calme, dans la mesure où les nationalistes sont incapables d'organiser un soulèvement généralisé. Conclusion du consul : Washington peut sans risque lui accorder un congé ; les intérêts américains n'auront pas à souffrir de son absence. (Sur ce dernier point au moins, Clark avait sans doute raison...) Le mois suivant, on trouve encore une appréciation pour le moins optimiste de la situation chez son collègue d'Alger, Léon Dorros, qui assure que les autorités ont réussi à rétablir l'ordre et que cela s'explique par le fait que «la population musulmane n'a pas pris parti contre les Français ni même manifesté une sympathie active à l'égard des rebelles(15)*».

On sait que, plus d'une fois, pendant la guerre d'Algérie, les Français ont accusé Washington d'avoir été lié - par CIA interposée ou autrement - au déclenchement de l'insurrection. Au vu des documents existants, la conclusion s'impose que ce genre d'accusation relève de la pure imagination.

Les États-Unis n'ont donc eu, pour ainsi dire, aucune influence sur la politique française dans les trois pays du Maghreb. Ils ont, au mieux, réussi à arracher à Paris l'annonce et, parfois, la mise en oeuvre, sans enthousiasme, de quelques réformes, tristement insuffisantes et finalement sans portée.

* Signalons au passage la bonne volonté dont Poster Dulles fit preuve à cette époque envers Mendès France - la chose est assez rare pour mériter d'être signalée - en s'efforçant de limiter la propagande égyptienne que le président du Conseil français tenait pour largement responsable des troubles qui agitaient l'Algérie.

Notes :

1. FRUS, 1947, V, The Near East and Africa, -The Pentagon Talks, undated, 531.
2. FRUS, V, 1947, «Interest of the United States in Communist and Nationalist Activities in North Africa», June 10, 1947, 686 ; July 15, 16, 24, 1947, 698-700 ; September 19, October 15, 23, 1947, 709, 724-26.
3. FRUS, 1948, IH, West Europe, March 22, 1948, 682-87.
4. FRUS, 1950, V, Near East, South Asia, and Africa, Morocco, September 11, 1950, 1741-46, Tunisia, October 5, 1949, 1796.
5. FRUS, V, 1950, Tunisia, November 17, 24, December 14, 1950, 1804-06.
6. FRUS, 1951, V, Near East and Africa, Morocco, February 2, 1951, 1368-74, April 23, 1951, 1381-83.
7. FRUS, 1951, V, Tunisia, September 14, 18, 1951, 1406-10.
8. FRUS, V, Tunisia, September 18, 25, 1951, 1413-15; November 23, 29, 1951, 1422 ; December 17, 1951.
9. FRUS, 1952-54, XI, Part I, Africa and South Asia, Tunisia, January 16, 21, 1952, 670-73; March 6, 19, 25, 26, 1952, 686-97; April 3, 1952, 713-15.
10. FRUS, 1952-54, XI, 1, Tunisia, April 3, 4, 5, 9, 1952, 716-26.
11. FRUS, 1952-54, XI, 1, Tunisia, May 2, 5, 15, 26, 1952, 737-65.
12. FRUS, 1952-54, XI, 1, Tunisia, May 28, 1952, 767-69. Participaient notamment à cette réunion Antoine Pinay, René Plevin, Robert Schuman, Dean Acheson, James Dunn, Ridgeway Knight et John Utter.
13. FRUS, 1952-54, XI, 1, Tunisia, June 19, 20, 30, 1952, 779-87; August 28, 1952, 799-803 ; September 11, 26, 1952, 808-813; October 7, 8, 1952, 815.
14. FRUS, 1952-54, XI, 1, Tunisia, October 20, 23, 31, 1952, 822-39 ; March 17, 1953, 855 ; June 25, 1953, 866.
15. Truman Library, PSF, CIA Répons, «The Current Situation in North Africa», September 12, 1952. FRUS, 1952-54, XI, 1, Morocco, October 8, 1952, 603 ; December 12, 15, 1952, 605-07; August 12, 17, 1953, 609-19.
16. FRUS, 1952-54, XI, 1, Morocco, August 18, 21, 24, 1953, 619-28 ; September 5, 1953, 632.
17. Truman Library, PSF, CIA Reports, «Current Developments in North Africa», September 12, 1952. FRUS, 1952-54, XI, 1, National Intelligence Estimate, «Probable Developments in North Africa», August 31, 1954, 154-60. «General US Policies with Regard to French North Africa», October 18, 1954, November 22, 1954, 170-81; «US Interest in Algeria», November 2, 30, 1954, 393-98; December 30, 1954, 405-05.

Dossier de presse

WALL Irwin : «Les États-Unis et la guerre d'Algérie», préface de Georges-Henri Soutou, traduction de Philippe-Étienne Raviart. Paris, éditions Soleb, 2006, 448 p. ISBN 2-9523726-1-6
Ouvrage publié avec le concours du centre national du Livre

5 rue Guy-de-la-Brosse, 75005 Paris
téléphone et télécopie
01 43 37 56 58
livres@soleb.com
www.soleb.com

Les textes de ce dossier de presse peuvent être librement utilisés.

Irwin M. Wall est un spécialiste américain bien connu de la France et des relations franco-américaines. Professeur émérite d'histoire à l'université de Californie (Riverside) et Visiting Scholar à la New York University, il a publié plusieurs ouvrages sur ce thème, notamment *L'Influence Américaine sur la politique française, 1945-1954* (Balland, 1989) et *French Communism in the Era of Stalin : The Quest for Unity and Integration, 1945-1962* (1983), ainsi que de nombreux articles.
Philippe-Étienne Raviart, qui assure depuis 1987 la traduction des travaux d'Irwin Wall, est agrégé de lettres classiques, a été Assistant Professor au Smith College (Massachusetts) et professeur de lettres supérieures au lycée Kérichen de Brest.
Georges-Henri Soutou est professeur d'histoire contemporaine à la Sorbonne (Paris-IV) et spécialiste reconnu des relations internationales.

Il a en particulier publié chez Fayard L'Alliance incertaine : les rapports politico-stratégiques franco-allemands (1954-1996) en 1996, et La Guerre de cinquante ans en 2001.

huit chapitres et une postface

De l'insurrection à la guerre

Au début de la guerre d'Algérie, les Américains maintiennent un équilibre délicat entre leur soutien au gouvernement français et leur désir d'une solution libérale en Algérie.

L'affaire de Suez

L'imbrication entre la crise algérienne et l'affaire de Suez, pour les dirigeants américains, met en lumière la paralysie croissante du régime.

Les tensions franco-américaines culminent en octobre-novembre 1956 avec l'arrestation de Ben Bella et le déclenchement des opérations israéliennes, françaises et britanniques à Suez.

Dégénérescence du régime.

Le désaccord franco-américain sur l'avenir de l'Afrique du Nord nourrit en France le fantasme « eurafricain », le soutien aux traités de Rome et les ambitions nucléaires militaires, tout en accentuant la crise des institutions françaises et les difficultés financières du pays.

Sakiet Sidi Youssef et la mission de bons offices.

Après le bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, les Américains, persuadés que le régime serait incapable de régler la crise, s'engagent de tout leur poids dans une mission de bons offices qui joue un rôle déterminant.

Fin de la IV^e République et arrivée de De Gaulle.

Évitant soigneusement de s'impliquer dans l'agonie du régime en avril-mai 1958, les dirigeants américains laissent s'effondrer un régime auquel ils ne font plus confiance et parient sur un retour du général de Gaulle au pouvoir.

De l'intégration à l'autodétermination

Appréciant les efforts de De Gaulle envers le Maroc et la Tunisie, les Américains se rendent rapidement compte que le Général et son Premier ministre Michel Debré lient le maintien de l'influence française en Algérie à la réorganisation de l'Otan et à la coopération nucléaire entre les Etats-Unis et la France. Comme Washington ne peut accepter ces différents points, tensions et pressions se poursuivent jusqu'à l'autodétermination proposée par de Gaulle en septembre 1959.

Relecture d'une politique

Irwin M. Wall, montrant l'importance cruciale de l'Algérie dans la vision géopolitique du général de Gaulle et dans les relations franco-américaines de 1958 à 1962, remet en cause l'interprétation habituelle de sa politique étrangère.

Les fluctuations de ces relations, liées à l'évolution des négociations ouvertes avec les indépendantistes algériens, montrent combien l'influence américaine a été importante dans le règlement du problème algérien.

La paix

Les années 1961-1962 sont relues sans complaisance par l'auteur, qui souligne les erreurs de De Gaulle dans les négociations avec les Algériens et l'échec de son grand projet de trois cercles concentriques (Europe confédérale des Six menée par la France, ensemble « eurafricain » centré sur les anciennes colonies françaises, condominium franco-anglo-américain) — largement en raison du chaos engendré par la dernière partie de la guerre d'Algérie.

Cinquante ans après

« Significatif aussi est le fait qu'une fois l'armée américaine installée en Irak, on ait projeté à ses gradés La bataille d'Alger de Gilles Pontecorvo et que ce film soit réapparu dans quelques salles "select" aux États-Unis. Étant entendu que l'armée américaine — on serait tenté de le croire — a tiré du film une leçon bien différente de celle que voulait donner son auteur : pour Pontecorvo, l'armée française, en gagnant la bataille d'Alger, avait perdu la guerre, alors que les militaires américains semblent s'être intéressés surtout aux méthodes qui lui avaient permis de gagner cette bataille. »

avant-propos, p. 16

« L'un des grands apports du livre est de montrer que l'Algérie reste centrale dans la relation franco-américaine même après 1958 : Washington reste persuadé qu'une négociation avec le FLN en vue de l'indépendance reste la seule issue, tandis que de Gaulle, contrairement à une opinion fréquente, jusque dans l'historiographie, n'a pas encore du tout renoncé à l'Algérie. Et toute sa politique envers Washington est à reconsidérer en fonction de ce facteur. »

G.-H. Soutou,

préface

«Mis à part une guerre civile entre Français, on a du mal à concevoir, pour “l’affaire” d’Algérie, un dénouement plus catastrophique que celui auquel de Gaulle l’a menée.

Sa politique ressemble à celle de Nixon poursuivant la guerre au Vietnam plus longtemps que Johnson et l’étendant au Cambodge — avant de la perdre.»

chapitre 1, p. 39

«En France, il y avait eu un consensus à peu près général sur Suez, dans la mesure où Suez était lié à l’Algérie. Après quoi, Mollet profita aussi de la vague anticomuniste qui balaya le pays à la suite de l’invasion de la Hongrie par les troupes soviétiques. À long terme, Suez eut pour conséquence l’orientation de la politique française en direction d’une «indépendance» qui, sous de Gaulle, devait aller jusqu’au retrait du commandement intégré de l’Otan. Dillon notait, au terme de la crise, que l’opinion française enrageait de l’humiliation infligée par les Américains et qu’elle avait fait des Etats-Unis et de l’ONU les boucs émissaires de ce qui avait été un acte de folie de la part du gouvernement. Le résultat était particulièrement accablant car, si on la provoquait trop, la France, estimait-il, était susceptible de quitter les Nations unies et l’Otan, de devenir neutre et de chercher avec Moscou un accord qui lui permette de s’accrocher à l’Algérie. Le spectre d’un «arrangement planétaire» demeurait une menace permanente sous-tendant la politique française.

Il valait beaucoup mieux que les Américains s’arrangent pour coopérer avec la France, faute de quoi, écrivait-il, “nous pourrions avoir un gouvernement français dont la capacité de nuire à la sécurité occidentale serait infiniment supérieure à celle de Nasser”.»

chapitre 2, p. 109

«Le 8 février 1958, les Français bombardent le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef, à la frontière algérienne. C’est un nouveau tournant, décisif, dans la guerre d’Algérie. L’escalade militaire va amener une intervention «[...] la façon dont il [de Gaulle] a intensifié et prolongé inutilement la guerre, pour aboutir finalement à la pire conclusion qu’on ait pu imaginer : un déchaînement de violence sans précédent du côté des colons européens et le “rapatriement” en France, dans les plus mauvaises conditions, de la quasi-totalité des pieds-noirs installés là-bas depuis des générations et qui, pour beaucoup, n’avaient pas eu d’autre «patrie» que l’Algérie.»

chapitre 4, p. 157-158

«Les Américains essayaient, à vrai dire, de manier la carotte et le bâton. Washington donnait satisfaction à Paris en poursuivant les discussions sur la base du mémorandum de septembre 1958, discussions qui devaient continuer après la fin du mandat d’Eisenhower et ne cesser qu’en 1961.

Eisenhower laissait entrevoir la possibilité d’un changement de la politique américaine ou au moins d’un système de partage des armes américaines avec l’Otan. Mais Washington voulait que les choses bougent en Algérie. Après la carotte, le bâton : si les Français refusaient ces incitations à agir, alors se profilait la menace de la reprise d’une politique interventionniste, Washington «Au reste, et c’était là une conséquence du conflit algérien, l’instabilité de la IVe République provoqua dans les relations diplomatiques franco-américaines des crises sérieuses qui frôlèrent parfois la rupture. Les autorités françaises retirèrent leurs forces du commandement intégré de l’Otan pour mener leur guerre en Algérie et on les vit prêtes à menacer l’Alliance elle-même quand elles n’en recevaient pas le soutien qu’elles pensaient mériter. Avant même le retour de De Gaulle, Paris avait remis en cause toute la structure de la politique européenne d’après-guerre, élaborée en fonction de la guerre froide. Washington craignait qu’un régime de type Front populaire ne fasse sortir la France de l’Otan et ne la fasse basculer du côté du neutralisme, voire se tourner du côté du bloc soviétique en échange d’une attitude bienveillante de l’URSS à l’égard de ses problèmes coloniaux. C’étaient les mêmes intentions que Dulles avait soupçonnées chez Mendès France en 1954. Peut-être ces craintes étaient-elles exagérées, mais elles se fondaient sur les avertissements répétés et même les menaces qui émanaient du gouvernement français lui-même ; et les États-Unis finirent par se convaincre que les choses iraient mieux s’ils avaient affaire à un régime politique stable — même si, à l’occasion, il risquait d’être en opposition avec la politique américaine — au lieu de continuer à traiter avec des gouvernements dont la composition se renouvelait sans cesse mais avec un même personnel politique, de plus en plus tenté de jouer

sur un sentiment anti-américain irrationnel pour se maintenir au pouvoir. En même temps, l’Algérie fut certainement le catalyseur qui amena les Français à se convaincre, même avant l’arrivée de De Gaulle, de la valeur limitée de l’Otan pour la défense de leurs intérêts.»

chapitre 7, p. 333-339

«De Gaulle avait espéré que la paix en Algérie laisserait la France au centre de trois cercles de pouvoir concentriques. Le premier devait être un condominium franco-anglo-américain sur l'Ouest, le second, une communauté politique des Six européens fondée sur la «coopération» et sans le moindre soupçon de supranationalité, et le troisième une «Eurafrique» appuyée essentiellement sur les anciennes possessions françaises et dans laquelle l'Algérie aurait «une place de choix», ses caractéristiques biculturelles lui faisant jouer un rôle de pont entre les cultures européenne et africaine.

De Gaulle fit un dernier effort désespéré dans ces trois directions, en 1962, pour aboutir à un triple échec et au naufrage définitif, dans la confusion, de son ambitieuse entreprise. D'abord, il s'avéra quasiment impossible d'engager des relations satisfaisantes avec l'administration Kennedy qui ne pouvait pas accepter l'idée d'un condominium tripartite avec une France au bord du chaos à cause de l'Algérie, à qui les projets européens du Général ne disaient rien qui vaille et qui se méfiait de ses intentions en Afrique. C'est avec les Européens que de Gaulle fut le plus près de réussir, mais là aussi il rencontra des problèmes, avant tout avec les Néerlandais qui s'opposèrent à ses projets de coopération entre les Six, dans la mesure où ces projets excluèrent à la fois les Britanniques, l'Otan et les mécanismes existants prévus à Bruxelles par le traité de la CEE. Quant aux pays africains de l'ancienne Union française, ils étaient plutôt réceptifs aux idées de De Gaulle, à quelques exceptions près, comme la Guinée. Mais le projet eurafricain buta sur l'Algérie, qui devait en être le pivot. Là, de Gaulle fut la victime à la fois des colons — qui, par la terreur et l'intimidation, s'acharnèrent à défendre une «Algérie de papa» colonialiste et anachronique — et des généraux jusqu'au-boutistes dont la rébellion d'avril 1961 compromit ce qui, sur le terrain, pouvait être considéré comme une réussite de l'effort de pacification.

Mais, en dernière analyse, de Gaulle fut lui-même l'artisan de sa défaite, en s'obstinant à exiger l'impossible dans les négociations avec les rebelles, tout en jouant un double voire un triple jeu compliqué, et en réussissant «L'Algérie de papa est morte», avait déclaré de Gaulle pour signifier que c'en était fini de l'ordre colonial ancien et qu'une nouvelle Algérie naissait, nationaliste, arabe et, bientôt, indépendante.

Chirac aurait pu faire un constat de décès analogue s'agissant des États-Unis et déclarer : «L'Amérique de papa est morte», en ce sens que la vieille démocratie américaine, civilisée et à laquelle on pouvait faire confiance, qui, malgré sa puissance, rattachait sa sécurité à une politique multilatérale, à l'Alliance atlantique, à l'unification de l'Europe et aux Nations unies, a cédé la place à une Amérique unilatéraliste, prête à se passer de ses alliés et à faire fi des principes de l'internationalisme.»

chapitre 8, p. 346

«La France a joué un rôle essentiel et remarquable dans la création de la République américaine et, depuis plus de deux siècles maintenant, elle se demande périodiquement si elle n'a pas aidé à la naissance d'un monstre. Au XXe siècle, les deux pays ont été alliés lors des deux Guerres mondiales au cours desquelles les Américains se sont considérés comme les libérateurs de la France, et leur alliance a continué durant l'après-guerre et la guerre froide. Mais les moments durs ont été nombreux et on ne comprend peut-être pas aujourd'hui combien la guerre d'Algérie a perturbé les relations franco-américaines. Dans l'ensemble, l'abondante production d'ouvrages sur cette guerre méconnaît sa place dans les relations internationales et le rôle qu'y ont joué les Américains. Cela est peut-être compréhensible : l'Algérie était considérée comme une partie de la France, l'insurrection là-bas était une affaire intérieure, un drame franco-français, et les gouvernements de l'époque se sont efforcés d'empêcher toute ingérence étrangère, d'où qu'elle vienne, y compris des États-Unis. Une lecture attentive des documents diplomatiques français dit pourtant une autre histoire : que la guerre d'Algérie a dominé la diplomatie française de l'époque, que l'opinion mondiale a eu un rôle considérable dans le règlement du problème et que — c'est la thèse de ce livre — les États-Unis ont joué un rôle majeur dans la fin sans gloire de ce conflit.»

chapitre 8, p. 378

«Longtemps anathème à Washington, le Général apparaissait désormais comme le dernier recours pour la France ; et même si on le savait partisan d'une réforme de l'Otan et de l'attribution à la France d'un rôle plus important dans les instances de l'Alliance, il était évidemment préférable à la IVe République.»

Les États-Unis et la guerre d'Algérie

Les États-Unis et la guerre d'Algérie anglo-américaine, puis une crise gouvernementale, vite devenue une crise de régime, laquelle aboutira à l'arrivée au pouvoir de Charles de Gaulle. Dans cet enchaînement, l'intervention anglo-américaine est l'élément déterminant et l'on peut dire qu'elle a joué le premier rôle dans le retournement de la politique de la France dans la guerre d'Algérie. On peut discuter, et nous le ferons plus loin, de ce qu'étaient les intentions de De Gaulle à propos de l'Algérie au moment de son arrivée au pouvoir, mais l'important ici est qu'il ait réglé l'affaire de Sakiet, selon ce qu'avaient proposé les Anglo-Américains au terme de leur mission de bons offices, et qu'il ait restauré les relations entre la France et la Tunisie. Il a par ailleurs convaincu les Britanniques et les Américains et, du même coup, les membres de l'Otan qu'il mettrait un terme à la crise algérienne et c'est ce qui s'est finalement produit. Dans la mesure où il apparaît que l'intervention anglo-américaine dans l'affaire de Sakiet a joué un rôle déterminant dans la

suite des événements — ce que l'on ne pouvait prévoir sur le moment — on doit admettre qu'il s'est agi là d'un succès significatif de la politique étrangère américaine et peut-être même de l'un des plus importants de l'après-guerre.

L'intervention américaine trouve son origine dans la double conviction que s'était forgée le secrétaire d'État, John Foster Dulles. La première était que, dans le système de prise de décisions de la IV^e République, le chaos régnait. Le régime fonctionnait si mal qu'il ne permettait plus à la France de conserver sa place dans l'Otan et qu'il ne méritait plus obligatoirement le soutien que les Américains lui avaient si généreusement accordé depuis la création de l'Alliance en 1947. Le scénario cauchemardesque redouté par Dulles était simple : la politique menée par la France conduisait nécessairement à entraîner dans un conflit sans issue les voisins de l'Algérie, la Tunisie d'abord et ensuite le Maroc et la Libye. La France allait bientôt se trouver en guerre avec l'Afrique du Nord tout entière, soutenue par Nasser et d'autres États arabes, lesquels seraient armés et financés par l'URSS et le communisme international. La seconde conviction de Dulles était que les Français ne supporteraient pas longtemps cette extension du conflit et qu'arriverait au pouvoir un gouvernement de front populaire qui mettrait fin à la guerre, ferait sortir la France de l'Otan — et livrerait toute l'Afrique du Nord au communisme.

Les deux scénarios-catastrophes se rejoignaient. Pour Dulles, deux fois déjà, en 1940 et 1954, des régimes défaitistes avaient mis fin à la guerre dans les pires conditions et c'est ce qui allait se reproduire si on ne faisait rien.»

conclusion, p. 395

«Cette importance décisive des Américains, de Gaulle la reconnaissait quand il fit une ultime tentative pour obtenir leur coopération. C'était seulement avec le soutien des États-Unis, il l'avait compris, que la France pouvait conserver à la fois l'Algérie et sa place dans le monde.

Les États-Unis et la guerre d'Algérie Les États-Unis et la guerre d'Algérie prenant l'Afrique en remorque, au risque d'une rupture totale dans les relations franco-américaines. Il est impossible de dire avec certitude le rôle que ces différentes perspectives ont joué dans le renversement de la politique de De Gaulle. Sans doute les rebelles installés à Tunis semblaient-ils croire que, quel que fût le résultat de l'élection présidentielle américaine, Washington continuerait de soutenir la politique algérienne de De Gaulle. Mais, à Paris, on voyait le danger représenté par la victoire de Kennedy qui, en 1957, avait présenté une résolution critiquant si sévèrement la politique française en Algérie. Si l'on ajoutait à cela les dispositions interventionnistes manifestées dernièrement par l'administration Eisenhower elle-même, il y avait là de quoi pousser à la recherche de la paix. Si, sous la présidence de Kennedy, les États-Unis prenaient ouvertement le parti de la rébellion algérienne, la poursuite de la guerre serait évidemment impensable, la France se retrouverait totalement isolée et la coopération nucléaire impossible. Pour éviter pareille catastrophe, il fallait que le conflit algérien fût bien engagé sur la voie d'une solution.»

postface, p. 402

«La thèse de Wall est une riposte revigorante et bienvenue aux légions d'études hagiographiques consacrées à l'architecte de la grandeur française.» The Journal of Modern History, juin 2004 «Une lecture attentive des Documents diplomatiques français dit pourtant une autre histoire : que la guerre d'Algérie a dominé la diplomatie française de l'époque, que l'opinion mondiale a eu un rôle considérable dans le règlement du problème et que — c'est la thèse de ce livre — les États-Unis ont joué un rôle majeur dans la fin sans gloire de ce conflit.» «Ne serait-ce que par la richesse de ses détails et par le recours à des sources non encore exploitées, le livre de Wall représente une contribution essentielle à la littérature existante sur la guerre d'Algérie : sa réévaluation de la politique algérienne de De Gaulle en fait une «Significatif aussi est le fait qu'une fois l'armée américaine installée en Irak, on ait projeté à ses gradés La bataille d'Alger de Gilles Pontecorvo et que ce film soit réapparu dans quelques salles "select" aux États-Unis. Étant entendu que l'armée américaine — on serait tenté de le croire — a tiré du film une leçon bien différente de celle que voulait donner son auteur : pour Pontecorvo, l'armée française, en gagnant la bataille d'Alger, avait perdu la guerre, alors que les militaires américains semblent s'être intéressés surtout aux méthodes qui lui avaient permis de gagner cette bataille.»

postface, p. 403

lecture essentielle pour ceux qui s'intéressent non seulement au problème algérien mais aussi à la politique extérieure de la Cinquième République, aux relations franco-américaines et aux mythes et réalités qui entourent de Gaulle.»

postface, p. 404

seulement à retarder ainsi la paix d'une année encore ; un retard qui permit aux colons de mettre en place l'OAS et à celle-ci de mener une campagne terroriste d'une violence et d'une férocité presque inouïes. D'un côté, le Général essaya, dans les négociations avec le FLN, de séparer la question du Sahara de celle de l'Algérie, menaçant de procéder à une partition de l'Algérie elle-même s'il n'obtenait pas ce qu'il voulait, et de l'autre, il fit une dernière tentative

désespérée pour bâtir une «troisième force» de musulmans modérés afin de contourner le FLN. Ni l'une ni l'autre tactique ne réussit.»

The English Historical
Review, novembre 2002

8 Les États-Unis et la guerre d'Algérie Les États-Unis et la guerre d'Algérie 9

Minutieuse et rigoureuse, l'étude d'Irwin Wall explore la guerre d'Algérie dans sa dimension internationale et montre son rôle crucial dans les relations franco-américaines, du milieu des années cinquante à l'indépendance de l'Algérie en 1962. Ce faisant, l'auteur offre un éclairage neuf sur la chute de la IV^e République, sur l'importance de la question algérienne dans les relations franco-américaines et sur le rôle des États-Unis dans l'effondrement du régime. Il remet aussi en cause l'analyse classique de la politique algérienne du général de Gaulle — qui ne se résout, à son avis, que tardivement à l'indépendance. Ce point, objet de débats entre historiens, l'amène à proposer une réflexion originale sur la place de l'Algérie dans la vision politique gaullienne et à réévaluer l'ensemble de sa politique étrangère. Publié aux presses de l'université de Californie en 2001, *The United States and the Algerian War* complète donc avantageusement les efforts des historiens français pour approfondir l'étude de la guerre d'Algérie. La traduction proposée ici — augmentée d'une postface comparant les crises algérienne et irakienne — rend accessible en français cet ouvrage stimulant sur une période fondamentale de l'histoire de la France contemporaine et devrait encourager des discussions fructueuses. Ce livre séduira les lecteurs intéressés par l'effondrement de la IV^e République et la naissance difficile de la Ve, par l'histoire des conflits coloniaux, par les relations internationales et par l'étude de l'influence américaine sur la vie politique française.

Une démarche originale

Publié en anglais en 2001, le livre d'Irwin Wall participe du renouvellement de l'historiographie sur la guerre d'Algérie depuis le début des années quatre-vingt-dix, renouvellement stimulé par l'ouverture des archives du service Historique de l'armée de terre (Shat) en 1992. Les publications qui se multiplient alors — par exemple celles de Charles-Robert Ageron, de Benjamin Stora, de Mohammed Harbi, de Gilbert Meynier, de Guy Pervillé ou de Claire Mauss-Copeaux — donnent à ce conflit une place beaucoup plus visible que celle qu'elle occupait, en France, dans les décennies précédentes — dominées par les témoignages et les textes des acteurs engagés.

En outre, la parution en France des États-Unis et la guerre d'Algérie coïncide avec une effervescence du débat public sur la mémoire (ou les mémoires conflictuelles) de la guerre d'Algérie, débat lui-même alimenté par une nouvelle vague de recherches. On peut citer, notamment, un colloque tenu en novembre 2000 à la Sorbonne sur le thème : «La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises», ou la publication de thèses de jeunes historiens (par exemple Sylvie Thénault sur les magistrats en 2001, Raphaëlle Branche sur la torture la même année). Ceci stimule un effort de réflexion plus général sur le rôle des historiens dans l'articulation délicate de la mémoire et de l'histoire autour de cette guerre, qui se développe dans les années suivantes. On peut citer ainsi les ouvrages de Guy Pervillé, *Pour une histoire de la guerre d'Algérie, 1954-1962* (2002) ; de Raphaëlle Branche, *La guerre d'Algérie : une histoire apaisée ?* (2005) ; de Sylvie Thénault, *Histoire de la guerre d'indépendance algérienne* (2005) ; et le passionnant recueil dirigé par Benjamin Stora et Mohammed Harbi en 2004, *La Guerre d'Algérie, 1954-2004 : La fin de l'amnésie*.

Cependant, cette abondante production se concentre surtout sur la guerre menée et vécue du côté français et algérien, ainsi que sur la question de la mémoire, ou s'inscrit dans un courant plus large qui tente de repenser le passé colonial de la France. Rares sont les historiens qui s'attachent à traiter la guerre d'Algérie comme une crise internationale. C'est le cas de Samya El Machat, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie. De la méconnaissance à la reconnaissance, 1945-1962* (1996), ou, plus récemment, de Matthew Connelly dans un ouvrage fort remarqué (*Diplomatic Revolution : Algeria's Fight for Independence and the Origins of the Post-Cold War Era*, 2002). Irwin Wall fait partie de ces historiens-là — et l'un de ses apports essentiels réside, précisément, dans cette perspective décentrée et élargie, nourrie d'archives françaises, américaines et, dans une moindre mesure, britanniques, qui traite la guerre d'Algérie comme une crise internationale et montre sa dimension cruciale dans les relations franco-américaines. Même s'il n'avait pas à sa disposition les ouvrages parus depuis 2001, l'intérêt de sa démarche reste le même et son livre est tout aussi pertinent aujourd'hui.

Des conclusions très neuves

De cette perspective décentrée et élargie résultent des conclusions originales et non conventionnelles. C'est le cas à propos de la politique complexe et habile des États-Unis envers la IV^e République, pris qu'ils sont entre le désir de canaliser les mouvements d'indépendance dans une direction anticommuniste, de limiter l'influence soviétique dans les pays décolonisés et leur soutien politique, militaire et économique à la France, allié essentiel sur le continent européen dont la stabilité leur importait tout particulièrement.

L'auteur démontre qu'ils cessent de soutenir la IV^e République en grande partie à cause de sa gestion du conflit algérien et qu'ils accueillent favorablement la Ve République, dont ils attendent une politique plus libérale en Algérie. Au passage, Irwin Wall offre deux chapitres passionnants sur la crise de Suez en 1956 et celle de Sakiet Sidi Youssef en 1958.

La même réévaluation s'applique à la politique algérienne du général de Gaulle. Celui-ci, conclut Irwin Wall, n'avait pas l'intention, en arrivant au pouvoir, d'accorder l'indépendance à l'Algérie. Au contraire, il ne s'y résout qu'à l'automne 1959, tout en cherchant à la maintenir dans une structure qui l'associe étroitement à la France. Et parmi les facteurs l'amenant à accepter l'autodétermination, le livre souligne le rôle central joué par les pressions américaines. Ces conclusions, que ne partagent pas tous les historiens, s'inscrivent dans une relecture plus large de la politique du Général.

Selon l'analyse la plus répandue, le règlement du problème algérien était pour de Gaulle le moyen de se libérer d'un fardeau pour déployer, enfin, une politique extérieure ambitieuse. Au contraire, selon Irwin Wall, c'est le maintien de l'Algérie sous influence française qui constituait, pour de Gaulle, la base de la puissance de la France. Cette puissance aurait été fondée, dans une nouvelle déclinaison de l'«Eurafrrique», sur l'Afrique du Nord et sur une position de leadership au sein de la Communauté européenne ; les trois niveaux nord-africain, européen et atlantique étant étroitement liés. Ceci aurait ainsi rendu la France capable de devenir partenaire des Anglais et des Américains dans un directoire à trois au sein de l'Otan.

Irwin Wall déplace ainsi la césure habituellement placée entre la IV^e et la Ve République en termes de politique étrangère. Sous cet angle, en effet, jusqu'en 1962 la politique de De Gaulle prolonge, bien plus qu'on le souligne habituellement, celle suivie par les responsables de la IV^e République à partir du milieu des années cinquante ; l'indépendance algérienne représente un échec, et non un succès, de la vision politique du Général ; et les initiatives de sa politique étrangère après 1962, un changement d'orientation et non l'application d'un dessein élaboré de longue date par un dirigeant visionnaire.

Cette relecture, développée notamment dans le chapitre 7, constitue une réaction à l'historiographie dominante en France sur la politique extérieure de De Gaulle et sur son traitement de la crise algérienne, que l'auteur juge «gaullistement correcte» — c'est-à-dire insuffisamment critique, à ses yeux, et sous-évaluant l'importance de la guerre d'Algérie dans toute la politique française de l'époque.

Ceci constitue un autre grand apport de ce livre. Irwin Wall innove en soulignant l'articulation entre, d'un côté, l'influence américaine sur la politique algérienne de la France et, de l'autre, la place centrale de la crise algérienne dans les relations franco-américaines dans leur ensemble et dans toute la politique extérieure de la France entre 1954 et 1962, y compris sous la Ve République. Les discussions tripartites avec les Anglais et les Américains et la coopération nucléaire que souhaite de Gaulle sont intimement liées, dans les échanges franco-américains, à la capacité de la France à ouvrir des négociations avec le FLN pour avancer vers un règlement du conflit. La guerre d'Algérie, pour les Américains, concerne directement l'Otan — puisque l'armée française, équipée en grande partie d'armes américaines, est censée se trouver sur le Rhin pour défendre l'Europe et non en Afrique du Nord et que, en outre, le territoire algérien est couvert par le traité de l'Atlantique nord. Et elle concerne également directement la guerre froide — puisqu'elle empoisonne les relations des États-Unis avec le Tiers-Monde et risque de faire progresser l'influence soviétique au Maghreb. Dans tous les dossiers abordés par les deux gouvernements dans cette période, la guerre d'Algérie est, avec plus ou moins de force, directement présente.

Des résonances contemporaines

Prolongeant sa réflexion jusqu'à la crise irakienne de 2003, l'auteur apporte un éclairage stimulant qui rappelle combien les crises franco-américaines des années cinquante et soixante ont été graves — peut-être plus graves que celle de 2003. En outre, il aide à réfléchir aux termes et symboles utilisés par la diplomatie française de l'après-guerre froide — par exemple la notion de «multipolarité» — et à l'activation par les uns ou les autres de l'héritage gaulliste ou gaullien. C'est ce que le professeur Georges-Henri Soutou, dans sa préface, résume en une belle formule, «la déconstruction du mythe d'une politique gaullienne permanente sous la Ve République» depuis 1958, qui aurait trouvé sa continuité dans l'opposition française à l'ONU en 2003.

En réalité, comme le montre Irwin Wall, de Gaulle poursuit d'abord à partir de 1958 son ambition de s'associer aux Anglais et aux Américains dans un «directoire» occidental à trois, qui échoue en grande partie à cause de l'Algérie, avant de changer de politique en 1962. Et l'attitude du président Chirac en 2003 n'allait pas forcément de soi, comme le suggèrent l'auteur et son préfacier, lequel conclut : «L'option américaine a toujours existé à Paris, même du temps du Général.» Enfin, l'ouvrage nous rappelle que la politique française, même lorsqu'elle se voulait orientée vers l'indépendance et la grandeur, a toujours été limitée par les contraintes internationales et par l'influence des États-Unis. À travers les enjeux internationaux posés par la guerre d'Algérie, Irwin Wall saisit en fait toute la complexité de la relation franco-américaine, dont certains aspects persistent aujourd'hui. Ce n'est pas l'un des moindres mérites de son livre.

- Valérie Aubourg (université de Cergy-Pontoise et Columbia University), pour les éditions Soleb

Presse

Et ceci nous amène à cela :

4 / Retour des USA :

Grand Orient, Grand Maghreb et Grand Satan ! (le terrorisme, Al Qaïda et les ADM ne seraient-il que prétextes...)

Les Etats-Unis renforcent leur dispositif antiterroriste dans plusieurs pays africains
LE MONDE | 04.03.2004

Entraînements de troupes, accords pour accéder aux «zones grises», échanges de renseignements : Washington soupçonne le continent de devenir une base arrière du terrorisme.

Comment renforcer la surveillance des réseaux terroristes en Afrique sans y déployer d'hommes ni y ouvrir de bases ? C'est la question que se posent les Etats-Unis, à l'échelle du continent. Leurs experts, selon un haut responsable militaire américain, sont convaincus que l'Afrique, avec ses «zones grises», est en train de se transformer en base arrière du terrorisme où le risque d'implantation de groupes et d'attaques ira «grandissant». Mais, dans la mesure où le déploiement de vastes contingents, de toute façon inadaptés à une menace volatile, y est inenvisageable pour Washington, la solution retenue consiste, dans l'immédiat, à étendre la sous-traitance de la sécurité à des pays alliés.

Ces derniers, en échange d'un appui matériel américain, ont à charge de renforcer la surveillance dans leur propre région. Parallèlement, Washington négocie des accords pour poser ses avions, en cas d'intervention urgente.

Ce concept est déjà mis en pratique dans l'initiative Pan Sahel, dont l'objet est de fournir entraînement et équipement, notamment de communications, à quatre pays (Mali, Mauritanie, Tchad, Niger).

Le dispositif s'étend désormais à l'Algérie, où un entraînement de l'armée par des spécialistes américains est en cours, à la Tunisie et au Maroc, établissant ainsi un pont entre le sud du Sahara et le Maghreb.

La région concernée est particulièrement sensible. Le général Charles Wald, l'un des responsables du commandement Europe (Eucom) de l'armée américaine, dont la responsabilité opérationnelle s'étend à une grande partie de l'Afrique, a terminé, dimanche 29 février, une tournée sur le continent (Algérie, Gabon, Nigeria, Afrique du Sud). Selon lui, des hommes d'Oussama Ben Laden chercheraient à s'y établir prioritairement «dans la partie nord de l'Afrique - à la fois le Sahel et le Maghreb -, et la Corne (...). Ils cherchent un endroit pour faire comme en Afghanistan -lorsque les talibans étaient au pouvoir-, en Irak ou ailleurs. Ils ont besoin d'un havre pour s'équiper, s'organiser et recruter».

L'Afrique, selon un communiqué d'Eucom, y gagnerait une «nette augmentation de son importance stratégique». Mais dans l'immédiat, hormis à Djibouti, où près de deux mille soldats sont installés dans un ancien camp de la Légion étrangère française pour «couvrir» la zone sensible de la Corne, de la mer Rouge et du Yémen, le dispositif américain en cours de déploiement répond aux impératifs de «légèreté» édictés par le Pentagone.

La coopération à l'échelle régionale, téléguidée par Washington, a toutefois enregistré un premier succès. Sur la base d'informations fournies par l'armée malienne, une colonne de véhicules du Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), la plus importante organisation islamiste algérienne, suspectée d'entretenir des liens avec Al-Qaïda, a été interceptée fin janvier par les troupes d'Alger, en provenance du nord du Mali.

Mais les groupes terroristes ne sont pas les seules cibles de la coalition virtuelle Pan Sahel. Le Mali y voit l'occasion de mettre fin aux activités des derniers rebelles touaregs ; la Mauritanie, celle de neutraliser les militaires impliqués dans un coup d'Etat manqué, lors des dernières élections. Un spécialiste des mouvements armés d'Afrique de l'Ouest estime : «Les Américains courent le risque de se faire intoxiquer par les gouvernements de la région, qui ont intérêt à grossir la

menace terroriste pour bénéficier de l'aide de Washington.» La question s'était posée en termes identiques dans la Corne de l'Afrique. Sur la base d'indications fournies par l'Ethiopie, les Etats-Unis avaient envisagé, à la fin de 2001, une intervention en Somalie, pour y détruire des «camps d'entraînement d'Al Qaida» qui, vérification faite, n'existaient pas.

Le nouveau dispositif de Washington ne s'arrête pas au Sahel, mais s'étend au golfe de Guinée, sur la façade ouest de l'Afrique, dont le pétrole devrait couvrir, dans les dix prochaines années, de 15 % à 25 % de la consommation américaine, et remplacer en partie les approvisionnements du golfe Persique. Les deux géants de la région, l'Angola et le Nigeria, dont la production avoisine le million de barils par jour, font partie des pays avec lesquels les responsables militaires américains sont en discussion pour établir des droits de passage pour leurs avions. Une base pourrait être ouverte prochainement à Sao Tomé et Príncipe, au large, nouvel eldorado pétrolier.

Toutefois, la politique américaine ne se limite pas à la défense de puits de pétrole, dont la plupart, du reste, se trouvent sur des plateformes offshore.

Avec la fin de la guerre froide, le besoin de grandes bases, avec leurs dizaines ou leurs centaines de milliers d'hommes capables de vivre en autarcie, est jugé dépassé. Pour faire face à des risques comme «le terrorisme ou le banditisme» en Afrique, selon un spécialiste, des «bases avancées» sont à l'étude. Simples camps destinés à accueillir des hélicoptères et une cinquantaine d'hommes des forces spéciales tout au plus, qui «ne s'y installeraient qu'en fonction des besoins opérationnels», elles pourraient être disséminées aux quatre coins du continent. Un engagement dans le désengagement, en somme.

Jean-Philippe Rémy

Le terrain d'opération du Groupe armé salafiste

Le Groupe armé salafiste pour la prédication et le combat (GSPC), qui figure sur la liste de Washington des organisations «terroristes», opère notamment dans le sud de l'Algérie, au sein d'une région désertique depuis laquelle ses membres mènent des incursions dans les pays limitrophes (Niger, Mali, Mauritanie). Est-il réellement affilié à la nébuleuse Al-Qaida ? Un unique communiqué de l'organisation, jamais authentifié, est le seul lien connu avec l'organisation d'Oussama Ben Laden. Alors certaines sources soupçonnent les services algériens d'avoir «fabriqué» cette connexion pour bénéficier d'un appui américain.

Néanmoins le sous-groupe du GSPC basé au sud de l'Algérie semble avoir récemment étendu son recrutement dans les pays de la région. Dirigé par Amari Saïfi, dit «Abderrazak le Para», ses hommes avaient pris en otage une trentaine de touristes en 2003. Les services français le suspectent également d'avoir préparé une embuscade contre la caravane du dernier Rallye Dakar, dont deux étapes dans la région avaient dû être annulées.

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 05.03.04

Liberté14/4/2004

Un expert Américain l'a explicité, Hier, à Alger

“Le monde arabe que nous voulons”

Par Karim Kebir

Pour Russel Mead, expert américain du Council of Foreign Relations, le plan américain pour le GMO devrait se traduire par “un approfondissement des relations” entre Alger et Washington.

“Nous n'allons pas imposer de modèle ni de calendrier, mais nous sommes prêts à aider ceux qui ont élaboré leurs propres modèles et calendriers”. Voilà, en résumé, comment l'administration Bush perçoit ses relations futures avec les pays de l'Afrique du Nord et mais aussi du Moyen-Orient. Il ne s'agit donc plus désormais au pays de l'oncle Sam d'imposer “un modèle démocratique” à l'américaine mais d'accompagner les régimes en place pour une ouverture contrôlée, un peu à la manière tunisienne, semble-t-il. Lors d'une conférence de presse, animée hier, au siège de la fondation Freiderich-Ebert à Alger, coorganisée par l'ambassade des États-Unis et le Centre El Khabar pour les études internationales, le Dr Walter Russel Mead, expert américain en relations internationales au Council of Foreign Relations, a laissé entendre que le plan du “Grand Moyen-Orient”, qui concerne également, faut-il sans doute le

souligner, l'Algérie, est loin de constituer une feuille de route qui sera appliquée à tous les pays de la région. "Je ne pense pas que mon pays ait concocté un plan qu'il appliquera à chaque pays", dit-il. Il s'agit, selon lui, d'instaurer un débat qui, à terme, aboutira à des sociétés politiquement libres et "capables de marginaliser le terrorisme". L'Amérique dont la politique internationale, depuis les événements du 11 septembre, vise à endiguer le terrorisme, s'articule autour de plusieurs axes : D'une part, l'appui d'organisations économiques régionales et comme corollaire l'ouverture à l'Otan, et d'autre part, "l'appui à la démocratie et aux réformes politiques locales". Enfin, de façon plus globale, il s'agit pour l'orateur, pour venir à terme du terrorisme qui se manifeste au Moyen-Orient, "d'amener les États à couper toute relation avec les organisations terroristes, de s'attaquer aux idéologies et de penser comment assurer un meilleur développement économique de la région". Mais la politique américaine en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, ajoute l'expert, "qui va continuer à évoluer", va se traduire par "un approfondissement des relations" et une prise au sérieux "des aspirations des populations de la région". Les États-Unis avaient bien soutenu des régimes dictatoriaux dans la région ? interroge un confrère. "C'était du temps de la guerre froide, mais maintenant le soutien vise plus de démocratie", explique Mead.

"On ne maintiendra pas de bases militaires en Irak"

L'expert américain a réfuté les allégations selon lesquelles l'invasion de l'Irak est une forme de colonialisme. "Si nous avions des visées coloniales, nous nous comporterions autrement. Et je crois qu'il y aura des élections libres. L'Amérique ne va pas maintenir de bases militaires en Irak", estime-t-il. Tout comme il explique, à propos de la Palestine, que son pays "ne va pas imposer aux peuples de la région un plan euro méditerranéen". L'orateur qui n'a pas cessé tout le long de la conférence de rappeler que l'économie et la sécurité américaines dépendent d'un système de "bonne santé internationale" et que pour sauvegarder la démocratie en Amérique "il faut instaurer la démocratie dans le monde", a même expliqué que, désormais, les Américains seront regardants sur les "pouvoirs illégitimes". "Nous ne respectons pas un pouvoir illégitime et je crois qu'il y aura un débat pour déterminer si un pouvoir est illégitime ou non".

"On soutient le plan Baker"

Comme l'ont souvent soutenu les observateurs, l'Amérique n'est pas disposée, visiblement, à coopérer avec un Maghreb miné par le "problème" du Sahara occidental. Ainsi, selon ce que suggère l'expert, l'administration américaine appuie le plan Baker pour le règlement de la question sahraouie avec, cependant, la précision qu'"on ne peut pas imposer une solution à l'encontre des parties". Pourquoi les États-Unis ont des relations privilégiées avec le Maroc ? "Parce qu'il est avancé dans ses relations avec l'OMC", a-t-il expliqué. Toutefois, dans l'avenir, il y aura une amélioration des relations avec l'Algérie, a-t-il ajouté ; l'Algérie dont l'Amérique se félicite des accords d'association avec l'UE et qu'elle s'emploiera à aider pour qu'elle intègre l'OMC. La relation stratégique avec l'Algérie est aussi mise en exergue à travers sa participation, en juin, en Turquie, à la réunion de l'Otan.

K. K.

Le Monde 24/03/2004

Dans le supplément «Economie»

UN GRAND MOYEN-ORIENT

Le rêve controversé de Bush

L'élimination du cheikh Yassine, fondateur et chef spirituel du Hamas, le 22 mars par l'armée israélienne, est une mauvaise nouvelle pour la paix. Condamnée unanimement, elle risque d'embraser davantage encore la région. Elle est aussi une mauvaise nouvelle pour George Bush et son initiative pour le «Grand Moyen-Orient» qui risque d'apparaître bien secondaire à côté de l'urgence à éteindre les foyers d'incendie qui consomment la région. Quoi qu'il en soit, le président américain espère bien faire adopter son projet au prochain G8 de Sea Island (Etats-Unis) en juin. Cette initiative évoquée depuis plusieurs mois - le vice-président Dick Cheney en avait donné les grandes lignes lors du Forum économique mondial de Davos, le 24 janvier - a pris une tournure très concrète avec la « fuite », le 13 février dans le quotidien Al Ahram d'un document d'une dizaine de pages traçant avec méthode et précision l'avenir de leur pays vu de Washington.

Autant dire que la révélation a été accueillie fraîchement par les dirigeants de la région qui, comme un seul homme, se sont empressés de déclarer qu'il n'était pas question de se voir imposer des réformes de l'extérieur. La menace est cependant prise au sérieux par les intéressés. Tous les pays de la Ligue arabe devraient s'unir dans une déclaration politique lors du Sommet qui se tiendra à Tunis, fin mars. A défaut d'être en mesure de présenter leur propre «initiative», comme cela avait été très furtivement évoqué. «Il faut que nous nous coupions les cheveux nous mêmes, avant que les Américains ne nous rasant la tête», aurait dit le président yéménite Ali Abdallah Saleh pour résumer l'alternative qui s'offre à eux.

Les partenaires du G8 à qui il reviendra de trancher en juin se sont aussi saisis du dossier classé priorité numéro un par les hôtes du sommet. Les 24 et 25 mars, quelques jours après les attentats de Madrid, le Conseil européen de Bruxelles a fait de l'initiative pour le Grand Moyen-Orient, son plat de résistance à côté de la lutte contre le terrorisme. L'OTAN fera de même les 28 et 29 mars. Le marché mis sur la table par George W. Bush a, en effet, de quoi faire trembler la plupart des régimes en place. L'initiative pour le Grand Moyen-Orient, dont les frontières vont du Maroc au Pakistan, propose aux vingt-deux Etats de la zone de se convertir à la démocratie et au libre-marché. Dans l'esprit de George W. Bush, influencé par les analyses des néo-conservateurs, cette transformation est devenue indispensable pour assurer la stabilité de la région et la sécurité des Etats-Unis, que la mise au pas d'«Etats voyous» ne peut seule procurer. «Il y a bien un changement de stratégie, explique Rémi Leveau, conseiller pour le monde arabo-musulman à l'Institut français des relations internationales.

Depuis l'invasion de l'Afghanistan en 1979 et le renversement du régime du shah en Iran, la base du contrat passé avec les Etats de la région reposait sur le soutien, voire l'encouragement, à des régimes autoritaires en échange de la sécurité d'Israël et du contrôle de la manne pétrolière. «Cette époque, prétend le président américain, est révolue. Mais deux décennies de soutien aveugle ont laissé le temps à la plupart de ces pays de se figer dans un immobilisme qui se paie aujourd'hui en retards que les institutions internationales n'en finissent pas d'évaluer et de regretter. Car le constat, n'en déplaise aux dirigeants locaux, qui depuis la saillie américaine se découvrent 'réformateurs convaincus», est imparable. Les quelque deux cents intellectuels, chefs d'entreprise, représentants d'ONG réunis à huis clos par le président égyptien Hosni Mubarak, du 12 au 14 mars dans la Bibliothèque d'Alexandrie pour réfléchir à «la réforme dans le monde arabe», n'ont pu que conforter, dans un communiqué final, le tableau brossé par la Banque mondiale ou le Programme des nations unies pour le développement (PNUD). » La transparence dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord est limitée et autorisée à contrecœur.

Les activités des médias sont étroitement surveillées, étouffant le débat public, peut-on lire dans un rapport de la Banque mondiale (septembre 2003) consacré à la gouvernance. Les mécanismes de responsabilité sont faibles du fait de la concentration excessive du pouvoir dans l'exécutif et du manque de mécanisme permettant aux citoyens de participer aux processus publics. La faiblesse de la gouvernance a affecté la performance économique. La croissance économique moyenne par habitant, de 0,9 % depuis 1980, est plus faible qu'en Afrique subsaharienne. Si, au cours des quinze dernières années l'administration du secteur public dans la région avait été égale à celle des pays d'Asie du Sud-Est, ces taux de croissance auraient été supérieurs d'un point par an. Ce qui aurait doublé le revenu par habitant par rapport à son niveau d'aujourd'hui.

« Il ne peut y avoir de sécurité sans prospérité », affirmait en janvier Dick Cheney au Forum de Davos. La prospérité dans l'esprit des conservateurs implique libre-échange et désengagement de l'Etat. Rien n'indique encore si cette initiative «parfois comparée au pacte d'Helsinki, signé avec les pays de l'Est en 1975» laisse le choix ouvert entre la « thérapie de choc » et la «révolution de velours». Après des premiers discours offensifs, les commanditaires semblent avoir admis que cette transformation serait ingérable sans l'adhésion des principaux concernés. Outre le souci de ces derniers de ne pas voir les Etats-Unis se détourner du conflit israélo-palestinien, ils savent que les réformes économiques qui leur sont demandées feront des ravages sur le plan social. Couplées avec une ouverture du champ politique, elles ont de fortes chances de faire les beaux jours des islamistes, qui, comme viennent seulement de l'admettre les Américains, prospèrent depuis des années sur la pauvreté et les frustrations de ces sociétés.

Laurence Caramel

Lire le dossier pages II et III

QUESTIONS - REPONSES

1 / QUELS PAYS FORMENT «LE GRAND MOYEN-ORIENT» ?

L'administration américaine ne semble pas avoir définitivement arrêté la liste de cet ensemble qui va du «Maroc au Pakistan». Un certain nombre d'Etats peuvent cependant être comptabilisés de façon certaine. D'ouest en est : le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie, la Tunisie, la Libye, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, la Syrie, l'Irak, l'Arabie saoudite, l'Iran, le Koweït, le Qatar, le Yémen, Oman, les Emirats arabes unis. A cette liste de pays arabes, il faut également ajouter la

Turquie, Israël, le Pakistan et l'Afghanistan. Les Européens n'approuvent pas l'inclusion de ces deux derniers pays qui n'appartiennent pas au Moyen-Orient dans sa définition traditionnelle. Au total, ces vingt et un pays auxquels il convient de joindre les territoires palestiniens comptent 587 millions d'habitants, soit 9,4 % de la population mondiale.

La question des républiques d'Asie centrale - Azerbaïjan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizstan et Kazakhstan- est aussi parfois évoquée au regard de leur importance stratégique sur le plan énergétique. Mais ce serait là étendre le champ du « Grand Moyen-Orient » sur la zone d'influence directe de la Russie.

2 / QUE PESE CETTE ZONE DANS L'ECONOMIE MONDIALE ?

Si plus de 9 % de la population mondiale vit dans cette zone, elle ne produit que 4 % environ de la richesse du globe. Les « poids lourds » y sont la Turquie, l'Arabie saoudite, l'Iran, Israël et l'Egypte qui, à eux cinq, représentent plus de 60 % du produit intérieur brut (PIB) régional. La zone se caractérise par une faible intégration à l'économie mondiale.

Neuf pays n'appartiennent pas à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) : l'Algérie, l'Afghanistan, l'Arabie saoudite, la Libye, l'Iran, la Syrie, le Yémen, le Liban et l'Irak qui vient de se voir octroyer un statut d'observateur.

Selon une étude de la Banque mondiale « Jobs, Growth and Governance in the Middle East and North Africa » (2003), la zone reste très en deçà de son potentiel commercial. Les exportations hors pétrole et gaz pourraient être trois fois plus importantes et les importations de produits manufacturés se situent à un niveau deux fois moins élevé que dans des pays comparables.

3 / QUE DISENT LES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAINS ?

La pauvreté demeure un problème auquel sont plus particulièrement confrontés les pays non pétroliers. Près de 30 % de la population du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (c'est-à-dire hors Pakistan et Afghanistan) vivait avec moins de 2 dollars par jour, selon des chiffres de la Banque mondiale. C'est un pourcentage élevé pour une région classée généralement dans la catégorie à revenus moyens.

En termes de seuils de pauvreté définis dans chaque pays, la proportion de la population vivant au-dessous de ces seuils atteignait 33 % au Yémen, 23 % en Egypte, 19 % au Maroc, 14 % en Algérie et 8 % en Tunisie. Autre fait préoccupant souligné par les institutions internationales : la réduction absolue du nombre de pauvres, atteinte dans les années 1980, s'est inversée depuis. Rien ne permet d'anticiper l'arrêt de cette tendance compte tenu des foyers de tensions, des conflits et de la volatilité de l'économie qui caractérise la région.

Le Maroc accueille une première réunion du « Forum de l'avenir » du monde arabe
LE MONDE | 10.12.04 | 14h38

Il est issu de l'initiative américaine sur le « Grand Moyen-Orient ».
Rabat de notre envoyé spécial

Les ministres des affaires étrangères et des finances du G8 - le club des pays les plus riches - doivent, pour la première fois, rencontrer, samedi 11 décembre dans la capitale marocaine, leurs homologues des 22 pays du Moyen-Orient « élargi » et de l'Afrique du Nord pour amorcer une relance du développement de la région. Le « Forum de l'avenir » - appellation officielle de la réunion - est une sorte de produit dérivé de l'initiative américaine pour le « Grand Moyen-Orient » dévoilée en début d'année.

Elle se proposait de promouvoir les réformes politiques, économiques et sociales dans le monde arabe et musulman, dans la foulée de l'invasion de l'Irak et de la chute de Saddam Hussein en mars 2003. Le projet a fait long feu dans sa version initiale. Les réticences des dirigeants arabes, peu enclins à se voir imposer une démocratisation par l'Occident, conjuguées à la méfiance de certains dirigeants européens ont contraint l'administration Bush à revoir le projet à la baisse.

Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell - dont le déplacement à Rabat fait figure d'ultime mission à l'étranger avant son départ de l'équipe Bush -, s'est efforcé de sauver les apparences. Le Forum, a-t-il déclaré mercredi, constitue « un rassemblement extraordinaire de nations (offrant) l'opportunité de promouvoir la démocratie et la liberté dans la région ».

En réalité, le volet politique de l'initiative est passé au second rang, au profit de préoccupations économiques et sociales. C'est d'ailleurs à ce prix que le projet américain avait été endossé par le G8 en juin.

Coprésidé par les Etats-Unis et le Maroc, le Forum devrait donc se contenter de recommandations. Certaines concerneront l'éducation (près de 20 millions de jeunes supplémentaires devront être scolarisés à l'horizon 2015). D'autres évoqueront la création d'entreprises que les participants se proposent de favoriser par le biais de micro-crédits ou d'aides à la formation. L'annonce de la création d'un fonds régional doté de 100 millions de dollars (dont 15 millions versés par les Etats-Unis) pour mener à bien ces tâches devrait être faite à Rabat.

Le volet politique de la réunion ministérielle se résumera à l'examen d'un document élaboré par l'Italie, la Turquie et le Yémen, intitulé «Dialogue pour l'assistance à la démocratie». Son contenu n'était pas connu à la veille de la réunion.

PEU D'ENTHOUSIASME

Même en grande partie vidé de sa substance, le «Forum de l'avenir» ne suscite guère d'enthousiasme parmi les pays qui critiquent la politique américaine au Proche-Orient. C'est le cas, par exemple, de la France, qui avait annoncé qu'elle serait représentée par le ministre de la coopération. Il a fallu attendre jeudi pour que le calendrier du ministre des affaires étrangères, Michel Barnier, se libère opportunément et lui permette de faire le déplacement.

La réticence de certains Etats se double d'une franche opposition de l'opinion publique du monde arabo-musulman, viscéralement anti-américaine. Une illustration en est le peu d'écho rencontré par la Banque mondiale (présente à Rabat comme l'ensemble des institutions financières internationales), qui avait invité les associations de défense des droits de l'homme à un forum, mercredi et jeudi, dans un grand hôtel de Rabat. Guère plus d'une vingtaine d'organisations non gouvernementales (ONG) ont accepté l'invitation.

Une manifestation contre le Forum avait réuni quelques jours auparavant à Rabat plusieurs dizaines de milliers de manifestants, principalement des islamistes, autour de mots d'ordre anti-américains. «Le monde arabo-musulman a besoin de changement mais ce ne sont pas les Etats-Unis qui amèneront la démocratie. C'est sous leur égide que les droits de l'homme sont violés en Palestine, en Irak et en Afghanistan», explique ainsi un responsable de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH), Abdeldhaleq Benzekri.

Les ONG qui ont accepté de jouer le jeu ont formulé une série de recommandations. La plus importante est la création d'un Observatoire de la démocratie, chargé de veiller au bon déroulement des élections dans le monde arabo-musulman. «L'élection du successeur de Yasser Arafat en janvier 2005 pourrait constituer un test pour l'observatoire», fait valoir un universitaire libanais, Chibli Mallat. Une autre idée avancée est la mise en place, sous l'égide du G8, d'un fonds pour la réinsertion des prisonniers politiques.

Vendredi, six représentants des ONG étaient invités à participer aux côtés de hauts fonctionnaires aux travaux préparatoires du Forum. Le lendemain, deux d'entre eux viendront exposer devant les ministres leurs recommandations. Ils disposeront de dix minutes avant de quitter la salle.

Jean-Pierre Tuquoi

• ARTICLE PARU DANS L'EDITION DU 11.12.04

El Watan 11/12/2004

L'avenir se joue au Maroc

L'avenir du Maghreb et du monde arabe se joue, en partie, au Maroc. C'est aujourd'hui, en effet, que s'ouvrent à Rabat les travaux du Forum pour l'avenir du Grand Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Cette rencontre, première du genre dans le monde arabe, à l'initiative des Etats-Unis, vise la promotion des valeurs universelles, tels la dignité humaine, la démocratie, le progrès économique et la justice sociale dans la région MENA (Afrique du Nord et Moyen-Orient). La proposition américaine a été décidée, rappelle-t-on, en juin dernier au sommet du G8 de Sea Island (Georgie, Etats-Unis), auquel a pris part le président Bouteflika. La réunion d'aujourd'hui sera ainsi l'occasion pour les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord de donner leur avis sur le projet de

démocratisation. A l'exception de certaines capitales qui se comptent sur les doigts d'une seule main (par exemple, Alger et Amman), la plupart des pays de la région MENA sont réticents à l'égard du projet de Washington. Les réserves exprimées, jusque-là, à l'égard du Forum pour l'avenir ne sont généralement pas sous-tendues par une crainte de voir les Américains s'ingérer dans les «affaires internes du monde arabe», même si les choses sont présentées comme telles. Pour beaucoup de dirigeants arabes, le rêve démocratique nourri par les Etats-Unis pour le monde arabe risque, à terme, de remettre en cause leur pouvoir caractérisé par un déficit démocratique.

D'où, donc, l'extrême hésitation de ces mêmes dirigeants à cautionner l'initiative. Au plan du factuel, les ministres des Affaires étrangères et des Finances d'une vingtaine de pays arabes ainsi que les chefs de la diplomatie des pays du Maghreb examineront, dès aujourd'hui, avec leurs homologues du G8 (Etats-Unis, France, Royaume-Uni, Allemagne, Italie, Japon, Canada et Russie) les moyens devant permettre au G8 et à d'autres partenaires d'appuyer et de contribuer à la mise en place des réformes politiques, économiques, éducatives, culturelles et sociales dans la région MENA. A cet effet, les ministres des Finances vérifieront notamment l'état d'avancement du partenariat pour l'entreprise privée engagée par la Société financière internationale (SFI) au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. La vocation de ce forum est de servir, mentionne-t-on, de cadre pour l'écoute des besoins de la région et veiller, surtout, à ce que les efforts collectifs répondent à ces besoins. En ce sens, le ministre français des Affaires étrangères, Michel Barnier, qui sera présent à cette manifestation, a souligné hier à l'AFP que «l'Europe est déjà pleinement engagée dans un processus de partenariat pour des réformes dans le monde arabe. Un partenariat stratégique pour la Méditerranée et le Moyen-Orient afin de permettre une meilleure adaptation de nos instruments de partenariat et de coopération».

Participeront aux travaux de ce forum l'Union du Maghreb arabe (UMA) et la Ligue arabe, le Conseil de coopération du Golf (CCG) et l'Union européenne. Plusieurs organisations politiques et économiques régionales prendront également part à ce rendez-vous déterminant afin d'enrichir le débat sur le projet de partenariat. Des représentants d'institutions financières internationales seront aussi présents à cette rencontre qui a été précédée hier d'une réunion qui a regroupé les experts pour préparer l'ordre du jour des travaux du Forum pour l'avenir. Il est également prévu que des ONG «altermondialistes» organisent un forum parallèle de deux jours, à l'issue duquel seront présentées aux participants au Forum pour l'avenir des recommandations en matière de codéveloppement et d'appui aux réformes entamées dans les pays de la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.

Amir Nabila

El Watan 19/12/2005

Washington se concentre sur l'Afrique du Nord
L'Algérie et les projets de la Maison-Blanche

Le vieux projet des Etats-Unis de conférer à l'Algérie le statut de pays pivot pour asseoir la stabilité au Maghreb et en Afrique subsaharienne semble avoir été réactivé par les locataires de la Maison-Blanche.

Les invitations, nombreuses, adressées à l'ANP par l'OTAN et le Commandement des forces des Etats-Unis en Europe (EUCOM) pour prendre part à des manœuvres communes plaideraient en faveur de cette hypothèse. Le point de départ de l'étroite coopération entre l'armée des Etats-Unis et l'ANP serait intervenu, estiment les observateurs, au lendemain de la visite effectuée par le président Bouteflika à Washington en 2001. Des spécialistes des questions militaires soutiennent, à ce propos, que c'est à cette occasion que Bouteflika et Bush ont convenu des contours de la coopération algéro-américaine en matière de sécurité et de défense.

Les mêmes sources occidentales ajoutent que les discussions menées, en partie, au bureau ovale ont été élargies au vice-président américain Dick Cheney, au secrétaire d'Etat Colin Powell et bien évidemment au patron de la CIA de l'époque, George Tenet. Depuis cette date, la coopération sur le terrain n'a pas tardé à se concrétiser puisque l'Algérie n'a pas hésité à aider les services américains dans leur lutte contre le terrorisme en leur fournissant, notamment, des renseignements de première main. En contrepartie, les académies militaires américaines ont reçu en formation plusieurs contingents d'officiers de l'ANP et de la DGSN. Des experts américains ont également séjourné en Algérie à plusieurs reprises. Dans l'absolu, le long tête-à-tête Bouteflika-Bush aura surtout permis de doter la coopération militaire algéro-américaine d'un cadre précis puisque les échanges entre les deux pays ont repris en 1998 (la coopération militaire entre Alger et Washington a commencé au milieu des années 1980 avec l'acquisition par l'ANP d'une quinzaine d'avions de transport Hercules, ndlr) après la visite en Algérie du vice-amiral Joseph Lopez, commandant adjoint de l'Otan pour le

sud de l'Europe. Celle-ci a été vite suivie, d'ailleurs, d'un séjour du chef de l'état-major de l'ANP, le général de corps d'armée Mohamed Lamari, au quartier général de l'Otan à Stuttgart, en Allemagne, puis à Washington.

Les spécialistes des questions militaires estiment que l'engagement précoce de l'Algérie dans la lutte antiterroriste a été pour beaucoup dans la décision de l'Administration Bush de «travailler» étroitement avec l'armée algérienne et, surtout, de réactiver la théorie des «Etats pivots», laissée en héritage par son prédécesseur Bill Clinton, laquelle réservait un rôle prépondérant à l'Algérie, au Nigeria et à l'Afrique du Sud dans le domaine du maintien de la paix en Afrique. Les réformes politiques engagées par le gouvernement algérien tout autant que le mouvement de professionnalisation des troupes amorcé par le commandement de l'ANP se posent comme des éléments ayant participé de manière déterminante à convaincre les maîtres à penser de la Maison-Blanche et du Conseil national de sécurité de la viabilité de la «carte Algérie». Cela à plus forte raison que l'Algérie dispose de moyens financiers suffisants pour prétendre jouer le rôle de modérateur dans la région. A ce propos, certaines chancelleries de pays de l'UE accréditées à Alger ont considéré récemment l'Algérie comme «le seul pays capable, actuellement, de postuler au rôle de leadership au Maghreb».

En outre, le souhait de la Maison-Blanche de «délocaliser» le dossier de la sécurité au Maghreb peut s'expliquer par la difficulté éprouvée par l'Union européenne à asseoir une politique de défense efficiente et à prendre en charge la mise à niveau des armées de la région. Une mise à niveau qu'elle devait d'ailleurs assurer au lendemain de la chute du mur de Berlin. Pour des raisons objectives, l'Europe reste elle-même dépendante des Etats-Unis en matière de défense. Et les analystes s'attendent à ce que la situation dure encore des années.

Zine Cherfaoui

Les Débats du 01-07/02/2006
USA – Maghreb arabe

Des relations intéressées

L'administration Bush, qui n'est pas près de reconnaître son échec cuisant en Irak, est contrainte d'atténuer ses «malheurs» politiques au Maghreb en ayant recours à une compensation dans l'autre partie du monde arabe, le Maghreb. Dans quelle mesure cette affirmation faite par Edward Djerdjian, ancien ambassadeur des Etats-Unis en Syrie et connaisseur du monde arabe, peut-elle s'avérer juste ?

Les USA, qui ont toujours considéré le Maghreb comme étant une zone d'influence de l'Europe, changeront-ils leur vision des choses ?

L'historique des relations entre les USA et les pays du Maghreb fait ressortir clairement que si les USA n'accordent pas une grande attention à cette région du monde, ils s'y sont tout de même intéressés à différentes périodes, à savoir juste après la guerre froide, à la fin des années quatre-vingt-dix et après les attaques du 11 septembre 2001.

Actuellement, il faut croire que l'intérêt américain dans la région du Maghreb est essentiellement économique. L'initiative Eizenstat lancée en 1999, qui est le programme économique américain pour l'Afrique du Nord, en est la preuve. L'objectif de ce programme est de favoriser davantage les flux commerciaux entre les USA et les pays du Maghreb en encourageant un plus grand nombre d'entreprises américaines à investir dans la région. Implicitement, ce programme est une invite aux trois pays du Maghreb à relancer l'Union du Maghreb arabe (UMA), sans pour autant que la Libye et la Mauritanie soient incluses dans cette union.

Au cours des années quatre-vingt-dix, le principal souci des Américains était la situation instable qui régnait en Algérie et le possible triomphe des islamistes, prévu par plusieurs analystes. Cette incertitude a fait du Maroc un partenaire important pour les USA et même pour de nombreux pays européens. Plusieurs observateurs estiment que le Maroc est le véritable pilier des USA au Maghreb et même au Proche-Orient.

L'aide économique et militaire américaine pour ce pays est des plus importantes, d'autant que le Maroc est considéré par ces derniers comme un «rempart» contre les forces extrémistes anti-occidentales. La coordination en matière militaire, sécuritaire et politique entre les deux pays a toujours été parfaite, elle s'est même renforcée après les attaques du 11 septembre 2001.

La signature de l'accord de libre-échange entre Rabat et Washington est un vrai encouragement au Maroc pour s'engager de plus en plus avec les Américains, et ce, malgré l'accord de partenariat qui existe depuis des années entre l'Union européenne et le Maroc et qui fait de la France le premier client mais aussi le premier fournisseurs du Maroc.

De nombreux observateurs politiques affirment que Washington accorde une grande importance au Maroc car ce pays pourrait jouer un rôle de premier ordre dans son environnement maghrébin et aussi dans le voisinage africain. Mais il faut savoir aussi que malgré le soutien américain de plus en plus significatif au Maroc, les USA ne reconnaissent nullement la souveraineté marocaine sur le Sahara occidental, et ce, pour éviter tout à la fois d'avoir des désaccords avec les congressistes américains qui encouragent l'organisation d'un référendum sur ce territoire, mais aussi pour éviter une inimitié avec l'Algérie, un pays qui a de tout temps affiché son soutien pour le Sahara occidental, et dont les relations avec les USA ont connu un grand développement depuis les années quatre-vingt-dix.

Ce développement s'illustre parfaitement par la visite du président Bouteflika aux USA en juillet 2004. Les relations économiques entre les deux pays se sont traduites, en juillet 2001, par la signature d'un accord-cadre sur le commerce et l'investissement. L'objectif de cet accord est d'arriver à avoir un volume important d'échanges et aussi de permettre aux entreprises américaines d'acquiescer une plus grande part du marché algérien, surtout en matière d'hydrocarbures.

Les Américains s'intéressent aussi à d'autres secteurs que celui de l'énergie, à savoir les produits pharmaceutiques, les finances, les télécommunications et l'informatique. Cet intérêt est visible à travers la volonté des Etats-Unis à intégrer l'Algérie dans leur stratégie nord-africaine. Certains iront même jusqu'à dire que le «buldozer» américain aurait réussi à détrôner la France qui a toujours eu des relations économiques privilégiées avec l'Algérie.

Le vote, fin avril dernier, du projet de loi sur les hydrocarbures qui implique l'ouverture du secteur à l'investissement étranger, et donc aux compagnies pétrolières et gazières américaines, a été, d'après les analystes, le résultat de pressions américaines.

L'intérêt des USA pour l'Algérie se traduit par les visites successives des frégates et des navires militaires de la VIe flotte ainsi que par des manœuvres communes maritimes en Méditerranée et terrestres dans le Sahara, aux frontières libyennes.

Les visites des hauts responsables américains en Algérie ont été multipliées par 15 entre 2004 et 2005, tandis que l'ambassadeur en poste ne cesse de visiter villes et villages et accorde des aides aux secteurs de l'éducation, de la santé et de l'agriculture.

La Tunisie a, pour sa part, toujours occupé une bonne place sur la liste des pays préférés des USA, et ce, depuis son indépendance en 1956. Cette alliance n'a connu qu'une seule menace en 1985, lors du bombardement israélien du quartier général de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) à Tunis. Durant les années quatre-vingt-dix, la Tunisie était présentée par les Américains comme étant un pays qui a réussi plusieurs défis : réformes de libre-marché, laïcisme, alphabétisation, faible taux de natalité. De plus, les manœuvres militaires effectuées chaque années en Tunisie prouvent que les Américains apprécient la sécurité qui y règne.

Durant la crise algérienne, la Tunisie a été fermement soutenue par les Américains pour éviter la montée d'un islamisme radical. L'importance de la Tunisie pour les USA est telle que cette dernière s'empêche le plus souvent de faire allusion au problème des droits de l'homme en Tunisie. Même si, en novembre 2003, le secrétaire d'Etat Colin Powell, qui effectuait une visite dans ce pays, a critiqué certaines transgressions contre les droits de l'homme et même si lors de sa visite, en février 2004, aux USA, plusieurs dirigeants américains ont demandé au président tunisien Zine El-Abidine d'entreprendre des réformes dans les domaines de la liberté de la presse, du système législatif et judiciaire et du processus électoral, Washington continue de soutenir la Tunisie. Il faut rappeler que c'est à partir de la Tunisie que l'initiative a été lancée dans les années 1990.

Mais ce sont surtout les relations libyo-américaines qui ont connu une évolution spectaculaire. A l'animosité qui a caractérisé ces relations durant des années a succédé un rapprochement dont le point de départ a certainement été l'affaire de l'avion de la PanAm puis, fin décembre 2003, par l'annonce de la Libye d'abandonner ses programmes d'armes de destruction massive.

Il ressort de cet historique que l'objectif principal des USA est d'arriver à développer, au sein des pays du Maghreb, une étroite coopération militaire et économique, liée à la sécurité. Cette coopération ne prendra forme qu'une fois que les pays du Maghreb auront décidé d'accélérer les réformes en privilégiant le secteur privé et en arrivent à démanteler les barrières intra-régionales qui sont autant d'obstacles pour le commerce et l'investissement.

Il faut savoir que plusieurs observateurs politiques pensent sérieusement que le rapprochement des USA de la région du Maghreb n'est en fait qu'un début de mainmise américaine sur l'Afrique du Nord, région qu'elle veut utiliser pour dominer le continent noir où elle ne cesse, depuis quelques années, de lancer des programmes de développement tous azimuts, en même temps qu'elle enregistre une avancée certaine vers les pays pétroliers.

Khadidja Mohamed Bouziane

Désormais, il n'y a pas que le pétrole

Jamais les officiels algériens n'ont eu à serrer autant de main en provenance de Washington. Depuis décembre, il ne se passe pas, en effet, une semaine sans que l'on assiste à la venue de deux, trois, voire plus, délégations américaines. Depuis quelques années, le pays s'est habitué, certes, au ballet diplomatique. Mais cette fois, il marque une fréquence inhabituelle et à forte coloration américaine, voire texane, avec la particularité de l'intérêt pour autre chose que le pétrole.

Le plus Américain des Algériens, le Dr Elyas Zerhouni, directeur des Instituts nationaux de santé (NIH) aux Etats-Unis, a déclaré cette semaine que le moment est favorable pour le développement de la coopération avec les scientifiques américains. «Avec les difficultés en Europe, il existe, aujourd'hui, une opportunité unique pour les pays de l'Afrique du Nord pour développer la coopération avec les scientifiques américains», a-t-il dit à Tunis. En même temps, à Alger, celui qui se présente comme le plus Algériens des Américains, le photographe Thomas Hartwell, présentait sa collection «Viva l'Algérie» dédiée à La Casbah. Il n'a pu dissimuler son coup de cœur pour Alger et si l'événement, somme toute banal, aura été relevé par la présence de l'ambassadeur des Etats-Unis en Algérie, c'est que l'artiste américain était tout simplement dans l'air du temps. Quoi de plus facile que les liens culturels et les aspirations intellectuelles, surtout lorsque le reste, quasiment tout le reste, est déjà bien défriché.

Ainsi en est-il au plan politique, lorsqu'on assiste à ce qu'on pourrait appeler, sans risque d'erreur, un forcing de premier ordre. Une démarche qui a connu son pic avec la présence à la récente clôture de la session parlementaire – c'est une première – d'une délégation de la Conférence nationale des législatures des Etats-unis, en visite à Alger et conduite par le sénateur Jeff Wentworth, représentant du parti républicain pour l'Etat du Texas au Congrès américain. Celle-ci a été reçue par le président du Conseil de la nation, Abdelkader Bensalah, et le président de l'APN, Amar Saadani, pour ce qu'on appelle, pince-sans-rire, «un échange d'expérience». Plus sérieusement, il était question d'une collaboration entre le Parlement algérien et le Congrès américain. La rencontre aurait permis à la délégation américaine de connaître la composante, le rôle ainsi que la place qu'occupent les deux Chambres dans le tissu institutionnel algérien, et ce, à la lumière d'exposés sur «les progrès politiques et socio-économiques en cours en Algérie». «Le processus de réformes visant à asseoir et à consolider un système démocratique pluriel garantissant la liberté d'expression et les droits de l'homme» a été le point de mire de ces rencontres.

S'agissant de la coopération parlementaire et l'échange d'expériences, les parlementaires algériens et américains ont mis en avant plusieurs indicateurs prometteurs pour l'avenir des relations parlementaires entre les deux pays

Dans ce même contexte, le sénateur Bill Harper conduisant la délégation d'assistants parlementaires «staffers» du Congrès des Etats-Unis d'Amérique a été reçue à son tour par Chakib Khelil. Les entretiens entre les deux parties ont porté sur les relations dans le domaine de l'énergie et des hydrocarbures entre l'Algérie et les Etats-Unis, avec un accent mis sur les d'hydrocarbures et de dessalement de l'eau de mer.

La délégation américaine se trouve en Algérie dans le cadre d'une visite de travail initiée par l'ambassade d'Algérie à Washington. Les «staffers» sont les proches collaborateurs des élus des deux Chambres du Congrès et jouent un rôle important aussi bien dans la confection des dossiers que dans la prise de décision sur les questions soumises au débat du Congrès.

La visite en Algérie de la délégation américaine intervient après le séjour officiel effectué en Algérie par le Congressman Alcee Hastings en décembre 2004, en tant que président de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation de sécurité et de coopération en Europe (OSCE) et celui du sénateur démocrate Russel Feingold en janvier 2005.

Le député républicain de la Chambre des représentants au Congrès, Edward Royce, accompagné d'une délégation parlementaire a déjà effectué une visite en Algérie en sa qualité de président de la sous-commission Afrique au Congrès

des Etats-Unis, de même que le sénateur républicain Richard Lugar, président de la commission des Affaires étrangères au Sénat fédéral américain qui a séjourné en Algérie en août 2005.

Mais quel est le contexte véritable de tout cela ? L'ambassadeur américain en Algérie a nettement fait savoir, dans une déclaration que les Etats-Unis estiment qu'il est pour eux «stratégique» que l'Algérie soit un espace de stabilité, de démocratie, de prospérité et de cette manière elle devient «un facteur de paix et de stabilité dans la région ainsi qu'un partenaire de plus en plus important dans la lutte contre le terrorisme». Ce lien avec la lutte contre le terrorisme, s'il n'est pas nouveau suffit, certes, à mettre le forcing US dans le cadre de la stratégie globale de Washington. «Notre coopération est très positive et très importante (...) l'Algérie est parmi nos premiers partenaires dans la lutte contre le terrorisme», a déclaré l'ambassadeur américain. M. Erdman a souligné que les Etats-Unis ont entrepris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme «des efforts dans le but de renforcer la capacité militaire et politique des pays voisins afin de les aider à protéger leurs territoires plus efficacement contre les terroristes». Mais les considérations sécuritaires n'empêchent pas d'assouplir les déplacements humains. 3 000 visas vers les Etats-Unis sont accordés par an depuis quelques années, un chiffre en hausse par rapport aux années 1990. Et ce chiffre va augmenter vu que les Algériens n'auront plus à se déplacer à Tunis pour établir leurs demandes.

Mais la politique, c'est connu, ne marche pas si les affaires ne suivent. Aujourd'hui, les autorités américaines soutiennent pour une «accession rapide» à l'OMC, l'Algérie qui montrerait sa totale disponibilité pour soutenir le rythme des négociations et respecter les engagements pris.

En attendant, ce sont tous les secteurs qui semblent promis à une véritable percée américaine, la dernière en date a été la venue sur le marché de la téléphonie mobile par satellite de la firme Globalstar, une entrée faite dans la grande discrétion jusqu'à l'annonce de l'entrée en exploitation de la licence. Dans l'intervalle des mois de décembre 2005 et de janvier 2006, la santé, l'enseignement supérieur, les travaux publics, l'habitat ont été autant de domaines de conclusion de contrats non négligeables.

Déjà, plusieurs sociétés représentant les Etats-Unis ont soumissionné pour la réalisation du tronçon Est (400 km) du projet d'autoroute Est-Ouest. Impulsé de nouveau par le programme complémentaire de soutien à la croissance pour la période 2005-2009, ce projet aura déjà coûté environ 1 milliard de dollars sur un coût total estimé à 7 milliards de dollars entièrement consentis par le Trésor public. La création d'une société mixte algéro-américaine pour la construction de 850 logements dans l'Algérois, en partenariat avec un fleuron de la promotion immobilière, l'EPLF-Boumerdes, a marqué, de par sa symbolique, la tenue du premier symposium algéro-américain sur les opportunités d'affaires en Algérie. L'accord signé avec le groupe américain d'engineering et de construction Wink Global Ventures porte sur la réalisation de 850 logements «haut standing» dans les wilayas d'Alger et de Boumerdes. Cette société mixte prendra la forme d'une société par actions d'un capital de 10 millions de dinars, détenu à hauteur de 51% (5,1 millions de dinars) par le groupe Wink et de 49% par EPLF-Boumerdes. Le projet comprend la construction de logements collectifs, semi-collectifs et individuels (villas) de haut standing dans les zones de Beni-Messous (Alger) et de Thénia (Boumerdes).

S'adressant à ses concitoyens industriels, l'ambassadeur américain n'avait pas omis de mettre l'accent sur les «grandes avancées» réalisées par l'Algérie en matière non seulement de «démocratie et de stabilité politique» mais aussi du «vaste programme de réformes» en cours économiques et de «l'ambitieux programme» de soutien à la croissance. C'est que les Etats-Unis ont supplanté la France dans sa position traditionnelle de premier partenaire commercial de l'Algérie, avec un volume d'IDE estimés à environ 5,5 milliards de dollars/an dont la majorité est destinée aux hydrocarbures.

De même, il est question d'une coopération effective dans le secteur de la santé. Les discussions portent présentement sur les domaines du développement des actions de formation et du renforcement des capacités du système d'information sanitaire, la lutte contre les maladies infectieuses, le développement des capacités de surveillance épidémiologique et la lutte contre la grippe aviaire.

La coopération promet d'englober les domaines du dépistage des maladies, notamment celles génétiques chez l'enfant, de l'échange des données épidémiologiques, de l'étude et de l'analyse des performances des systèmes de santé ainsi que ceux liés au renforcement des capacités en matière de gestion hospitalière et au transfert des technologies de la santé. Déjà, un accord de coopération algéro-américain sur la science et la technologie a été conjointement signé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Rachid Harraoubia, et la sous-secrétaire d'Etat pour la démocratie et les affaires globales auprès du Département d'Etat, Paula Dobriansky. L'accord apportera un cadre d'échanges de la connaissance scientifique et technologique dans différents domaines à l'instar des domaines maritime, de la météorologie, de l'agriculture, de l'énergie, de la santé, de la biotechnologie et de l'ingénierie. Cet accord ciblera des domaines importants, à savoir la protection de l'environnement et de la biodiversité, la gestion intégrée des ressources en eau, la sismologie et la recherche appliquée en génie sismique. D'autres domaines sont

concernés par le programme engagé dans le cadre de cet accord de partenariat, à l'instar de l'agriculture, l'énergie, l'espace, la santé et le développement durable.

Ce n'est pas tout.

La modernisation de la justice jouit désormais de l'assistance américaine. Début janvier, un juge américain, Francis Anthony Mc Loughlin Jr., a exposé devant les élèves magistrats de l'Ecole supérieure de la magistrature (ESM), les préceptes contenus dans le code de déontologie des Etats-Unis. Dans une conférence donnée à l'ESM sur la déontologie de la profession du magistrat, dans le cadre de la coopération entre le ministère de la Justice et l'Association des barreaux américains, A. Mc Loughlin a énuméré les préceptes écrits du code de déontologie aux Etats-Unis, à même peut-on déduire d'inspirer nos magistrats.

Cette diversification des échanges avec la partie américaine à tous les niveaux a été précédée, début décembre 2005, par un important rendez-vous dans la coopération militaire mixte, qui ont permis à Abdelmalek Guenaizia, puis au général major Ahmed Gaid Salah, Chef d'état-major de l'ANP, de recevoir le commandant suprême des forces alliées et commandant en chef des forces américaines en Europe, le général d'armée James L. Jones. Les entretiens entre les deux parties ont porté sur les relations de coopération militaire et le dialogue méditerranéen ainsi que sur les perspectives de partenariat et leur développement.

Mais à ce niveau, c'est bien entendu le message du président Bush à son homologue algérien qui constitue un repère. Ce dernier, après ses vœux de prompt rétablissement, souligné «l'amitié et la coopération étroite que (nos) deux pays entretiennent». Des relations certes excellentes, mais qui n'expliquent pas encore le report, début décembre, de la visite à Alger de M. Welch, secrétaire d'Etat-adjoint américain chargé des affaires du Proche-Orient et d'Afrique du Nord. Un report en plein milieu d'une tournée dans la région, dû à «des raisons imprévues et indépendantes de sa volonté», selon l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique en Algérie.

Nabil Benali

L'Expression 11/01/2007

FORCES AMÉRICAINES EN AFRIQUE (AFRICOM)
Pourquoi le siège ne sera pas installé en Algérie

De la Mauritanie à la Corne africaine, les Etats-Unis veulent installer des régimes à la carte.

L'Algérie ne sera pas le siège des Forces américaines chargées de la sécurité sur le continent africain, affirme une source sûre. Le Pentagone, qui voulait former un commandement militaire pour l'Afrique, qui prendra pour nom US Africa Command, ou Africom, devra, vraisemblablement, se tourner vers un autre pays du Sahel. La dernière opération militaire conjointe entre des unités de combat de l'ANP et des équipes américaines, en fin 2004, avait permis à Washington de se faire une idée sur les capacités militaires algériennes.

En outre, l'Algérie, avec quelque 7000km de frontières terrestres et 1200km de littoral, occupe une position centrale aussi bien vis-à-vis des pays maghrébins et africains qu'aux yeux de l'Occident. Jouissant d'une expérience incontestable dans la lutte antiterroriste, l'Algérie s'est vue confier la création d'un centre spécialisé dans les études et la recherche sur le terrorisme, et qui a été ensuite construit à Alger.

Le centre est appelé à jouer un rôle dans la lutte continentale contre les réseaux terroristes, mais bien qu'Alger s'accommode de ce rôle-là, après les années de disette et de mise au ban des nations durant une bonne dizaine d'années, elle ne peut s'accommoder d'être une terre d'accueil pour des forces étrangères, américaines qui plus est, dans un contexte marqué par un profond sentiment d'animosité anti-américain, après les derniers événements politiques survenus sur la scène internationale.

Ce qui est réellement inquiétant, c'est qu'au moment où les Etats-Unis impliquent pratiquement la totalité des pays africains pour amener plus de sécurité et de sérénité au continent, on assiste à une prolifération de zones de tension et à une montée en puissance des groupes armés, qu'ils soient islamistes ou non.

Les 600 millions de dollars exhibés par la Maison-Blanche en vue d'amener les pays de la région saharo-sahélienne à collaborer, vont encore rester dans les caisses en attendant d'être affectés pour des équipements militaires et des bivouacs où seront concentrées des forces américaines d'intervention. Il faut bien se poser des questions sur l'apport

que peut apporter Washington en s'installant dans une région qui explose à chaque fois que les Etats-Unis s'y intéressent de près. Depuis 2003, et la «total war» lancée tous azimuts par les faucons de la Maison-Blanche, le Sahel a connu des turbulences graves: putsch militaire en Mauritanie, séditions au Mali et au Niger, le Gspc dans le Sahel, soulèvements au Soudan et au Tchad, et enfin, le retour au cycle sans fin de la tourmente somalienne, avec cette fois-ci une intervention militaire criminelle de l'Ethiopie, encouragée par les Etats-Unis.

Après avoir investi la vaste bande du Sahel et qui va pratiquement de la Mauritanie au Tchad et à l'Ethiopie, en passant par le Mali et le Niger, les Etats-Unis élargissent leur champ d'action, passant de ce fait, du plan Pan-Sahel à l'Initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme, le Tseti, puis au contrôle pur et simple du Sahel par armées locales interposées. Washington avait choisi, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans l'Afrique sub-saharienne, neuf États africains, qui sont la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Tchad, le Sénégal, le Nigeria, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie et proposait de faire de l'Initiative transsaharienne de lutte contre le terrorisme un instrument majeur de sécurité dans la région.

Cette initiative multilatérale est développée évidemment sous l'égide américaine et «vise à empêcher les terroristes de se réfugier dans la région du Sahel et à tempérer les conditions économiques et sociales susceptibles d'entraîner l'extrémisme et le terrorisme».

Aussi, Washington considère comme «essentielle au succès de cette initiative les contributions de pays africains» en vue de «faire échec aux terroristes dans le Sahel et assurer la sécurité de l'Afrique de l'Ouest». Convaincu en cela qu'aucune initiative individuelle ne pourrait prospérer.

Les Etats-Unis avaient, en fait, commencé à s'intéresser à cette région au lendemain de la «guerre totale» qu'ils avaient engagée et la dispersion des cadres d'Al Qaïda et de ses sympathisants, un peu partout dans le monde. On avait vite fait de croire que les salafistes pouvaient avoir des incursions à partir de l'Algérie vers le Mali, le Niger, la Mauritanie, et toutes ces bribes d'idées avaient fini par conforter les experts militaires américains que cette bande du Sahel, longue de plusieurs milliers de kilomètres et qui va de la Mauritanie au Tchad et à la Somalie en passant par le Mali et le Niger, finira par constituer une «rampe de lancement» pour les futurs groupes armés affiliés à Al Qaïda.

La capture d'islamistes africains menés par Amari Saïfi dans la zone de guerre du Tibesti a fini par faire croire définitivement que la bande du Sahel, déjà infestée de groupes rebelles, d'opposants armés, de Touareg sécessionnistes et de contrebandiers constitués en bandes mafieuses, risque de se voir encore encombrée d'islamistes qui se retrouveraient aux portes de l'Europe dès qu'ils passeraient les frontières nord. Le plan américain Pan-Sahel Initiative (PSI), élaboré par Washington vers cette date, avait été un vaste programme dont l'objectif était d'endiguer le terrorisme et de permettre à la région d'avancer.

L'intérêt porté à l'Algérie depuis que Bush avait commencé à lui lancer éloge sur éloge est venu après les événements du 11 septembre. Pour le Pentagone, entre les mains des «faucons» à l'époque, il s'agissait de faire confiance au pays qui possède l'armée des frontières la plus importante, la mieux équipée, et dont les frontières sont les plus hermétiques.

Fayçal OUKACI